340 anglicismes québécois

J'ai condensé la nouvelle rubrique de l'Office québécois de la langue française Les emprunts à l'anglais, à la date du 3 mars 2019, afin de référencer progressivement ces articles dans le dictionnaire du Dicthographe qui permet également de découvrir ceux de l'Académie française et les termes retenus par la Commission générale de terminologie et de néologie.

Table des matières

340 anglicismes québécois....1
A....8
académique....8
accommodation, accommoder....8
acter....9
addict....9
addictif....9
addiction....9
admission....10
adresser....10
affecter....10
agenda....11
agressif....11
ajourner....11
ajouter l'insulte à l'injure....12
alternative....12
à l'année longue....12
anticiper....12
antiques....12
anxieux....13
appel (de) conférence....13
appel longue distance....13
avoir de l'appétit pour....13
appliquer, faire application....14
appointement....14
apprécier....14
argents....14
articulé....15
assigner....15
assumer....15
à toutes fins pratiques....15
à travers....15
attractif....16
audience....16
avec....16
avec comme résultat....16
à venir jusqu'à....17
aviseur....17
servir un avertissement....17

aviser....17
avoir comme un de....18
B....18
back order....18
background....18
balance....18
bénéfices marginaux....18
best of....19
biaisé....19
bien faire....19
bienvenue....19
black Friday....19
billet de saison....20
blanc de mémoire....20
un bon dix minutes....20
bon matin....20
bonus....20
booker....21
boostage, booster, boosting....21
Boxing Day....21
briser une promesse....21
bum....21
bumper, bumping....22
C....22
cancellation, canceller....22
candide....22
à capacité, à pleine capacité....22
(se faire) carter....23
cédule....23
céduler....24
challenge....24
challenger....24
chance....24
charge....25
être en charge de....25
charger....25
cheap, cheapo....25
chief executive officer....26
chiffre....26
chum....26
clair....26
clairer....26
clérical....27
clinique....27
collecter....27
comment....27
comparé à....28
compléter....28
confiant....28

confortable....28
confrontation....28
au meilleur de ma connaissance....29
conservateur....29
considération....29
consistant....29
contact....30
contacter....30
cool....30
corporatif....30
cosmétique....31
cotation....31
coulage d'information....31
coulé dans le béton....32
couper....32
coupure....32
customisation, customiser....33
Cyber Monday....33
D....33
à date....33
deadline....33
dealer....33
dédié....34
définitivement....34
degré....34
délai....34
demander une question....35
démonisation, démoniser....35
démotion....35
avoir des dents....35
département....36
dépendamment de, dépendant de....36
dernier droit....36
deuxième meilleur....37
développement....37
en devoir....37
faire une différence....37
digital, digitaliser, digitalisation, digitaliseur....38
discontinué....38
dispatcher....38
dispatching....39
disponible....39
disposer....39
à être distribué....39
divisif....39
documenter....40
domestique....40
donner une bonne main d'applaudissements....40
drabe....40

dramatique....41
drastique....41
drive....41
dû....41
duplication....42
E....42
effectif....42
à l'effet que....42
élaborer....42
éligible....42
émettre....43
mettre l'emphase....43
encourir....43
énergisant, énergiser....43
en est un de....44
endosser....44
estimé....44
et/ou....44
être dans l'eau chaude, être dans l'eau bouillante....44
être là pour rester....45
éventuellement....45
évidence....45
exécutif....46
exonérer....46
extension....46
F....46
À sa face même....46
facilités....47
faire face à la musique....47
faire un fou de soi....47
être familier avec....47
fan....48
fast track....48
fausses représentations....48
fest....48
à la fin de la journée....49
final....49
finalisation, finaliser....49
fiscal....49
flush....50
flusher....50
focus, focussé, focusser....50
formel....50
tenir le fort, garder le fort....51
G....51
gagnant-gagnant....51
gagner son point....51
Gardez la ligne....51
gérant....52

mettre sur la glace....52
glamour....52
global, globalisation....53
graduation....53
groupie....53
guts....53
H....54
heures d'affaires....54
honorable....54
I....54
ignorer....54
impact....55
impacter....55
être sous l'impression....55
incidemment....55
initier....56
insécure....56
intoxiqué....56
irritant....56
item....57
J....57
joindre....57
joueur....57
junk food....57
justifier de, être justifié de....58
K....58
kit....58
L....58
lift....58
ligne....58
Gardez la ligne....59
live....59
localiser....59
loger....60
loser....60
lousse....60
lumière....61
lutte à finir....61
M....61
manquer....61
médium....62
meilleur avant....62
avoir le meilleur sur, prendre le meilleur sur....62
au meilleur de ma connaissance....62
deuxième meilleur....62
être à son meilleur....63
mettre l'épaule à la roue....63
en mode....63
momentum....64

monétaire....64
au montant de....64
mur à mur....64
must....65
N....65
ne pas être sorti du bois....65
nez à nez....65
nil....66
no man’s land....66
nomination, nominé, nominer....66
O....67
officier....67
opération....67
opérer....67
opportunité....68
overdose....68
P....68
pamphlet....68
Prendre la parole de quelqu'un....68
faire sa part....69
partir....69
passé date....69
pathétique....70
pattern....70
paver la voie....70
per diem....70
place d'affaires....71
plancher....71
plug, plugue, ploguer....71
positionnement, positionner....72
post mortem....72
pour....72
pour une chanson....72
pratique, pratiquer....72
préjudice....73
Les premiers cinq jours....73
prendre personnel....73
prendre pour acquis....74
prendre une action....74
prendre une marche....74
présumément....74
prévaloir....74
priorisation, prioriser....75
prix de liste, prix régulier....75
procéder....75
puff....75
Q....76
demander une question....76
questionner....76

R.....76
rack.....76
rapporter.....76
réaliser.....76
reconditionnement, reconditionner.....77
lettre de référence.....77
référer.....77
regarder.....77
régulier.....78
relocaliser.....78
rencontrer.....78
être répondu.....79
faire des représentations.....79
fausses représentations.....79
résulter en.....79
revampage, revamper.....79
rush.....80
S.....80
sauver.....80
saveur du mois.....80
sécure.....80
faire du sens.....80
sensible.....81
sentence.....81
set.....81
sévère.....82
shift.....82
short and sweet.....82
show.....82
signer un joueur.....83
significatif.....83
silo.....83
sold out, sold-out.....83
sonner une cloche.....84
sous.....84
spécial.....84
spécifique, spécifiquement.....84
speedé.....85
straight.....85
suggérer.....85
supporter.....85
supporteur.....85
supposément.....86
sur.....86
sur un comité.....86
sympathies.....86
T.....87
Ce n'est pas ma tasse de thé.....87
technicalité.....87

tentatif, tentativement....87
terme....87
tester positif....88
thrill....88
timing....88
top....88
top-ten, top-20, top-100....89
toune....89
transférer....89
transfert....89
trip, tripper....90
trouble....90
turn off....90
U....90
underground....90
V....90
varia....90
venir....91
venir près de....91
vente....91
versatile....92
versus....92
à vie....92
vintage....93
faire sortir le vote....93
W....93
week....93
work in progress....93

A

académique

Le français attribue deux sens à l'adjectif *académique*. Ce mot signifie d'abord « qui se rapporte à une académie, soit une division administrative dans le domaine de l'enseignement, un établissement où l'on enseigne les arts et le sport ou une société littéraire ou scientifique ». Au sens figuré, avec une connotation péjorative, il signifie « conventionnel, formel ».
L'usage plus large qui est fait du mot *academic* en anglais conduit à des emplois fautifs de cet adjectif en français, notamment dans le sens de « scolaire » ou de « pédagogique ». Divers adjectifs remplaceront adéquatement cet anglicisme sémantique selon le contexte.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1954

accommodation, accommoder

En français, le verbe accommoder est surtout employé en cuisine (ou au sens figuré) dans le sens d'« apprêter ». Il peut aussi être employé dans le sens de « mettre en accord, adapter » ou de « convenir ». En optique, il signifie « ajuster » (en parlant de l'œil). Sous sa forme pronominale, il est surtout employé avec la préposition de et signifie « accepter ce qui se

présente, se contenter de ».
Le verbe accommoder n'a pas les sens de « rendre service », « consentir », « loger », que le verbe *to accommodate* peut avoir en anglais. De même, le substantif *accommodation* est un anglicisme au sens de « logement ».
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1947

acter

Le verbe *acter* signifie en français « prendre acte de, noter ». C'est un terme technique employé en administration et en droit, relativement peu courant sauf en Belgique. On peut rapprocher ce verbe de la formule Dont acte, placée à la fin d'un acte juridique et qui signifie « et de cela je vous donne acte » ou, lorsqu'elle est employée plus largement, « bonne note est prise de la chose ».
Sous l'influence de l'anglais *to act*, le verbe acter est parfois employé en français avec le sens de « jouer » ou celui d'« agir ». Dans ces deux cas, acter gagne à être remplacé par des verbes tels que jouer, interpréter ou encore agir, intervenir.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3603

addict

L'emprunt *addict* – parfois écrit addicte au féminin – s'emploie comme nom ou comme adjectif, en particulier dans le registre familier, pour désigner ou qualifier une personne dépendante, que ce soit à une substance (alcool, drogue, etc.) ou à une activité (jeux de hasard, utilisation d'Internet, etc.). Il peut aussi, par extension, faire référence à un fort penchant ou intérêt, à un goût marqué pour quelque chose. D'emploi relativement récent en français, addict est généralement consigné dans les dictionnaires européens sans y faire l'objet de critiques. En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5313

addictif

L'adjectif addictif, de l'anglais *addictive*, est d'emploi relativement récent en français. Il signifie, en parlant d'une substance (alcool, drogue, etc.), « qui est susceptible de créer une dépendance » ou, en référence à un comportement (jeux de hasard, utilisation d'Internet, etc.), « qui dénote une dépendance ». Addictif peut aussi s'employer comme nom masculin au sens de « substance qui crée une dépendance ». Cet emprunt à l'anglais est implanté en Europe francophone dans le domaine de la médecine et de la psychologie, et aussi dans la langue générale. Addictif est ainsi consigné dans des dictionnaires usuels européens sans y être critiqué.Toutefois, au Québec, où cet emprunt tend aussi à se répandre, la situation est différente.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5312

addiction

D'emploi relativement récent en français, le mot addiction désigne un état caractérisé par le besoin de consommer une substance (alcool, drogue, médicaments, etc.) ou de répéter un comportement (jeux de hasard, utilisation d'Internet, sports, achats compulsifs, etc.). Il s'agit d'un emprunt intégral à l'anglais qui est bien implanté en Europe francophone dans le langage spécialisé de la médecine et de la psychologie, et aussi dans la langue générale. Le nom

addiction est ainsi généralement consigné dans des ouvrages spécialisés et dictionnaires européens sans y faire l'objet de critiques.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5311

admission

S'il exprime le fait d'admettre, le substantif admission a une application plus restreinte que le verbe ; il n'a pas le sens anglais d'« entrée physique dans un lieu », ni celui de « reconnaissance », d'« aveu ». Correct dans le sens abstrait d'« inscription », de « droit d'accès permanent » ou d'« acceptation » (d'une chose), il ne s'applique, dans un sens concret, qu'en mécanique, pour désigner l'entrée des gaz dans un cylindre. Ainsi, si l'on n'admet pas les chiens dans certains magasins, on leur en interdit l'entrée.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1949

adresser

En français, adresser, qui s'écrit avec un seul d, signifie « envoyer » ou « émettre des paroles ». On dit par exemple *adresser une lettre, adresser des critiques, adresser des compliments, adresser la parole à quelqu'un*. Adresser signifie aussi « diriger quelqu'un vers la personne qui convient », par exemple *adresser un malade à un spécialiste*. Et *s'adresser à quelqu'un* signifie « parler à quelqu'un ».
Le verbe anglais *to address* possède plusieurs sens qui diffèrent des sens habituels du verbe français adresser. Ainsi, il ne faut pas dire *adresser un problème*, mais *aborder un problème, s'attaquer à un problème, s'occuper d'un problème, voir à un problème, le prendre en main*, etc. On ne dira pas non plus *s'adresser à une tâche*, mais plutôt *s'attaquer à une tâche, s'atteler à une tâche*, ni *adresser l'auditoire*, mais plutôt *s'adresser à l'auditoire* ou *prendre la parole devant l'auditoire*, ce qui signifie « parler à l'auditoire ».
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1459

affecter

Le verbe affecter est parfois critiqué lorsqu'il a le sens de « toucher, avoir un effet » et que son complément n'est pas une personne. Puisque le verbe anglais *to affect* est employé dans ce sens et que la majorité des dictionnaires français ne mentionnent pas cet emploi, on a tendance à le considérer comme un anglicisme. Cependant, il peut aussi s'agir d'une simple extension de sens. Par ailleurs, l'emploi d'affecter dans ce sens est clair et correct du point de vue syntaxique. Cet emploi est donc acceptable. Si on préfère l'éviter, d'autres verbes peuvent être employés dans ce contexte, comme affaiblir, altérer, attaquer, atteindre, bouleverser, changer, compromettre, entraver, fausser, frapper, influer sur, influencer, nuire, modifier et souffrir. On peut aussi employer des tournures comme avoir des répercussions, des conséquences, un effet, une incidence sur ; porter atteinte à et mettre en péril.
Le verbe affecter est aussi employé sous l'influence de l'anglais lorsqu'il signifie « concerner », sens qu'il n'a pas en français. On lui préférera alors les verbes atteindre, concerner, intéresser, toucher et viser, selon le contexte.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4070

agenda

En français, le mot agenda désigne un carnet prédaté où l'on inscrit son emploi du temps (ce carnet peut être électronique). Par extension, au figuré, il désigne parfois l'ensemble des affaires à traiter dans une période donnée, et peut être synonyme de emploi du temps, de calendrier.

En anglais, le mot *agenda* peut désigner également le programme ou l'ordre du jour d'une réunion. L'emploi du mot, dans ce sens, est considéré comme une impropriété en français et n'est pas légitimé dans l'usage au Québec ; il est donc déconseillé.

Par ailleurs, l'expression *agenda politique*, calquée sur l'anglais *political agenda*, est aussi déconseillée, car également considérée comme impropre. On lui préférera les synonymes programme politique, (liste des) priorités du gouvernement ou ligne d'action (d'un parti).

Quant aux calques *agenda caché* (*hidden agenda*) et *agenda secret* (*secret agenda*), ils ne sont pas non plus acceptables. On les remplacera par diverses expressions telles que programme (ou plan, objectif) secret, projet tenu secret, stratégie secrète, intentions cachées (ou non déclarées, non avouées) ou encore arrière-pensées.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1951

agressif

L'adjectif agressif qualifie une personne ou une chose hostile, querelleuse, violente. En français, cet adjectif ne désigne jamais une qualité, contrairement à l'anglais. Il en est de même d'ailleurs pour le substantif agressivité, qui désigne une attitude hostile.

Contrairement au français agressif, le terme anglais *aggressive* est plus large et englobe, outre l'idée de violence, les notions de dynamisme, de compétitivité, de ténacité et d'audace. Pour éviter l'anglicisme dans les cas où il n'est pas question de violence ou d'hostilité, on emploiera donc l'un ou l'autre des adjectifs suivants, selon le contexte : dynamique, entreprenant, énergique, efficace, audacieux, actif, persuasif, déterminé, tenace, combatif, etc.

L'adjectif agressif s'emploie également dans un autre sens : il peut qualifier une chose qui déplaît en raison de sa trop grande vivacité. Ainsi, on dira correctement, dans ce sens, qu'une publicité est agressive (au sens de « trop tapageuse »), qu'une couleur est agressive (« trop voyante »). On voit donc qu'en français, dans quelque sens qu'on l'utilise, le mot agressif est toujours péjoratif.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1058

ajourner

En français, le verbe ajourner signifie « remettre à une date ultérieure, différer ». Bien qu'il soit particulièrement utilisé dans le domaine juridique ainsi que dans les assemblées délibérantes, il peut aussi s'employer dans des contextes de la vie courante.

Sous l'influence de l'anglais *to adjourn*, le verbe ajourner est parfois employé à tort dans le sens de « faire une pause » ou de « mettre fin » à un procès, une réunion, une séance, etc. Pour éviter cet anglicisme sémantique, on pourra utiliser suspendre, lever ou clore selon le contexte. En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3871

ajouter l'insulte à l'injure

L'expression *ajouter l'insulte à l'injure* est un calque de la locution figée anglaise *to add insult to injury*. Ce calque est fautif, car le mot *injury* ne signifie pas « injure », mais bien « blessure ». Il en résulte un pléonasme, puisque les mots insulte et injure signifient sensiblement la même chose.

Il n'existe pas en français de locution figée exactement équivalente à l'expression anglaise *to add insult to injury*. La traduction littérale en est ajouter l'insulte à la blessure, mais de nombreuses autres solutions plus idiomatiques sont possibles, selon le contexte et le sens recherché : redoubler d'insultes, aller trop loin, dépasser la mesure, doubler ses torts d'un affront, retourner (ou tourner) le fer dans la plaie, aggraver son cas, pour couronner le tout, et pour comble d'insulte, pour comble, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2882

alternative

L'emploi du mot *alternative* est souvent l'objet d'une confusion avec le mot anglais, qui a un sens différent.

En effet, en anglais, *alternative* désigne chacune des possibilités parmi lesquelles on peut choisir, tandis qu'en français alternative désigne un ensemble de deux solutions. On se trouve donc devant une alternative lorsqu'on doit choisir entre deux possibilités qui mènent à des aboutissements différents.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1127

à l'année longue

L'expression *à l'année longue*, que l'on entend fréquemment, est un calque de l'anglais *all year long*.

En français, il faut plutôt dire, selon le contexte : toute l'année, à longueur d'année ou l'année durant. Sur le même modèle, on dira : tout le jour, toute la journée ou à longueur de jour (et non à la journée longue), toute la semaine, à longueur de semaine ou la semaine durant (et non à la semaine longue).

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1110

anticiper

Le verbe *anticiper* s'emploie pour parler d'une action exécutée avant l'échéance ou, plus rarement, d'une situation imaginée à l'avance.

Le verbe *to anticipate* a aussi, en anglais, les sens de « prévoir », « espérer », « s'attendre à », « appréhender ». Ces emplois, critiqués en français, tendent à se répandre dans l'usage. Il demeure préférable d'employer d'autres verbes.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1979

antiques

Le nom antique désigne en français une œuvre d'art antique, c'est-à-dire une œuvre d'art qui remonte à l'Antiquité.

Toutefois, le nom antiques (au pluriel) est un anglicisme lorsqu'il est employé au sens d'«

antiquité », mot qui désigne un objet ancien.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=998

anxieux

L'emploi de l'adjectif *anxieux* est tout à fait correct en français au sens de « qui s'accompagne d'anxiété » ou « qui éprouve de l'anxiété ». Anxieux peut également être employé comme nom.

Par contre, la locution *être anxieux de*, lorsqu'elle a le sens d'« avoir hâte, être impatient de », est un calque de l'anglais *to be anxious*, et doit être remplacée par des locutions telles que avoir hâte de, être impatient ou impatiente de, être désireux ou désireuse de, selon le sens de la phrase.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=841

appel (de) conférence

Les expressions *appel conférence* et *appel de conférence* sont des calques de l'anglais *conference cal*l. On les remplacera avantageusement par conférence téléphonique, réunion téléphonique ou audioconférence, par exemple.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2323

appel longue distance

Les expressions *appel longue distance* et *longue distance* sont des calques de l'anglais *long distance call* et *long distance*. On préférera les termes appel interurbain, communication interurbaine ou simplement interurbain s'il s'agit d'un appel d'une ville à une autre ville du même pays, ou encore appel international ou communication internationale, si la communication traverse les frontières.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2365

avoir de l'appétit pour

Le mot appétit a d'abord le sens de « désir de manger, plaisir éprouvé à manger » et, plus largement, « désir de satisfaire un besoin naturel de l'organisme ». Outre ces deux sens courants, appétit est également employé par extension dans le sens de « désir vif et pressant » ; il est alors suivi de la préposition de.

On entend de plus en plus, dans les médias, l'expression *avoir de l'appétit pour* (quelque chose), entre autres à la forme négative et impersonnelle : il n'y a pas d'appétit pour… Cette locution, calquée de l'anglais *there is no appetite for*…, n'est pas idiomatique en français. Dans tous ces emplois, le mot appétit est employé avec le sens de « goût, penchant, envie » et il est suivi de la préposition pour, alors qu'on attendrait plutôt la préposition de dans ce genre de contexte. Différentes solutions de rechange sont préférables, parmi lesquelles figurent des expressions telles que avoir le goût de, avoir du goût pour, avoir envie de, avoir la volonté de, avoir soif de, être enclin à, avoir un penchant pour, avoir un intérêt pour, être attiré par.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3646

appliquer, faire application

Le verbe *appliquer* ou la locution verbale *faire application*, dans un contexte de demande d'emploi ou de stage, sont à éviter puisque nous donnons à des mots français des sens anglais. Depuis longtemps, ces emplois sont critiqués au Québec. Le verbe appliquer n'a pas le sens que l'anglais donne à *to apply (for a job)*. Quant à la locution faire application, il s'agit d'un calque de l'anglais *to make application* dans ce même contexte. Le tour faire application, en français, est réservé à la langue du droit et il a un tout autre sens (faire application d'une règle, d'un principe, d'une disposition, d'une loi, etc.). [...]

Enfin, on évitera le substantif application, toujours dans ce contexte, autre cas d'emprunt sémantique à l'anglais application. On lui préférera généralement candidature ou demande d'emploi.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1048

appointement

L'emploi du mot *appointement* dans le sens de « rendez-vous », s'il est attesté en ancien français, n'est plus accepté de nos jours et constitue un anglicisme. En français, le mot n'existe aujourd'hui que sous sa forme plurielle et désigne la rémunération fixe attachée à certains types d'emplois.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1952

apprécier

Le verbe *apprécier* est parfois employé de manière incorrecte pour exprimer un souhait, une intention ou encore un sentiment de gratitude ou de reconnaissance. Ces emplois sont empruntés à la forme anglaise *to appreciate*. Pour exprimer un souhait ou une intention, on peut choisir parmi plusieurs autres verbes, par exemple souhaiter, aimer ou désirer. Pour exprimer la gratitude ou la reconnaissance, on pourra employer, entre autres, les locutions savoir gré ou être reconnaissant.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=537

argents

On entend souvent les politiciens ou les gestionnaires parler des argents dépensés… ou attendus. Ce pluriel est aujourd'hui critiqué mais ne l'a pas toujours été. On trouve cet emploi pluriel en France depuis le XVIe siècle ; disparu de l'usage courant, il est encore relevé dans la langue populaire ainsi que dans des parlers régionaux en France, mais aussi en Belgique et en Suisse.

En dépit de ces racines françaises, le mot a probablement subi l'influence de l'anglais *moneys*, qui revient d'ailleurs très souvent dans la langue juridique ou administrative, comme c'est le cas pour les argents en français québécois.

Les équivalents sont nombreux et *les argents* pourra, selon le contexte, être remplacé par des mots comme les sommes, crédits, fonds ou simplement l'argent au singulier.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2676

articulé

Contrairement à l'adjectif anglais *articulate*, l'adjectif français *articulé* ne s'emploie pas pour qualifier un bon communicateur, une personne qui s'exprime bien. Il n'existe pas un mot passe-partout qui puisse remplacer dans tous les contextes cet emprunt indésirable à l'anglais, mais plutôt différentes façons d'exprimer la même idée. Ainsi, plutôt que de parler d'une personne « articulée », on pourra dire qu'elle sait s'exprimer, qu'elle s'exprime bien, facilement, avec aisance, avec clarté ou encore avec élégance. On peut aussi dire, par exemple, que tel homme est un bon communicateur, un bon orateur, qu'il est éloquent ou encore qu'il présente ses idées avec clarté.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3548

assigner

Dans le sens d'« attribuer quelque chose à quelqu'un », le verbe *assigner* se construit avec un complément direct qui représente une chose et un complément indirect qui représente une personne ou un groupe. La construction inverse, assigner quelqu'un à quelque chose, est un calque de l'anglais *to assign*, que l'on doit éviter. Suivant le sens, on peut rétablir l'ordre des deux compléments ou utiliser les verbes affecter, nommer, charger, désigner, etc.
C'est seulement dans le sens de « sommer à comparaître en justice » que le complément direct du verbe assigner peut être une personne.
En français, le verbe assigner connaît un autre sens : « allouer, affecter (une somme, des fonds) à un paiement ».
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5197

assumer

En français, le verbe *assumer* signifie « prendre à son compte, prendre sur soi, se charger de » ou encore « accepter consciemment une situation, un état ». Ce verbe a comme complément un nom abstrait.
Sous l'influence de l'anglais *to assume*, on utilise à tort assumer dans le sens de « penser, croire, supposer, présumer, considérer ». On s'inspirera des exemples qui suivent pour corriger cet anglicisme.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2627

à toutes fins pratiques

L'expression *à toutes fins pratiques* est la traduction littérale de l'expression anglaise *for all practical purposes*. On remplacera cette expression par en pratique, pratiquement, en fait, en réalité, en définitive, selon le contexte.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2768

à travers

À travers, employé dans des expressions comme voyager à travers le Québec ou partout à travers le monde, ou avec d'autres verbes de mouvement, est parfois considéré comme un anglicisme : on suggère alors de le remplacer par des expressions telles que voyager aux quatre coins du Québec ou partout autour du monde.

Il est possible que cet usage d'à travers soit apparu en français sous l'influence de l'anglais (*across the world, through the world*). Il s'agit toutefois d'un emploi qui, bien que figuré, est conforme au sens de la locution. Les exemples suivants, pris chez de grands écrivains français, illustrent bien que cet emploi n'est ni récent, ni propre au Québec.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3527

attractif

En français, l'adjectif *attractif* signifie « qui a la propriété d'attirer, exerce ou peut exercer une attraction ». Il est notamment employé en musique, en physique ou dans le domaine médical.
Sous l'influence de l'anglais *attractive*, qui peut signifier « qui suscite l'intérêt ou le plaisir, attrayant », on a tendance à employer attractif comme synonyme d'attrayant, plaisant, avantageux, séducteur.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2615

audience

Dans la langue courante, *audience* se rapporte à un entretien accordé par un supérieur ou une personnalité. Il désigne également l'intérêt que suscite quelqu'un (conférencier, acteur) ou quelque chose (film, livre, œuvre d'art). Depuis quelques dizaines d'années, sous l'influence de l'anglais, il est employé plus spécifiquement dans le sens de « nombre de personnes touchées par un média » (indice d'audience, taux d'écoute).
En droit, le terme audience désigne une séance de tribunal. Au Québec, une audience publique est une séance au cours de laquelle une commission d'enquête ou un organisme habilité entend les points de vue des personnes ou des groupes concernés par une question ou un problème déterminés.
En anglais, le mot *audience* se rapporte notamment, comme en français, à un entretien accordé par un supérieur ou une personnalité. Il a néanmoins également le sens d'« auditoire, assistance, public », qu'il n'a pas en français. Même si ce mot a déjà eu en français, au XVIe siècle, ce dernier sens d'« auditoire », parler d'audience pour désigner le public assistant à une prestation artistique, par exemple, constitue un anglicisme.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1948

avec

La préposition avec peut indiquer différents rapports : l'accompagnement, le moyen, la manière, etc.
On utilise parfois à tort avec dans certaines expressions directement calquées de l'anglais, alors que le français exigerait une autre préposition : ainsi *to be with (a society), to be satisfied with ou to help somebody with*, entre autres, donnent lieu à des tournures fautives que l'on corrigera en s'inspirant des exemples suivants.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2528

avec comme résultat

Pour exprimer une conséquence, on dit parfois au Québec *avec comme résultat (que)*… ou encore *avec le résultat que*… Ces formulations, calquées de l'anglais *with the result that, as a result*, sont mal construites en français. On peut les remplacer par l'une ou l'autre des

locutions suivantes, selon les besoins du contexte : de telle sorte que, de sorte que, de telle façon que, de façon que, de manière que, en conséquence, par conséquent, si bien que, à cause de cela, au point, à tel point que, il en est résulté, et du coup (langue familière). D'autres solutions sont également possibles, par exemple : un simple deux-points exprimant une relation de cause à effet, l'adverbe finalement, le nom résultat suivi du deux-points, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3683

à venir jusqu'à

La locution *à venir jusqu'à* (maintenant, aujourd'hui, etc.), employée en français québécois, est un calque de l'anglais *coming until* (ou *till*) ou *coming up to* (*now, today*, etc.). La redondance est jugée maladroite, car, dans ce contexte, venir n'apporte rien de plus que jusqu'à.

La formulation *à venir jusqu'à date* est aussi un calque : elle correspond à l'anglais *coming up to date*. On l'entend encore au Québec, bien qu'elle soit critiquée depuis la fin du XIXe siècle par des observateurs de la langue. Cette formule, elle aussi répétitive, pourrait être remplacée par un des équivalents suivants : à ce jour, jusqu'à maintenant, jusqu'à présent ou jusqu'ici.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5237

aviseur

Le mot aviseur, que l'on emploie au Québec comme nom ou adjectif, n'est pas usité ailleurs dans la francophonie. Il s'agit d'un calque de l'anglais *adviser* (ou *advisor*). Il est rarement employé seul ; en tant que substantif, on le rencontre le plus souvent dans les expressions aviseur technique ou aviseur légal, calques de l'anglais *technical adviser, legal adviser*. Il a alors le sens de « conseiller ».

En tant qu'adjectif, aviseur se rencontre essentiellement dans l'expression comité aviseur, calque de l'anglais *advisory committee*, où il a le sens de « consultatif ».
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2669

servir un avertissement

L'expression *servir un avertissement* est un calque de l'anglais *to serve a warning*. En effet, le verbe servir n'a pas ce sens en français qu'a le verbe *to serve* en anglais. On donne un avertissement ou encore, en langue juridique, on signifie un avertissement.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1382

aviser

Le verbe aviser connaît plusieurs emplois en français. Dans la langue courante ou administrative, il est synonyme d'avertir, d'informer, de prévenir.

Cependant, lorsqu'il est utilisé au sens de « donner un avis, des conseils, souvent d'ordre professionnel », il s'agit d'une influence de l'anglais. Il est cependant intéressant de savoir que l'anglais *to advise* est lui-même un emprunt fait par l'anglais à l'ancien français. Le proverbe *Un fou avise bien un sage* est un vestige de cet emploi disparu du français actuel.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3458

avoir comme un de

Au Québec, la construction *avoir comme un de* est employée sous l'influence de l'anglais *to have as one of*. On pourra la corriger en s'inspirant des exemples suivants.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2446

B

back order

L'expression *back order*, utilisée dans le commerce et souvent abrégée en BO, a différents équivalents français, selon le contexte. Dans le cas d'une commande complète dont l'exécution est en retard, on parlera de commande en souffrance ou de commande en retard tout simplement. *Back order* se voit aussi, par exemple, sur un bordereau de livraison quand une partie seulement de la commande est livrée. On pourra la remplacer par la mention livraison différée, inscrite à côté du nom des articles non livrés et indiquant un reste de commande en souffrance.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1472

background

Le mot anglais *background* désigne un arrière-plan, le cadre d'une action, les circonstances pouvant expliquer un événement ou une action, un ensemble de données permettant de comprendre une situation ou encore la totalité de l'expérience et de la formation d'une personne. On peut éviter d'utiliser *background* en français en faisant appel, selon le contexte, aux mots fond, arrière-plan, décor, état, dossier, historique, cadre, genèse, antécédents, états de service, références, études, origines, acquis, bagage, connaissances, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2445

balance

Quant à l'emploi du terme balance pour désigner un montant représentant la différence entre le débit et le crédit d'un compte, il s'agit d'un anglicisme critiqué et, dans ce sens, balance peut être avantageusement remplacé par solde ou position d'un compte. De même, on ne dit pas feuille de balance (du terme anglais balance sheet) mais plutôt bilan.
Par ailleurs, contrairement à l'anglais, balance n'est pas synonyme de reste, différence, équilibre.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1980

bénéfices marginaux

L'expression *bénéfices marginaux*, employée pour désigner les mesures s'ajoutant au salaire que prend un employeur au bénéfice de ses employés, est un calque de l'anglais *fringe benefits*. On lui préférera avantages sociaux ou charges sociales, selon le point de vue.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2324

best of

On emploie parfois l'emprunt intégral best of pour parler des meilleurs éléments d'un ensemble, en particulier des meilleurs moments d'une émission de radio ou de télévision, des meilleures chansons ou autres créations d'un artiste, des moments forts d'une compétition sportive, etc. Il existe évidemment des expressions en français qui peuvent servir de solutions de rechange à cet emprunt. Selon le contexte, on peut le remplacer par le meilleur de, meilleurs moments, moments forts, meilleures séquences, temps forts, compilation, morceaux de choix, meilleures chansons, meilleurs titres, chansons choisies, succès, anthologie, florilège.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4662

biaisé

Le verbe biaiser signifie, dans son acception moderne et courante, « user de moyens détournés, être de biais ou introduire un biais dans ». S'il est correct de parler d'un résultat biaisé, c'est-à-dire faussé par un biais, l'emploi de l'adjectif biaisé pour qualifier une chose ou une personne partiale, subjective, tendancieuse, qui a des préjugés, un parti pris ou une idée préconçue constitue toutefois un anglicisme.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2188

bien faire

Bien faire signifie en français « faire une bonne action », « agir correctement » et, au sens moral, « faire ce qu'il faut faire ».
Attention à l'anglicisme que constitue l'emploi de bien faire au sens de l'anglais *to do well* qui signifie « donner un bon rendement », « bien exécuter son travail ».
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1154

bienvenue

Lorsque quelqu'un vous remercie en français, l'usage est de répondre « Je vous en prie », ou « De rien », ou encore « Il n'y a pas de quoi ». En anglais, on dira « Welcome », c'est-à-dire, littéralement, « Bienvenue ». Mais le mot bienvenue n'a pas du tout ce sens en français, et il faut donc l'éviter dans ce contexte.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1469

black Friday

Nos voisins américains parlent du *Black Friday* pour désigner la journée du coup d'envoi du magasinage des Fêtes, le quatrième vendredi de novembre (vendredi qui suit *Thanksgiving*). Des rabais jugés très avantageux sont alors offerts aux consommateurs. Au Québec, depuis quelques années, plusieurs détaillants ont décidé de récupérer la formule promotionnelle. Récupérer aussi la désignation *Black Friday*, emprunt intégral relativement récent, est toutefois déconseillé. La traduire littéralement en Vendredi noir n'est pas non plus recommandé.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5342

billet de saison

Pour assister régulièrement durant l'année à des concerts, à des spectacles, à des parties de hockey ou de base-ball, on peut se procurer un abonnement ou une carte d'abonnement. Il faut éviter l'emploi de *billet de saison*, qui constitue un calque de l'anglais *season ticket*.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2366

blanc de mémoire

L'expression *blanc de mémoire* (ou *blanc*) est parfois employée en français, surtout au Québec, au sens de « défaillance de la mémoire, oubli ». Qu'elle se soit répandue dans l'usage sous l'influence de l'anglais *(memory) blank*, « trou de mémoire », ou par extension d'un sens proche du nom blanc « interruption dans une conversation, silence », on lui préférera en français l'expression trou de mémoire, dans laquelle trou désigne un élément manquant dans une continuité. En contexte, il est également possible d'employer uniquement la forme réduite trou.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4387

un bon dix minutes

La syntaxe de l'expression *un bon dix minutes* est calquée sur celle de l'anglais *a good ten minutes*, où *good* est placé avant le numéral i. En français, bon est placé après le numéral et s'accorde avec le nom.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2463

bon matin

Depuis quelque temps, on entend l'expression bon matin utilisée en début de journée pour saluer les personnes.
Cette expression, d'un emploi récent, est calquée sur l'expression anglaise *good morning*. En français, lorsqu'on désire saluer une personne, on utilise le mot bonjour, et le soir, le mot bonsoir.
Lorsqu'on veut souhaiter à quelqu'un de passer une belle journée ou une belle soirée, plusieurs formulations sont possibles : bonne journée, bon avant-midi (ou bonne avant-midi), bon après-midi (ou bonne après-midi), bonne soirée et bonne nuit. Chacune de ces expressions convient à une plage horaire plus ou moins étendue, et l'ensemble couvre la totalité des vingt-quatre heures d'une journée.
L'expression bon matin entre donc inutilement en concurrence avec les formulations françaises bonjour et bon avant-midi.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2656

bonus

En français, le substantif bonus est employé dans le domaine de l'assurance automobile pour désigner un rabais accordé à un conducteur pour sa bonne conduite.
C'est sous l'influence de l'anglais qu'on l'emploie pour désigner une prime, c'est-à-dire une rémunération supplémentaire récompensant certains mérites, services, etc. C'est également un anglicisme que d'utiliser bonus à la place des termes indemnité, gratification, avantage,

supplément ou boni.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2189

booker

On emploie parfois en français l'emprunt hybride *booker*, créé à partir du verbe anglais *to book*. En raison de son orthographe et de sa prononciation, cet emprunt s'intègre mal à notre langue. Différents mots français peuvent le remplacer avantageusement, selon le contexte.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4410

boostage, booster, boosting

L'emprunt hybride *booster*, créé à partir du verbe anglais *to boost*, est parfois employé avec le sens de « gonfler, augmenter ». Or, il s'intègre mal à la graphie ainsi qu'à la phonétique du français, et il en va de même pour les noms *boosting* et *boostage*. De nombreux termes français sont disponibles pour exprimer les diverses notions associées à ces emprunts.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3585

Boxing Day

L'expression anglaise *Boxing Day* désigne le 26 décembre, lendemain de Noël. Elle viendrait vraisemblablement de l'usage britannique selon lequel, à l'occasion de cette journée, on avait coutume de remettre des *Christmas boxes*, littéralement boîtes de Noël, aux domestiques ainsi qu'aux facteurs et à d'autres employés des services publics. Ce jour est férié depuis 1871 dans de nombreux pays anglo-saxons. Aux États-Unis et au Canada, y compris au Québec, cette journée est maintenant surtout associée à des soldes jugés avantageux qui sont offerts en magasin.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5367

briser une promesse

En français, le verbe briser peut être utilisé dans de nombreux contextes avec un complément abstrait, avec le sens de « rompre » ou d'« interrompre » ; on peut dire ainsi qu'on brise une conversation, une amitié, une alliance, un pacte, une carrière, une fortune, le silence, etc. Mais peut-on briser une promesse ? Cette tournure, qui n'est pas répertoriée dans les dictionnaires de langue générale, est claire sur le plan sémantique et correcte du point de vue syntaxique, bien qu'elle soit calquée sur la structure anglaise to break a promise. On ne saurait par conséquent la condamner. Mais plusieurs autres tournures sont possibles en français si on veut l'éviter : manquer à une promesse ; enfreindre, rompre, violer une promesse ; ou des formules négatives comme ne pas tenir une promesse, ne pas être fidèle à une promesse, ne pas remplir une promesse et ne pas respecter une promesse.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4062

bum

L'emprunt à l'anglais *bum*, aussi francisé en bomme, est parfois employé en contexte familier avec le sens de « voyou, délinquant » ou de « bon à rien ». Il connaît divers synonymes de

registre plus neutre, que l'on peut employer selon les besoins du contexte : voyou, délinquant, malfaiteur, bon à rien, vaurien, rebelle, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3640

bumper, bumping

Dans le domaine des relations de travail et du syndicalisme, on emploie parfois au Québec le verbe *bumper* ainsi que le nom *bumping* qui en découle. D'après l'anglais *to bump*, ces mots renvoient à une pratique nord-américaine qui permet à un travailleur, qui a pu faire l'objet d'une mise en disponibilité ou d'un licenciement par exemple, de déloger un autre salarié pour occuper son poste.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2666

C

cancellation, canceller

Le verbe *canceller* et le nom *cancellation* ne sont, pour ainsi dire, plus utilisés en français. En effet, on ne trouve attesté dans notre langue le terme cancellation qu'en droit ancien, avec le sens de « procédé d'annulation d'un acte juridique, consistant à recouvrir l'écrit de lignes croisées rappelant le grillage d'une barrière ». De même, le verbe canceller avait, en droit ancien, le sens d'« annuler un acte aboli ou périmé par cancellation ». Ces sens très anciens ne sont plus guère attestés que dans quelques ouvrages.
En langue courante, les mots canceller et cancellation viennent des formes anglaises *to cancel* et *cancellation*. Ils sont utilisés principalement à l'oral et doivent être remplacés par annuler et annulation.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=990

candide

Appliqué à une personne, l'adjectif candide signifie essentiellement en français « naïf, pur, innocent, ingénu ». Quand il qualifie un adulte, il comporte souvent une légère connotation péjorative (il n'est pas bon d'être trop naïf).
L'utilisation de candide dans le sens de « franc, qui ne cache rien, sans détours » emprunte l'acception de l'anglais *candid*, qui insiste sur la transparence et la franchise d'une action ou d'une personne, plutôt que sur son ingénuité.
La même remarque s'applique à l'adverbe candidement, qui ne signifie pas « en toute franchise ou franchement » comme l'anglais *candidly*, mais « en toute ingénuité, en toute candeur ».
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2459

à capacité, à pleine capacité

On emploie parfois le nom capacité dans des expressions calquées directement de l'anglais. Ainsi, les expressions *à capacité* et *à pleine capacité* sont des calques de *to capacit*y et *to full capacit*y, et elles sont à éviter. Pour parler d'un contenant ou d'un espace quelconque qui est rempli, on peut utiliser, selon le contexte, les adverbes complètement, entièrement et

totalement ou la locution au maximum. Si les expressions *à capacité* ou *à pleine capacité* sont précédées de l'adjectif rempli (ce qui est souvent le cas), on peut également remplacer ces enchaînements par les adjectifs bondé, comble ou plein. Enfin, lorsqu'on parle d'un mécanisme, on peut remplacer à capacité ou à pleine capacité par à plein rendement ou à plein régime.

On doit également éviter d'employer capacité dans le sens de « fonction », sens qu'il n'a pas en français, dans l'expression en ma capacité de. On peut remplacer cette expression par les locutions à titre de, en ma qualité de ou en tant que.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3430

(se faire) carter

L'expression *se faire carter* (ou le verbe *carter*) s'est principalement répandue au Québec, dans la langue des jeunes, pour exprimer le fait de se faire demander des cartes d'identité lorsque l'accès à un service ou l'achat d'un produit requiert d'avoir atteint un âge minimal. C'est le cas notamment dans les bars, les casinos, les cinémas ou lors de l'achat d'alcool, de cigarettes, de billets de loterie, etc. Cette expression est d'ailleurs souvent empreinte d'une connotation négative puisqu'elle est surtout employée par des jeunes qui craignent ou se sentent offusqués de se faire demander leur carte. Qu'elle se soit répandue dans l'usage sous l'influence de l'anglais *to card (somebody)*, « exiger de voir les cartes d'identité de quelqu'un », ou simplement en raison de sa concision, cette expression appartient à la langue orale et familière. On pourra notamment la remplacer par des expressions comme : se faire demander ses cartes (d'identité) ou exiger de voir la carte (d'identité) de quelqu'un.

Se faire carter et carter sont aussi parfois utilisés dans la langue courante ou administrative dans des contextes où l'on doit présenter des cartes d'identité, notamment pour exercer son droit de vote ou pour obtenir ou renouveler un permis de conduire ou un passeport. Ces emplois peuvent également être remplacés par des expressions comme : se faire demander ses cartes (d'identité) ou exiger de voir la carte (d'identité) de quelqu'un.

Signalons enfin que le verbe carter existe en français mais avec un sens tout à fait différent, celui de « présenter de petits objets sur une carte », par exemple : carter des boutons, carter du fil.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4005

cédule

Le mot cédule fait partie du lexique français en finance et en droit, comme en témoignent par exemple les termes cédule de citation ou cédule hypothécaire. Toutefois, on l'emploie le plus souvent à tort dans un des sens qu'a le mot schedule en anglais. En effet, le mot anglais schedule désigne un document écrit qui indique une série d'actions, de tâches, de manifestations, etc., et le temps alloué pour leur réalisation ou leur déroulement. On remplacera donc l'anglicisme cédule par un des termes suivants, selon le sens recherché : horaire, programme, calendrier, emploi du temps, plan d'exécution, plan de travail, échéancier, prévisions.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1475

céduler

Le verbe *céduler* n'est pas attesté en français. Employé sous l'influence du verbe anglais *to schedule*, il signifie tantôt « prévoir à l'horaire, inscrire au calendrier », tantôt « désigner une personne pour faire un travail à tel moment ». Plusieurs termes ou expressions peuvent remplacer céduler, selon le contexte. On dira par exemple : fixer, prévoir, programmer, établir le calendrier, inscrire au programme, inscrire à l'horaire, etc. Dans le cas des personnes, il existe diverses tournures possibles, telles que : affecter, être de service, devoir faire (quelque chose à telle heure), etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2412

challenge

Le mot challenge, que l'on trouve aussi sous la graphie francisée chalenge, est un emprunt à l'anglais *challenge* « défi », qui vient lui-même de l'ancien français *chalenge*, qui signifiait « accusation, chicane, contestation » (XIe siècle), puis « défi » (XIIe siècle). Cet ancien mot français n'a pas survécu au fil des siècles et c'est par l'anglais qu'il nous est revenu. Il a été emprunté au XIXe siècle au vocabulaire sportif anglais, d'abord employé sous la forme *challinge-coupe*, puis *challenge cup*, puis challenge, par ellipse. Ce mot est ensuite passé dans la langue générale avec le sens de « défi ».
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3511

challenger

Le nom *challenger*, que l'on trouve aussi sous les graphies francisées challengeur ou chalengeur, est un emprunt à l'anglais challenger « celui qui défie » ou encore « celui qui appelle au combat ». En français, *challenger* est employé pour désigner une personne qui défie le tenant d'un titre sportif ou, dans les domaines politique et économique, une personne ou une entreprise qui en affronte une autre afin de conquérir une position dominante. Cet emprunt n'est pas nécessaire dans la mesure où il existe de nombreux équivalents français pour désigner cette notion. Selon les contextes, il s'agit d'un défieur ou d'une défieuse (termes relativement récents mais bien formés), d'un rival ou d'une rivale, d'un ou d'une adversaire, d'un compétiteur ou d'une compétitrice, d'un concurrent ou d'une concurrente, d'un candidat ou d'une candidate au titre, d'un affronteur ou d'une affronteuse, d'un opposant ou d'une opposante, d'un ou d'une émule, d'un provocateur ou d'une provocatrice, d'un prétendant ou d'une prétendante, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3536

chance

Le français attribue plusieurs sens au mot chance. Celui-ci désigne d'abord un sort favorable. Il a gardé, surtout au pluriel, le sens neutre de « probabilité que quelque chose survienne », ou de « manière, favorable ou défavorable, dont les faits s'enchaînent ». On dira par exemple que les chances qu'un événement se produise sont minces.
Il n'a cependant pas, comme le mot anglais chance, le sens de « risque, danger auquel on s'expose ». Ainsi, courir sa chance ou tenter sa chance, c'est essayer de réussir en comptant sur le sort favorable, tandis que courir le risque, c'est s'exposer à un risque.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1973

charge

Le substantif *charge* a d'abord désigné, dans un sens concret, « ce qui pèse sur », « ce que peut porter un homme, un animal, un véhicule », puis, dans un sens abstrait, « ce qui constitue un effort imposé ». De ces acceptions procèdent diverses utilisations dans le domaine militaire, en psychologie, en hydrologie, en électricité, ou dans la langue juridique.

Il n'a pas, contrairement à l'anglais *charge*, le sens concret de « frais, supplément ». En français, charge ne s'emploie en parlant d'argent qu'au sens abstrait de « responsabilité, obligation » et prend souvent, dans ce sens, la forme plurielle (charges inhérentes à la copropriété, charges familiales ou sociales, par exemple). Employer le mot charge au sens d'« inculpation », de « chef d'accusation » ou de « réquisitoire » constitue également un anglicisme.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1974

être en charge de

La locution *être en charge de* est un calque de l'anglais *to be in charge of*. Elle devrait être remplacée par l'une des locutions suivantes : être chargé de, être responsable de, avoir la charge de, avoir la responsabilité de, avoir mission de, être le chef ou la chef (plus rarement, la cheffe).

De même, la locution *prendre charge de* est un calque de l'anglais *to take charge of* et devrait être remplacée par prendre en charge, se charger de, s'occuper de (quelqu'un, quelque chose).

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=844

charger

Le verbe charger a de nombreuses significations en français. On peut très bien, par exemple, charger une voiture de valises, charger une arme de munitions, charger une table de mets. On peut aussi charger une personne de compliments, se charger d'une affaire (pour la régler) ou encore charger l'ennemi, c'est-à-dire l'attaquer.

C'est toutefois sous l'influence du verbe anglais *to charge* que le verbe charger s'est répandu dans le vocabulaire commercial au sens de « facturer » ou de « faire payer, demander un prix ». L'expression charger à un compte est également un anglicisme à éviter. On la remplacera par porter à un compte, débiter un compte, facturer.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1451

cheap, cheapo

On emploie fréquemment et à tort le mot anglais *cheap* ou sa variante *cheapo* ; ce mot a parfois le sens de « bon marché » mais le plus souvent celui de « à bon marché et de piètre qualité ». Il se dit en outre d'une personne aux agissements mesquins ou déloyaux. Cet anglicisme est facilement remplaçable par différents termes ou expressions, selon le sens désiré et le contexte.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3578

chief executive officer

Le mot anglais *officer* recouvre des appellations d'emploi diverses, qui varient selon la nature ou la structure des entreprises. Il peut tantôt désigner un cadre, un administrateur, un dirigeant ou un membre de la direction, tantôt un agent ou un responsable.Pour trouver l'équivalent français de *chief executive officer* (qui s'abrège en CEO), il faut d'abord voir si ce terme désigne bien une personne habituellement choisie parmi les membres du conseil d'administration d'une société et qui répond, par délégation, de la bonne marche de cette société.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1481

chiffre

Le mot chiffre fait bien sûr partie du lexique français, mais on l'emploie à tort, dans certaines locutions, au sens de l'anglais *shift*.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=991

chum

Au Québec, le nom *chum* est répandu dans la langue familière avec le sens d'« ami » ou d'« amoureux ». Cet emprunt intégral à l'anglais peut être remplacé, selon le contexte et le sens recherché, par des équivalents tels que copain, copine, ami, camarade de classe, camarade de travail, compagnon, compagne, etc., ou encore par amoureux, petit ami, petit copain, mari, conjoint, époux, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3587

clair

Au Québec, l'influence de l'anglais *clear* se cache derrière certains emplois de l'adjectif clair. Le plus courant est sans doute l'emploi de clair au sens de « net » en parlant d'un revenu, d'un bénéfice ou d'une somme d'argent. Rappelons que net, employé adverbialement après un chiffre, est invariable.
On peut ajouter à cet emploi celui de la locution *clair de* au sens de « libre de », aussi attribuable à l'anglais.
Si l'anglais peut être invoqué pour expliquer ces deux emplois, son influence n'a peut-être que renforcé des usages connus en français ancien. Déjà au XVe siècle, clair (ou *cler*), en parlant d'un bien, avait le sens de « ce qui est sans dette, net » ; jusqu'au XIXe siècle, de l'argent clair désignait de l'argent dont on pouvait disposer, de l'argent comptant. Bescherelle définissait clair et net par « tous frais déduits » et donnait cet exemple : Il gagne clair et net dix mille francs dans cette entreprise.
L'anglais *clear* résulte d'un emprunt à l'ancien français clair (ou cler) ; cela explique que bon nombre des emplois de clear et de clair sont semblables.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2930

clairer

Le verbe *clairer* est sans doute à mettre au compte de l'anglais *to clear*. Cet emploi, de registre familier, connaît plusieurs sens propres à l'anglais *to clear* dont « débarrasser, évacuer

(un lieu) », « liquider (de la marchandise) », « acquitter (des dettes) ».
La forme pronominale *se clairer de* est aussi employée au sens de « en finir avec, se débarrasser de ». En parlant du temps ou du ciel, se clairer a le sens de « s'éclaircir ». Clairer au sens de « congédier » pourrait être un emploi qui s'est développé à partir du sens plus général de « se débarrasser de ». L'anglais *to clear* ne semble pas avoir ce sens, du moins, il n'est pas consigné dans les dictionnaires généraux.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3459

clérical

En français, l'adjectif *clérical* signifie « relatif au clergé » ou « favorable au clergé ».
Sous l'influence de l'anglais *clerical*, on emploie parfois cet adjectif dans le sens de « de bureau ». On évitera d'employer cet adjectif en ce sens ; on le remplacera par de bureau ou par administratif.
On emploie parfois aussi clérical dans l'expression erreur cléricale. Cet emploi est un autre emprunt sémantique à l'anglais clerical. On pourra remplacer cette expression, selon le contexte, par faute de frappe, erreur de frappe, faute de copiste, faute de transcription ou erreur d'écriture.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3528

clinique

Le substantif *clinique* désigne dans la langue courante un établissement privé où l'on donne des soins. Dans la langue spécialisée, ce terme ne s'entend qu'au sens médical, notamment pour désigner un enseignement donné en présence du malade.
Sous l'influence de l'anglais *clinic*, on a tendance à utiliser le mot clinique dans le sens de « séance consacrée à l'analyse et à la résolution de problèmes concrets ou à l'acquisition de compétences particulières ». Dans ce sens, le français dispose de bien d'autres mots permettant d'éviter cet anglicisme : séance, atelier, stage, cours pratique, conférence pratique, démonstration, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2086

collecter

Collecter signifie proprement « réunir par une collecte » (par exemple collecter des dons, collecter des fonds) ou « ramasser en se déplaçant » (par exemple collecter des signatures, collecter des renseignements).
En matière de fiscalité, l'action de recueillir les impôts s'appelle perception, et le verbe correspondant est percevoir. C'est peut-être sous l'influence de l'anglais to collect que l'on utilise erronément le verbe collecter dans ce sens. Plus généralement, l'anglicisme collecter peut être remplacé par des verbes ou locutions comme chercher, encaisser, récupérer ou recouvrer (son argent, son dû), se faire payer, selon les contextes.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1171

comment

Il faut veiller à ne pas utiliser l'adverbe interrogatif comment, qui signifie « de quelle manière, par quel moyen », avec les verbes aimer et être, comme dans les exemples suivants, qui

calquent les tournures anglaises *How did you like ?* et *How are you ?*
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2448

comparé à

Le participe passé du verbe comparer peut être utilisé comme adjectif en début de phrase. Il établit alors une comparaison entre le nom qui suit et le sujet de la proposition principale, avec lequel il s'accorde en genre et en nombre puisqu'il s'y rapporte.

Néanmoins, l'emploi adverbial du participe passé *comparé à* ou *comparé avec* est un calque de l'anglais *compared to* ou *with* et doit être évité. On utilisera plutôt comparativement à, en comparaison avec, par comparaison avec, si on compare avec.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2449

compléter

Le verbe compléter n'a qu'un sens en français, celui de « rendre complet ce qui était incomplet ». Ainsi, compléter une chose, c'est lui ajouter ce qui manque, en combler les lacunes.

Employé au sens de « remplir » ou de « faire, exécuter, réaliser, accomplir », compléter est un anglicisme.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1486

confiant

L’adjectif confiant signifie « qui se fie à quelqu’un ou à quelque chose » ou « qui a confiance en soi ».

Contrairement à l’adjectif anglais confident, confiant n’est pas synonyme de convaincu, persuadé et ne peut se construire avec une proposition complétive introduite par que ou avec un infinitif introduit par de.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1981

confortable

L'adjectif *confortable* qualifie des choses qui procurent ou présentent du confort. Ainsi, on parlera d'une maison confortable, d'un canapé confortable. Confortable s'emploie également au figuré, en parlant de ce qui assure une aisance ou une tranquillité d’esprit.

Dans tous ces cas, confortable qualifie des choses, que celles-ci soient concrètes ou abstraites, et non des personnes. C'est sous l'influence de l'anglais *comfortable* que l'adjectif confortable en est venu à se dire de personnes. Cet usage est toutefois à éviter.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1018

confrontation

En français, le substantif *confrontation* désigne l’action de confronter, de mettre en présence des personnes pour comparer ou vérifier leurs affirmations ; il s’emploie notamment dans le domaine judiciaire, lorsqu’un accusé et un témoin sont mis en présence. Confrontation s'emploie aussi pour parler de l’action de comparer minutieusement deux choses, par exemple

deux textes.
Contrairement à l'anglais *confrontation*, en français confrontation n'est pas synonyme des mots affrontement, conflit, dispute, différend.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2479

au meilleur de ma connaissance

L'expression *au meilleur de ma connaissance*, fréquemment employée au Québec, est calquée sur l'anglais *to the best of my knowledge*. Le français ne manque pas d'équivalents pour traduire cette locution anglaise : (pour) autant que je sache, d'après ce que j'en (ou je) sais, si je me souviens bien, à ma connaissance, d'après moi, à mon avis…
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4831

conservateur

En français, l'adjectif *conservateur* est employé pour qualifier quelqu'un ou quelque chose qui est attaché à la tradition, à l'ordre établi, et qui s'oppose à son évolution ; on emploie également cet adjectif dans le domaine de l'alimentation, en parlant d'un produit qui permet la conservation des aliments.
L'usage du mot anglais *conservative* est cependant plus étendu ; c'est d'ailleurs sous son influence qu'est parfois employé à tort le mot conservateur dans des expressions telles que des chiffres conservateurs, des prévisions conservatrices, un style conservateur ou un choix conservateur. Selon le cas, on emploiera plutôt les adjectifs prudent, modéré, raisonnable, réaliste, conventionnel, classique, traditionnel, modeste, discret, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4417

considération

En français, le nom *considération* désigne l'action d'examiner attentivement une chose ou une idée, ou encore un motif que l'on considère pour agir, et finalement l'importance accordée à quelqu'un. Au pluriel, il s'emploie pour désigner les réflexions développées sur un sujet donné et comporte souvent une connotation péjorative.
Sous l'influence de l'anglais, on a tendance à prêter à ce mot des sens ou des usages qu'il n'a pas en français. Ainsi, considération ne signifie pas « facteur à prendre en compte ». Il n'a pas non plus le sens de « contrepartie », « récompense » ou « rémunération consentie en échange d'une faveur ou d'un service ».
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1982

consistant

En français, on peut employer l'adjectif *consistant* pour qualifier des substances ; il signifie alors « ferme, épais ». Cet adjectif peut aussi qualifier un mets ou un repas ; il a alors le sens de « copieux ». Il peut enfin s'appliquer à des choses abstraites pour signifier « cohérent, stable, fondé ».
On doit toutefois éviter d'employer l'adjectif consistant pour signifier « conséquent » ou « compatible » ; ce sont là des sens propres à l'adjectif anglais *consistent*. On doit particulièrement éviter la locution *être consistant avec*, qui est un calque de l'anglais *to be consistent with*. On peut remplacer cette locution par être compatible avec, être conforme à,

être dans la logique de, être en harmonie avec, bien correspondre à, concorder avec ou convenir à. On doit aussi éviter d'utiliser consistant pour signifier « régulier, constant, stable », ce sens étant également réservé à l'anglais *consistent*.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3294

contact

Le nom *contact*, dans la langue courante, signifie principalement « état de deux corps qui se touchent ».

Par extension de sens et sous l'influence de l'anglais, ce nom en est venu à désigner aussi, depuis le XIXe siècle, une relation entre des personnes ou des groupes.

Le terme contact est également souvent utilisé pour désigner une personne avec laquelle on est en relation et qui fait partie d'un réseau de connaissances utiles dans notre vie personnelle ou professionnelle. Dans ce sens, le calque, passé dans l'usage et attesté dans plusieurs ouvrages, est aussi acceptable en français. Les réserves déjà émises sur l'usage de contact pour désigner une personne n'ont plus lieu d'être. Contact « personne » est employé, depuis les années 80, par métonymie du sens de « relation entre des personnes ou des groupes ». Notons toutefois qu'il existe en français d'autres expressions de sens proches que l'on peut aussi employer selon le contexte : relation, connaissance, agent de liaison (ou tout simplement liaison), personne-ressource, coordonnateur ou source.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3297

contacter

Le verbe contacter, fréquent dans la langue courante et particulièrement répandu dans la langue des affaires, signifie « entrer en relation, prendre contact, communiquer avec (quelqu'un) ». Bien que cet emprunt à l'anglais *to contact* ait longtemps été jugé défavorablement, il n'est plus condamné aujourd'hui (sauf exception). Par ailleurs, sur le plan morphosémantique, le verbe est bien construit et ne pose pas de problème d'intégration au système de la langue française. Il est donc acceptable.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3414

cool

L'adjectif anglais *cool* peut avoir deux sens. *Cool* signifie tantôt « décontracté, calme, détendu, flegmatique, ouvert », tantôt « excellent, agréable, sympathique ». Il existe toute une panoplie de termes français que l'on peut substituer à cet anglicisme, selon le sens et l'effet recherché.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2643

corporatif

L'adjectif corporatif signifie en français « propre à une corporation ». Une corporation est un regroupement de personnes de même profession. Ainsi, on peut parler d'un esprit corporatif, par exemple, au sujet de l'esprit de corps qui anime une association professionnelle, ou encore d'un groupement corporatif, pour désigner une association qui a la structure d'une corporation.

Lorsqu'il est employé pour qualifier ce qui est relatif aux entreprises, aux sociétés de capitaux ou de personnes, aux organismes ou au monde des affaires, corporatif est un anglicisme qu'il convient de remplacer par des mots ou expressions tels que commercial, des affaires,

d’affaires, de l’entreprise, d’entreprise, des entreprises, aux entreprises, de la compagnie, du siège social, de la société, social (au sens de « qui est relatif à une société de capitaux ou de personnes »), institutionnel, organisationnel, de l’organisme, de l’organisation.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3551

cosmétique

Le sens propre de l’adjectif *cosmétique* est bien connu : « relatif aux soins de beauté, aux soins du corps ». Plus précisément, cosmétique se dit de tout produit que l’on applique sur la peau, les cheveux, les dents ou la muqueuse buccale en vue de les nettoyer, de les protéger, de les maintenir en bon état, d'en modifier l'aspect, de les parfumer ou d'en corriger l'odeur.

En anglais, l’adjectif *cosmetic*a également ce sens relatif aux produits de beauté. Il se dit aussi, plus largement, de tout traitement destiné à améliorer l’apparence d’une personne. En français, on emploiera plutôt alors les adjectifs esthétique et plastique, selon le cas. La chirurgie esthétique vise à embellir et à remodeler les formes du corps ou les traits du visage ; c’est une branche de la chirurgie plastique, laquelle vise pour sa part à corriger les lésions et les anomalies de façon à rétablir une forme et une fonction proches de la normale.

L’adjectif anglais *cosmetic* connaît aussi, depuis les années 50, un emploi figuré : « qui ne modifie que les apparences, superficiel, symbolique », souvent avec l’idée que ces modifications ne sont apportées que pour créer l’illusion d’une amélioration.

Alors que ce sens figuré n’appartenait auparavant qu’à l’anglais, il est aujourd’hui de plus en plus répandu en français également.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3388

cotation

Le substantif cotation, qui désigne l’action de coter, d’indiquer par des cotes, est employé notamment en dessin technique et en archivistique. Il s’emploie aussi dans le domaine de la Bourse pour désigner l’action de faire connaître le cours d’une valeur mobilière sur un marché donné.

Toutefois, cotation n’a pas les sens d’« estimation », « devis », « prix », « soumission » qu’on lui prête parfois sous l’influence de l’anglais.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2087

coulage d'information

Le nom coulage et le verbe couler sont parfois employés lorsqu’il est question d’information qui devait être confidentielle mais qui a été révélée. Ces emplois sont à éviter puisqu’il s’agit de mauvaises traductions d’expressions anglaises.

On parle en effet parfois de *coulage d’information* ; il s’agit d’une traduction maladroite de l’anglais *information leak*. Le nom coulage a deux sens en français : « action de couler une matière en fusion » (on peut couler un métal, du verre ou une statue) et « perte causée par le gaspillage ou le vol ». Lorsqu’il est question d’information, on parle plutôt de fuite, d’indiscrétion ou encore de révélations. On peut également remplacer coulage d’information par divulgation ou communication d’information.

On trouve aussi parfois l’expression *couler de l’information*, qui peut être précédée du verbe laisser ou du verbe faire. Il s’agit d’un calque de l’expression anglaise *to leak information*. Le verbe couler a plusieurs sens en français : il signifie notamment « se déplacer » ou « laisser

échapper », en parlant d'un liquide, ou encore « mettre une matière en fusion dans un moule ». Il ne peut cependant pas convenir à la divulgation d'information confidentielle. On remplacera donc, dans ce contexte, le verbe couler par dévoiler, diffuser, divulguer, communiquer, fournir, rendre public ou révéler. Dans certains contextes, on pourra également employer ébruiter, laisser filtrer et transpirer.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4409

coulé dans le béton

C'est sous l'influence de l'expression anglaise *set* ou *cast in concrete* qu'on emploie familièrement au Québec *coulé dans le béton* (ou, plus rarement, *coulé dans le ciment*) pour qualifier quelque chose de définitif ou d'irréversible.

Dans un registre plus neutre, on privilégiera la locution *gravé* ou *inscrit dans le marbre*, ou tout simplement on aura recours, selon le contexte, à des adjectifs comme décidé, arrêté, définitif, figé, fixé, réglé, immuable, irrémédiable, irrévocable, irréversible ou inattaquable.

Dans le registre familier, on peut aussi employer le nom *béton* et la locution *en béton* de manière adjectivale pour qualifier quelque chose de solide, de sûr, d'inattaquable.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4069

couper

Outre ses nombreux sens propres, le verbe français *couper* est employé dans plusieurs locutions imagées telles que couper l'herbe sous le pied à quelqu'un, dont le sens est « le frustrer de quelque chose en le devançant », couper la parole à quelqu'un « l'interrompre », couper les jambes « causer une grande fatigue », couper les cheveux en quatre « se perdre dans des subtilités exagérées », couper dans le vif « prendre des mesures radicales pour régler un problème » et couper court à quelque chose « l'interrompre brusquement ».

D'autres expressions formées avec le verbe couper sont empruntées à l'anglais et gagnent à être remplacées par des équivalents plus idiomatiques ou mieux construits sur le plan syntaxique. C'est le cas notamment de la locution couper les dépenses (*to cut expenses*), employée à la place de réduire ou comprimer les dépenses, baisser les charges ou, si l'on tient au verbe couper, couper dans les dépenses. C'est aussi le cas de couper des postes ou, plus sadique encore, couper le personnel (!), que l'on peut remplacer par supprimer des postes, réduire les effectifs.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3583

coupure

Sous l'influence de l'anglais *cut*, on emploie très souvent le mot coupure dans les domaines administratif et financier ; on parlera ainsi de coupures budgétaires, de coupures de budget ou de coupures de postes. Or les sens français de coupure, contrairement à celui de coupe, ne correspondent pas à la notion évoquée dans ce genre de contexte. Ces expressions peuvent être remplacées par des équivalents tels que restrictions, compressions ou réductions budgétaires, suppression ou abolition de poste. On pourrait aussi parler de mesures d'austérité, de coupes opérées dans les dépenses, de réductions d'effectifs, de diminutions de salaires, de baisses de revenus, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3580

customisation, customiser

Le verbe anglais *to customise* et le nom *customisation* (aussi écrits *to customize, customization*) ont donné lieu à de nouveaux mots de plus en plus employés en français, particulièrement en Europe : customiser et customisation. L'idée associée à ces termes n'est pourtant pas nouvelle : un bien fabriqué en série, notamment un véhicule, un vêtement ou encore un service, est transformé selon les besoins et les goûts particuliers d'un client. Or, cette idée peut très bien s'exprimer au moyen de divers verbes français comme personnaliser, particulariser, individualiser, adapter à l'usager, adapter au client. Sont également disponibles les substantifs correspondants personnalisation, particularisation, individualisation, adaptation à l'usager et adaptation au client, équivalents français de customisation. Les emprunts customiser et customisation ne sont donc pas nécessaires dans la mesure où plusieurs termes sont déjà disponibles en français pour exprimer ces notions.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3783

Cyber Monday

Quant au nom *Cyber Monday*, il désigne le lundi suivant le Vendredi fou. Ce jour-là, des rabais importants sont offerts en ligne aux États-Unis. La formule se transpose également au Québec. Dans ce cas, on peut tout à fait choisir une traduction littérale : Cyberlundi (en un seul mot). Celle-ci fonctionne bien en français. L'élément cyber-, placé devant le nom lundi, indique que les aubaines sont offertes sur le Web.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5342

D

à date

Les expressions *à date* et *jusqu'à date* sont des calques de l'anglais to date et up to date. Ainsi, un document qui est actualisé au jour où l'on se trouve n'est pas à date mais plutôt à jour. Par ailleurs, si on veut indiquer que le moment où l'on parle constitue une limite dans le temps, on peut utiliser les locutions à ce jour, jusqu'à présent, jusqu'à maintenant ou jusqu'ici.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1447

deadline

Le mot anglais *deadline* est parfois employé en français, surtout à l'oral, pour exprimer la notion de « date limite ». Selon les contextes, de nombreux termes français sont possibles et préférables à cet emprunt : échéance, date d'échéance, limite, dernière limite, date limite, heure limite, date butoir, heure ou date de tombée (dans le monde des médias), date d'expiration, délai, dernier délai, délai de rigueur, date de clôture, clôture des inscriptions, terme, délai butoir, heure ou jour de bouclage (dans le monde de la presse).
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3668

dealer

Le verbe *dealer*, formé à partir de l'anglais *to deal*, est parfois employé avec le sens de « composer avec quelque chose » ou de « s'occuper de quelque chose ». En plus de s'intégrer

difficilement au système morphologique et phonétique du français, cet emprunt n'est pas nécessaire puisque de nombreux verbes ou locutions de sens équivalents existent déjà en français, par exemple : s'adapter à, composer avec, se débrouiller, réagir à, supporter, combattre, faire face à, vivre avec, s'y prendre, ou encore se charger de, s'occuper de, traiter avec, avoir affaire à, négocier.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3591

dédié

Le français *dédié* et l'anglais *dedicated* ont en commun quelques-unes de leurs acceptions, mais certains emplois récents de dédié sont en fait des anglicismes sémantiques. Ainsi, en français, on peut dédier un monument à quelqu'un, dédier une œuvre à des personnes, dédier un concert à une cause, dédier un poème à l'amour, dédier une pensée à un être cher ou dédier sa vie à la défense des autres.
En revanche, c'est sous l'influence de l'anglais *dedicated* que l'on parle d'employés dédiés, de sommes dédiées à un projet, d'une publication dédiée aux adolescents, d'un service dédié à une certaine clientèle, etc. D'abord emprunté dans le domaine de l'informatique, champ reconnu pour son recours aux emprunts, dédié, comme synonyme de spécialisé, se dit de ce qui est conçu pour un usage spécifique ; ce sens est aujourd'hui enregistré dans les dictionnaires et il semble qu'il soit maintenant trop tard pour éviter l'emprunt dans ce domaine.
Par contre, il est peut-être encore temps de renverser la tendance pour ce qui est des autres emplois de dédié attribuables à l'anglais et qui ne sont pas, du reste, propres au Québec puisqu'ils tendent à se répandre dans toute la francophonie. Le français possède plusieurs équivalents qui peuvent leur être substitués.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3464

définitivement

L'adverbe définitivement est parfois utilisé à tort pour renforcer une affirmation. Cet emploi erroné est, en fait, calqué sur le sens de l'adverbe anglais *definitely*. Pour renforcer une affirmation, on peut utiliser l'une ou l'autre des expressions suivantes : assurément, certainement, absolument, bien sûr, à coup sûr, sans aucun doute, vraiment, tout à fait. Tous ces adverbes peuvent se placer en début de phrase ou peuvent accompagner un adjectif, ou encore, ils peuvent s'utiliser seuls en réponse à une question.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1102

degré

Sous l'influence de l'anglais, on utilise degré, à tort, dans le sens de « diplôme universitaire » : si cette acception était usitée au XVIIe siècle, elle constitue un anglicisme de nos jours et doit être évitée.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1975

délai

En français, le mot délai signifie « temps laissé pour faire quelque chose » ou « prolongation accordée pour l'accomplissement d'une tâche ».

Délai n'a que très rarement le sens de « retard » qu'on lui prête couramment sous l'influence de l'anglais. Ainsi, on pourra dire indifféremment sans délai ou sans retard pour signifier « aussitôt », mais on parlera de retard à l'expiration d'un délai.

Délai n'a pas non plus le sens de « ralentissement », de « lenteur » que l'anglais *delay* peut avoir. En outre, ce mot ne peut être employé seul dans le sens de « temps d'attente ». Les expressions correctes sont délai d'attente ou temps d'attente.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1983

demander une question

L'expression *demander une question* est une traduction littérale de l'expression anglaise *to ask a question*. En français, il faut dire poser une question.

D'autres expressions peuvent être utilisées comme synonymes : formuler une question, adresser une question à quelqu'un.

D'autres expressions sont utilisées pour indiquer que l'on pose de nombreuses questions, parfois de façon exagérée : presser de questions, accabler de questions, cribler de questions, harceler de questions.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2770

démonisation, démoniser

Le verbe démoniser et le nom démonisation sont fréquemment employés au Québec comme synonymes de diaboliser et de diabolisation. Ils signifient respectivement « présenter quelqu'un ou quelque chose sous un jour démoniaque » et « présentation de quelqu'un ou de quelque chose sous un jour démoniaque ».

C'est probablement sous l'influence de l'anglais *to demonize* et *demonization* que démoniser et démonisation se sont répandus en français, au Québec, à partir des années 1990. Même s'ils sont condamnés dans quelques ouvrages de difficultés et absents de la plupart des dictionnaires de langue générale, l'Office considère qu'il n'y a pas lieu de juger défavorablement ces emprunts.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5291

démotion

Lorsqu'un employé est affecté à un poste comportant plus de responsabilités et une rémunération plus élevée, il s'agit d'une promotion. Lorsque la situation inverse se produit, c'est-à-dire qu'un employé est affecté, par une sanction disciplinaire, à un poste de classification inférieure, on entend parfois le mot démotion. Cependant, malgré ses allures françaises, le nom démotion est un emprunt intégral de l'anglais *demotion*. On évitera cet emprunt inutile, auquel on préférera le nom rétrogradation. On peut également, dans certains contextes, employer le verbe rétrograder.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4407

avoir des dents

En anglais, on peut dire qu'une mesure a des dents ou, au contraire, déplorer qu'elle n'en ait pas (*to have teeth, to have no teeth*). On peut aussi donner des dents ou mettre des dents à une loi, à une réglementation (*to give a law teeth* ou *to put teeth into the law*). Le français

n’utilisera pas la même image et exprimera les choses autrement en ayant recours à des expressions comme resserrer, renforcer, donner plus de pouvoir ou plus de poids à, rendre plus efficace, plus contraignant, plus sévère, plus ferme, souhaiter une réforme substantielle de. On pourra également parler de mesures plus contraignantes, plus sévères, plus musclées ou, dans une phrase négative, déplorer l’impuissance, le manque de force d’une réglementation.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3260

département

Le mot département désigne une branche spécialisée d’une administration, d’un organisme, notamment dans les cégeps et universités ainsi que dans l’administration publique fédérale. En France, il désigne d’abord une collectivité territoriale.

Néanmoins, son usage n’est pas aussi général que le mot anglais department. Selon les cas, les mots service ou bureau (d’une entreprise), rayon ou comptoir (d’un grand magasin), ministère ou section seront plus appropriés.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1984

dépendamment de, dépendant de

Le mot dépendant peut s’employer comme participe présent ou comme adjectif, mais pas comme préposition.

Le participe présent et l’adjectif dépendant signifient tout simplement « qui dépend de ».

Lorsque l’on dit, par exemple : *Il arrivera plus ou moins tard dépendant de l’heure de son départ*, on se trouve à employer *dépendant de* comme une préposition, à la manière de l’anglais *depending on*. Or, on ne peut employer ce verbe ainsi conjugué comme une préposition en français. La locution dépendant de doit être remplacée, selon les contextes, par selon, suivant, en fonction de ou d’après.

Quant à la locution *dépendamment de*, qui signifie elle aussi « selon, suivant, en fonction de », elle est répandue au Québec, mais cet usage est considéré comme familier. Il faut également savoir que, dans le reste de la francophonie, dépendamment est très rare, à la différence de son contraire indépendamment, et qu’il signifie « de manière dépendante ».
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1047

dernier droit

On emploie parfois l’expression *dernier droit* pour désigner la dernière étape ou les derniers moments qui précèdent un événement quelconque. Il s’agit d’un emploi figuré d’un terme qu’on emploie dans les courses de chevaux et en athlétisme. En effet, dans ces domaines, *dernier droit* désigne la dernière ligne droite que les concurrents doivent franchir avant d’atteindre le fil d’arrivée.

L’expression *dernier droit*, au sens propre comme au sens figuré, est utilisée uniquement au Québec. Ailleurs dans la francophonie, on emploie plutôt dernière ligne droite. On peut penser que l’emploi de droit (qui n’a pas le sens de « ligne droite » en français) est influencé par l’anglais ; dans cette langue, les expressions équivalentes sont *last straight, finishing straight* ou *home straight*, en Grande-Bretagne, et *home stretch*, en Amérique du Nord.

On remplacera la locution *dernier droit* par dernière ligne droite ou par une expression de sens comparable, comme dernière étape, fin de parcours, derniers moments (ou dernières minutes), dernier sprint ou sprint final.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4442

deuxième meilleur

En français, l'emploi du superlatif implique que seul le premier d'un ensemble d'objets ou de personnes peut être le meilleur ou le plus important, ou évidemment, à l'inverse, le pire ou le moins… Ainsi, on dit d'une athlète qu'elle est la meilleure de sa catégorie. On comprend dès lors qu'il n'est pas logique de faire précéder le superlatif d'un ordinal (le deuxième, troisième meilleur). Toutefois, sous l'influence de l'anglais, on trouve souvent, surtout dans la langue journalistique et notamment dans le vocabulaire sportif, ce type de formation : le deuxième, le troisième meilleur sur le modèle de l'anglais *the second, the third best (player, scorer, etc.)*.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2389

développement

Le mot *développement* a plusieurs sens en français ; il peut signifier entre autres « étendue », « progrès » ou « rayonnement ».
Toutefois, ce mot est parfois employé de façon fautive dans certains contextes, sous l'influence de l'anglais *development*. Ainsi, dans le domaine de la construction ou de l'habitation, pour désigner un terrain loti ou un nouveau quartier, développement devrait être remplacé par lotissement.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=989

en devoir

L'expression en devoir est calquée de l'anglais *on duty*. En français, on utilise plutôt les locutions en service, en service commandé, en mission, de garde ou dans l'exercice de ses fonctions.
Toutefois, la locution *se mettre en devoir* de suivie d'un infinitif est tout à fait correcte au sens de « se disposer à, se préparer à ». On dira par exemple : Jean se mit en devoir de lui expliquer sa théorie.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3669

faire une différence

S'il est possible, en français, de faire la différence entre une chose et une autre, c'est-à-dire de les distinguer, l'expression *faire une différence*, sans complément, est un calque de l'anglais *to make a difference* qui signifie « agir concrètement, changer les choses, apporter sa contribution, compter, innover ». On s'inspirera des exemples suivants pour corriger cet anglicisme.
On trouve aussi la tournure *faire la différence*, qui, dans son emploi correct, a le sens d'« établir une distinction entre une chose et une autre ». Par contre, cette construction est fautive lorsque c'est l'idée de « créer un écart, prendre l'avantage, faire pencher la balance » qui est exprimée.
Quant à l'expression *faire toute la différence*, qui est un calque de l'anglais *make all the difference*, on la remplacera par « changer complètement la situation, avoir un effet décisif ».
En outre, notons que *faire une différence* et *faire la différence* ne sont généralement pas interchangeables. Toutefois, dans certains contextes, les deux peuvent signifier « changer les

choses ».
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2617

digital, digitaliser, digitalisation, digitaliseur

Le calque *digital* au sens de « numérique », souvent critiqué avec raison, ne s'inscrit pas sans réserve dans la norme sociolinguistique du français au Québec, et ce, même s'il est répertorié sans remarque particulière dans certains ouvrages de langue.

En français, l'adjectif digital signifie « qui est relatif aux doigts » ; on dit par exemple empreintes digitales. L'anglais *digital* connaît également ce sens, mais il peut aussi se dire de systèmes, d'appareils qui utilisent des chiffres pour représenter l'information (d'après *digit* « chiffre »). L'emploi de digital en français pour parler d'un mode d'affichage de données constitue donc un emprunt sémantique à remplacer par numérique (employé comme adjectif ou même comme nom), bien implanté pour désigner la même réalité.

Numérique s'oppose ainsi à analogique ; une montre à affichage numérique indique l'heure par des chiffres, contrairement à une montre à affichage analogique, qui indique l'heure au moyen d'aiguilles.

Dans le même ordre d'idées, les dérivés digitaliser, digitalisation et digitaliseur sont à remplacer par numériser, numérisation et numériseur dans la langue plus technique.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2953

discontinué

C'est sous l'influence de l'anglais *discontinued* que la forme adjectivale *discontinué* est utilisée pour qualifier un article, un produit qui n'est plus fabriqué ou offert sur le marché. Ce calque, qui ne comble aucune lacune lexicale en français, est à remplacer, selon le contexte, par des locutions déjà dans l'usage, telles que fin de série, ou par des formulations plus explicites.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3835

dispatcher

Le verbe *dispatcher*, quelquefois francisé en dispacher, est emprunté à l'anglais *to dispatch* « expédier, dépêcher ». Du point de vue étymologique, dispatcher est apparenté à dépêcher, car il partage avec lui une origine latine : *dispacciare*. Mais, tout comme le nom dispatching, dispatcher a pénétré en français par le vocabulaire américain de la gestion et de différents métiers, et ce n'est plus le sens de « dépêcher » qui est exprimé aujourd'hui par cet emprunt ; dispatcher est le plus souvent employé avec les sens de « répartir » ou de « réguler ».

L'emploi de ce verbe, qui ne comble aucune lacune lexicale en français, est déconseillé : on peut lui substituer des verbes tels que réguler, qui a fait l'objet d'une recommandation officielle en France, ou répartir, distribuer, ventiler, aiguiller, organiser, planifier, lancer, orienter, selon les besoins du contexte.

On trouve aussi le nom *dispatcher*, parfois francisé en dispatcheur ou dispacheur. Selon le contexte et le domaine d'emploi, cet emprunt pourra être remplacé par les équivalents français régulateur, répartiteur, contrôleur (des trains), aiguilleur, largueur (des troupes aéroportées), routeur, coordonnateur, organisateur, achemineur ou encore, dans le cas d'un organisme, poste de commande, poste de distribution.

http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3659

dispatching

L'emprunt intégral à l'anglais *dispatching*, du participe présent du verbe *to dispatch*, est employé en français avec les sens de « répartition, distribution », de « régulation » ou de « ventilation », notamment dans les domaines des transports, de la gestion et des télécommunications. Ce nom, tout comme à sa suite le verbe dispatcher, a pénétré en français par le vocabulaire américain de la gestion et de différents métiers.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3663

disponible

Sous l'influence de l'adjectif anglais available, on emploie de plus en plus disponible en parlant d'un objet que l'on peut acquérir. Cet emploi doit être remplacé par offert ou en vente.
Cependant, on qualifie de disponibles les livres dont le tirage n'est pas épuisé et qui sont encore en stock.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1057

disposer

Sous l'influence de l'anglais *to dispose of*, *disposer* de est parfois employé avec les sens de « jeter » (par exemple des déchets), « régler » (par exemple une question, une affaire) et « battre » (un adversaire sportif). Différents verbes sont disponibles en français pour exprimer toutes les nuances associées à ces divers sens. Ainsi, on pourra privilégier les verbes jeter, éliminer, se débarrasser de, se défaire de, détruire, mettre à la poubelle pour ce qui est du premier sens mentionné ; le même raisonnement s'applique d'ailleurs à l'adjectif disposable, à remplacer par jetable ou à usage unique. Dans le deuxième cas, on peut substituer à disposer de les verbes ou locutions régler, trancher, résoudre, expédier, liquider, réfuter (une objection), statuer, régler le sort de, répondre à, etc. Et dans le domaine du sport, disposer de est à remplacer par des verbes tels que battre, vaincre, éliminer, avoir raison de, se débarrasser de, l'emporter sur.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3665

à être distribué

On trouve souvent au début des notes de service l'indication *à être distribué* qui constitue un calque de l'anglais *to be distributed*. L'auxiliaire être n'a pas sa raison d'être ici et l'on doit opter tout simplement pour la forme active *à distribuer*.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2444

divisif

L'adjectif *divisif*, construit par calque de l'anglais *divisive* « qui divise, qui sème la discorde, qui crée de la dissension, fractionnel », n'existe pas en français. On s'inspirera des exemples suivants pour corriger cet anglicisme.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2628

documenter

Sous l'influence de l'anglais *to document*, on utilise *documenter* dans le sens de « consigner », « mettre par écrit », « répertorier », « enregistrer », « décrire » ou « recueillir », « obtenir », « rassembler » (des informations, des données sur quelque chose). En français, on peut documenter un travail, une publication, un ouvrage (par exemple, une étude, un rapport, une thèse, une recherche, un roman, une biographie, etc.).

Toutefois, on ne peut pas documenter un fait, une difficulté, une question, une situation, un cas, etc., ni lui donner le sens de « faire avancer les connaissances », « étudier » ou « analyser ». On ne peut pas non plus dire qu'une difficulté ou un fait est bien ou mal documenté. On dira plutôt qu'un fait est attesté, démontré, prouvé, connu, décrit, observé, dénombré, recensé, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5212

domestique

Le mot *domestique* peut être un nom ou un adjectif.

Comme nom, il désigne un employé ou une employée de maison.

Comme adjectif, on l'emploie dans deux contextes. Il peut se dire d'un animal dressé ou apprivoisé, c'est-à-dire d'un animal qui vit auprès de l'homme et qui se reproduit dans les conditions fixées par lui ; et il peut qualifier ce qui se rapporte à la maison, ainsi qu'à la vie à la maison, à la vie en famille.

L'anglais *domestic* a une extension de sens plus grande, et celle-ci a donné lieu à l'anglicisme domestique, employé pour désigner « ce qui concerne un pays ou un territoire bien délimité, à l'intérieur de ses frontières ». Bien qu'il soit attesté dans certains dictionnaires avec la mention anglicisme, cet emploi erroné devrait être corrigé par interne, intérieur ou national.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=993

donner une bonne main d'applaudissements

L'expression donner une bonne main d'applaudissements, ainsi que ses variantes, est calquée sur l'anglais *to give a (good, big) hand (of applause)*. Cet emprunt ne comble aucune lacune, puisque le français possède déjà des expressions imagées pour exprimer l'idée d'« applaudissements vifs et assourdissants ». Selon le contexte, on pourra recourir à applaudir chaleureusement, soulever un tonnerre d'applaudissements, offrir une salve d'applaudissements, susciter une tempête d'applaudissements, éclater en applaudissements, couvrir d'applaudissements, faire un ban à quelqu'un, faire une ovation à quelqu'un, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5188

drabe

On emploie parfois l'adjectif *drabe* pour désigner quelque chose de banal, de morne, d'ennuyant. Cet adjectif n'existe pas en français ; il s'agit d'un emprunt intégral, avec adaptation graphique par l'ajout du -e final, à l'anglais *drab*, qui a le même sens. On emploie parfois l'adjectif drabe pour désigner quelque chose de banal, de morne, d'ennuyant.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4067

dramatique

L'adjectif dramatique s'applique à ce qui est propre au théâtre ou à ce qui possède les caractéristiques du drame. Au figuré, il peut qualifier un événement ou une situation pathétique, tragique ou très grave.

Contrairement à l'anglais dramatic, dramatique n'a pas le sens de « qui frappe l'imagination », ni celui d'« extraordinaire ». On le remplacera, selon le contexte, par des adjectifs tels que impressionnant, saisissant, remarquable, phénoménal, frappant, etc. De même, dramatiquement ne peut s'employer comme synonyme de extraordinairement, énormément.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2325

drastique

L'adjectif drastique vient du grec *drastikos* « qui agit » et s'emploie en médecine au sens d'« actif, énergique », en parlant d'un purgatif, d'un remède.

Sous l'influence de l'anglais, le sens figuré de drastique « très énergique, draconien » tend à s'imposer et à remplacer les nombreux adjectifs dont dispose le français pour qualifier ce que l'anglais englobe sous le mot *drastic* : draconien, radical, rigoureux, contraignant, énergique, massif, sévère, strict, etc. Il demeure préférable de réserver le terme drastique aux purgatifs et aux remèdes.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1985

drive

L'emprunt intégral à l'anglais *drive* est utilisé au Québec, en particulier dans la langue familière, notamment dans l'expression *avoir de la drive*, pour évoquer le comportement d'une personne motivée et énergique. Selon le contexte d'emploi, on peut remplacer cet emprunt par divers mots ou expressions en français de sens équivalents : avoir, manifester de la motivation, du dynamisme, de l'énergie, de l'ardeur, de l'enthousiasme ; ou être dynamique, énergique, motivé, entreprenant, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4543

dû

Le participe passé *dû*, du verbe devoir, signifie « que l'on doit ». On dira par exemple qu'un compte est dû pour le 31 mars. Toutefois, dû est utilisé à tort dans diverses expressions calquées de l'anglais to be due for au sens d'« être mûr pour », « avoir besoin de », « être attendu pour » ou « qui doit arriver ».

Par ailleurs, si les mots *dû à* s'emploient de façon tout à fait justifiée avec le verbe être (parfois sous-ente*ndu) dans le sens de « causé par » ou « attribuable à », l'expression dû à en tête de phrase ou de proposition est un calque de l'anglais* due to à éviter. Il faut la remplacer, selon le contexte, par « à cause de, en raison de, parce que, étant donné, du fait de, par suite de », « à la suite de » ou « grâce à ».

Enfin, l'expression *passé dû* est aussi un calque de l'anglais *past due* que l'on peut lire parfois sur les comptes ou les factures. On le remplacera par échu, arriéré ou en souffrance, selon le sens.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2190

duplication

En français, le terme *duplication*, qui désigne l'action de dupliquer ou son résultat, ne s'emploie guère que dans des domaines spécialisés, dont la reprographie, la biologie, la musique et les télécommunications.

Son usage dans les sens de « double emploi », « répétition », « chevauchement », « empiètement » constitue un anglicisme.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1995

E

effectif

L'adjectif *effectif* qualifie dans la langue courante ce qui existe réellement, ce qui se traduit par des actions. Dans ce sens, il peut être synonyme de réel, véritable, concret : par exemple, une amitié effective, une aide effective, un pouvoir effectif.

L'anglais *effective* n'a pas tout à fait le même sens : ainsi, contrairement au mot anglais, effectif en français ne signifie pas « efficace », ni « en vigueur ».

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2191

à l'effet que

Plusieurs locutions sont formées avec le mot effet. Par exemple, en effet (qui signifie « car », « effectivement »), sous l'effet de (« sous l'influence de »), prendre effet (« entrer en vigueur »), à cet effet (« en vue de cela »). Toutes ces expressions sont correctes en français. Par contre, *à l'effet que* est un calque de l'anglais *to the effect that* et ne signifie rien en français. Il faut le remplacer par l'une ou l'autre des expressions suivantes : selon lequel, selon laquelle, voulant que ou reformuler la phrase, par exemple avec un complément déterminatif.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1042

élaborer

Le verbe *élaborer* signifie « produire quelque chose après un long mûrissement ».

Ce verbe ne signifie pas « développer », « commenter », « discourir », « expliquer ». Ce sont là des usages répandus sous l'influence de l'anglais *to elaborate*.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1197

éligible

En français, l'adjectif *éligible* signifie « qui peut être élu », en parlant d'une personne. De même, le substantif éligibilité signifie « aptitude à être élu ». Ces deux termes relèvent donc du domaine des élections.

Toutefois, sous l'influence de l'anglais, éligible est souvent employé à tort au sens d'« admissible » ou de « qui a droit à quelque chose, qui remplit les conditions requises ». De même, éligibilité est employé erronément au sens d'« admissibilité » ou de « fait d'avoir droit à quelque chose, de remplir les conditions requises ».

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=994

émettre

Sous l'influence de l'anglais *issue*, qui signifie entre autres « mettre en circulation » dans le domaine financier, émettre est souvent employé à tort pour parler de contraventions, de reçus, de verdicts, d'injonctions, de communiqués, de diplômes, etc. On pourra remplacer avantageusement cet emprunt sémantique par : publier ou diffuser un communiqué ; lancer un mandat d'arrêt ; donner un ordre, une contravention ; délivrer un passeport, un permis, un diplôme ; remettre ou donner un reçu ; produire un rapport ; prononcer ou rendre un verdict, une sentence.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4076

mettre l'emphase

En français, le mot emphase signifie « manière exagérée de parler ou d'écrire » ; il peut s'appliquer au style ou au ton d'une personne.
L'expression mettre l'emphase sur est une structure calquée sur les expressions anglaises to lay emphasis on et to put emphasis on, qui signifient « mettre l'accent sur », « insister sur ».
Pour éviter cet anglicisme, on peut utiliser en français des expressions comme mettre l'accent sur, insister sur, mettre en relief, souligner, faire ressortir, attirer l'attention sur, mettre en évidence, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1884

encourir

En français, le verbe *encourir* signifie « se placer dans une situation où il y a risque de subir quelque chose de fâcheux ou d'être assujetti à une pénalité ».
Sous l'influence de l'anglais *to incur*, on utilise à tort encourir en finance dans le sens de « subir, engager, contracter, supporter ». Il est préférable d'éviter cet anglicisme sémantique puisqu'il ne comble aucune lacune lexicale. On s'inspirera des exemples qui suivent, où les équivalents français sont utilisés, pour corriger cet anglicisme.
Par ailleurs, il est important de noter qu'on ne doit pas confondre les verbes encourir et courir. Courir, dans son sens figuré, signifie « s'exposer à quelque chose ». On l'utilisera surtout dans les expressions courir un risque et courir un danger.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5073

énergisant, énergiser

Le verbe énergiser, qu'on ne trouve pas encore dans les dictionnaires français, est employé dans le sens de « donner de l'énergie » ; il a été formé sous l'influence du verbe anglais *to energize*. Même s'il est bien construit, puisque sa forme respecte les règles de formation du français, il faut éviter d'employer abusivement ce verbe. Il existe en effet déjà en français plusieurs verbes permettant d'exprimer cette notion avec des nuances plus fines. On peut aisément remplacer énergiser par les verbes suivants, selon le contexte : stimuler, tonifier, revigorer, fortifier, dynamiser, etc., ou encore par la locution donner de l'énergie.
L'adjectif énergisant a lui aussi été formé d'après l'anglais, plus précisément d'après *energizing*. Principalement employé en médecine, il s'est répandu pour parler d'un médicament, d'une substance, d'un produit qui tonifie physiquement et qui stimule l'activité psychique. On doit toutefois éviter de l'employer comme synonyme d'énergétique avec le sens de « qui est nutritif, qui fournit de l'énergie ». De même, au figuré, on évitera de l'employer

comme synonyme d'adjectifs tels que énergique, stimulant, tonique, tonifiant, fortifiant, électrisant et revigorant.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3816

en est un de

La tournure *il en est un qui* (ou *il en est une qui*), bien française, est de style soutenu, sinon littéraire.
Néanmoins, l'expression *en est un de* est calquée sur l'anglais *is one of*.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2450

endosser

Le sens concret du verbe *endosser* est « mettre sur son dos » : on endosse un manteau, une cape, etc. Ce verbe a pour sens figuré « prendre la responsabilité de ». Dans le domaine du commerce, il signifie « opérer l'endossement de ».
Cependant, contrairement au verbe anglais *to endorse*, endosser ne signifie pas « approuver, appuyer, soutenir », ni « se porter garant de ».
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1996

estimé

En français, le verbe estimer a plusieurs sens, dont voici les principaux : « déterminer le prix d'une chose », « calculer approximativement », « juger » et « avoir une bonne opinion de quelqu'un ».
Dans tous ces exemples, estimé est le participe passé du verbe estimer. Mais on trouve parfois cette forme employée comme nom, ce qui constitue un calque de l'anglais *estimate*. En effet, estimé n'existe pas en français comme nom.
On peut parler de la valeur estimée d'un objet, mais non de l'estimé d'un objet. On pourra aussi parler d'une estimation des coûts, d'une estimation des prix, d'une estimation des ventes, d'une estimation des réserves, ou encore d'une évaluation, de prévisions, etc. Enfin, au sens d'« état des travaux à effectuer ou des services à fournir contenant une évaluation des prix », on emploiera devis ou devis estimatif plutôt qu'estimé.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=996

et/ou

L'expression et/ou, puisqu'issue de l'anglais *and/or*, a longtemps été critiquée et l'est parfois encore. Toutefois, une nouvelle analyse amène l'Office québécois de la langue française à désormais accepter cette tournure, par ailleurs consignée dans des dictionnaires. Voici pourquoi.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1507

être dans l'eau chaude, être dans l'eau bouillante

La locution *être (se trouver, se retrouver, etc.) dans l'eau chaude ou dans l'eau bouillante*, c'est-à-dire « être dans une situation difficile », souvent utilisée au Québec, est un calque de

l'anglais *to be in* (ou *to get into*) *hot water* ; *hot water* pouvant aussi bien se traduire par eau chaude que par eau bouillante. Les variantes plus rares *to be in* (ou *to get into*) *boiling* ou *scalding water* sont aussi attestées. *Boiling* et *scalding* signifient « bouillant ».

Il y a de multiples manières d'exprimer cette idée en français, qui rendent cet emprunt inutile. On privilégiera des expressions comme être (se trouver, se retrouver, etc.) dans l'embarras, dans une impasse, dans une mauvaise passe, dans une fâcheuse posture, sur la sellette, dans une position gênante, dans une situation embarrassante, délicate ou difficile, ou tout simplement avoir, s'attirer des ennuis. Il existe également d'autres locutions imagées qui appartiennent plutôt à la langue familière comme être (se trouver, se retrouver, etc.) sur le gril, dans le pétrin, dans un beau pétrin, dans de mauvais, de sales, de vilains draps ou, ironiquement, dans de beaux draps, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4834

être là pour rester

L'expression *être là pour rester* est un calque de l'anglais *to be there to stay*. En français, on emploierait plus naturellement des expressions telles que être là pour de bon, être là une fois pour toutes, être bien établi, être bien implanté, être enraciné, être une chose acquise, n'être pas près de disparaître, n'être pas près de partir, avoir de beaux jours devant soi, être promis à un bel avenir, selon le contexte. Bien sûr, d'autres solutions sont également possibles.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3672

éventuellement

En français, *éventuellement* signifie « le cas échéant, s'il y a lieu, selon les circonstances ». Cet adverbe s'applique donc à un événement possible, qui peut ne pas se réaliser.

Mais lorsqu'on utilise éventuellement pour un événement qui se réalisera hors de tout doute, l'adverbe éventuellement est un anglicisme. Il prend alors le sens du mot anglais *eventually* qui, en plus du sens qu'a éventuellement en français, peut aussi exprimer la temporalité (comme par la suite ou un jour) et la finalité (comme finalement ou en fin de compte).

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1885

évidence

En français, le nom *évidence* signifie « caractère de ce qui est évident, de ce qui s'impose à l'esprit ou aux sens ». Par extension, on emploie également ce mot pour désigner une chose évidente, une vérité indiscutable. Le nom évidence entre aussi dans certaines expressions telles que mettre en évidence « souligner, démontrer clairement », être en évidence « être bien visible », se rendre à l'évidence « finir par reconnaître », à l'évidence, de toute évidence « incontestablement ».

Sous l'influence de l'anglais, on utilise parfois le mot évidence au sens de « preuve ». En français, évidence n'a pas ce sens. On emploiera plutôt les termes preuve, éléments de preuve, témoignage, indices, démonstration, résultats ou encore données, selon le contexte.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3609

exécutif

En français, l'adjectif *exécutif* appartient au domaine de la politique et de l'administration publique et signifie « relatif à la mise en œuvre des lois ». On parle ainsi du pouvoir exécutif. Il arrive toutefois qu'on emploie à tort cet adjectif, sous l'influence de l'anglais *executive*, au sens de « relatif à la direction, à l'administration ». Il s'agit d'un emprunt sémantique qu'il vaut mieux éviter. On pourra le remplacer, selon le cas, par de direction, directeur, administratif, etc.

Exécutif peut également être employé comme nom ; il désigne alors l'organe ayant le pouvoir de faire appliquer les décisions d'une assemblée législative ou les lois dans un État. Il n'a donc pas le sens de « direction », de « dirigeant » ou de « bureau (d'une association, d'un organisme professionnel, d'un syndicat) », comme ce peut être le cas d'*executive* en anglais.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4240
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4245

exonérer

En français, le verbe *exonérer* signifie « décharger d'une responsabilité, d'une obligation, notamment financière ». Il peut s'appliquer aux personnes ou, dans certains contextes spécialisés, aux choses. Une marchandise exonérée, par exemple, est une marchandise dispensée des droits de douane habituels.

Sous l'influence de l'anglais, on emploie parfois exonérer au sens de « libérer d'une accusation », un sens qu'a le verbe to exonerate. Il faudrait plutôt dire, dans ce genre de contexte, disculper, innocenter ou blanchir quelqu'un.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3670

extension

Le mot *extension* désigne l'action d'étendre ou de s'étendre, au sens propre (dans l'espace) ou figuré, dans le sens d'un accroissement, d'une nouvelle ampleur. En informatique, une extension est une augmentation de la capacité.

L'utilisation très large qui est faite du mot *extension* en anglais ne doit pas inciter à utiliser extension pour désigner une rallonge électrique, un poste téléphonique, une prolongation dans le temps, un prolongement, une prorogation, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1997

F

À sa face même

À sa face même (ou *à la face de, à la face même de*) est une locution adverbiale parfois employée au Québec, particulièrement dans la langue juridique, qui est à éviter. Il s'agit d'un calque de l'anglais *on its face itself* (par exemple, *on the face of the document itself*, avec la variante courante sans *itself*). L'anglais lui donne deux acceptions. Une première peut se traduire par des adverbes comme apparemment, en apparence, à première vue, de prime abord, au premier abord ou a priori, et une seconde a un sens plus affirmatif, correspondant à de toute évidence, à l'évidence, incontestablement, manifestement ou clairement. D'autres traductions sont possibles selon le contexte, par exemple à la lecture de.

Le sens de la locution est, en fait, souvent difficile à saisir dans la phrase et si les nombreux équivalents peuvent en rendre l'idée plus clairement, on peut parfois tout simplement ne pas la remplacer dans un énoncé sans que le sens en soit altéré.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4835

facilités

En français, *facilités* est employé au pluriel pour parler de conditions spéciales, de moyens qui permettent de faire quelque chose aisément. Ce mot est donc utilisé dans un sens abstrait, notamment en finance. Le terme facilités de paiement, par exemple, renvoie au délai accordé pour le paiement d'une facture ou à d'autres modalités particulières de règlement.
Notons toutefois que l'adjectif *facile*, pour sa part, est souvent employé abusivement dans le monde de la publicité pour qualifier des paiements : un paiement est petit, modique ou au contraire gros, élevé, mais il n'est pas nécessairement facile, malgré ce qu'en disent certains annonceurs…
Par ailleurs, sous l'influence de l'anglais, on emploie parfois facilités pour désigner des objets concrets, par exemple des installations, destinés à un usage précis. Cet emprunt à l'anglais *facilities* est à remplacer par l'un des termes suivants, selon le contexte : installations, équipements, locaux, bâtiments, espace, endroit, matériel, ressources, aménagements, infrastructure, mécanisme, services, moyens.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3682

faire face à la musique

L'expression *faire face à la musique* est calquée sur l'anglais *to face the music*, qui signifie « affronter la situation » ou encore « assumer les conséquences ». L'emprunt de cette expression n'est pas nécessaire, car le français dispose déjà de nombreuses expressions équivalentes tout aussi imagées : braver l'orage, braver la tempête, affronter la tempête, faire front, faire face, tenir tête, ne pas reculer, ne pas se dérober, prendre le taureau par les cornes, payer les pots cassés, etc. Bien sûr, d'autres expressions moins imagées peuvent aussi faire l'affaire, selon les besoins du contexte : subir les conséquences de ses actes, faire face à l'adversité, affronter les difficultés, faire face à ses responsabilités, supporter les conséquences.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3610

faire un fou de soi

Au Québec, l'expression familière *faire un fou de soi* est un calque de l'anglais *to make a fool of oneself*. Dans la plupart des contextes, on peut rendre la même idée en ayant recours à des expressions comme se ridiculiser, se couvrir de ridicule ou se rendre ridicule, tomber dans le ridicule, ou encore, plus simplement, faire rire de soi. Mais d'autres expressions sont également possibles.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3468

être familier avec

La locution *être familier avec* est parfois employée, sous l'influence de l'anglais (*to be familiar with*), dans des phrases telles que *Joseph est familier avec la mécanique*. Il s'agit cependant

d'une forme critiquée, puisque familier s'emploie en français au sens de « qui est bien connu », mais non au sens de « qui connaît bien ».

Par ailleurs, l'adjectif familier a aussi un autre sens en français, celui de « qui montre une simplicité, une désinvolture parfois déplacée dans ses manières ». Dans ce sens, la formulation *être familier avec* est correcte.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4443

fan

Le mot fan est très largement utilisé en français, entre autres dans les domaines du spectacle, du sport et de la politique. Cet emprunt intégral, abréviation du mot anglais *fanatic*, est employé pour désigner une personne qui éprouve un sentiment d'enthousiasme envers quelqu'un ou quelque chose. Même si fan est consigné dans les dictionnaires, cet emprunt est superflu. En effet, il existe tout un éventail d'équivalents bien français, à choisir en fonction du contexte, que l'on peut substituer à cet anglicisme : adepte, admirateur, amateur, partisan, sympathisant, etc. De plus, dans la langue familière, on peut aussi remplacer fan par l'abréviation française qui lui correspond, fana.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4508

fast track

L'expression *fast track*, qui désigne au sens propre une piste rapide, est parfois employée en français pour désigner diverses formes de procédures accélérées dans les domaines administratif, juridique et gouvernemental. Cet emprunt intégral à l'anglais a plusieurs équivalents français possibles. Selon les contextes, on peut le remplacer par des expressions telles que voie rapide, voie royale, voie express, système de voie express, filière ultrarapide, filière rapide, trajectoire accélérée, procédure d'urgence, procédure accélérée, procédure parlementaire accélérée, traitement accéléré, avancement rapide, avancement accéléré, promotion rapide (pour gravir rapidement les échelons, dans le monde du travail), programme intensif ou programme accéléré (en éducation), construction en régime accéléré (dans le domaine du bâtiment).

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4390

fausses représentations

Fausses représentations est un calque de l'expression anglaise *false representations*. Si l'idée de « contraire à la vérité » est présente aussi bien dans *false* que dans fausses, il n'en va pas de même du mot représentations qui n'a pas en français les sens qu'on lui attribue dans fausses représentations. On remplacera donc cette expression, selon le contexte, par fausses déclarations, déclarations mensongères, escroquerie, fraude, tromperie, manœuvres frauduleuses, publicité trompeuse, renseignements trompeurs, abus de confiance, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4428

fest

En français, l'élément anglais -fest « festival » s'utilise parfois comme nom dans des désignations de manifestations, artistiques ou autres. Celui-ci est alors précédé d'un autre nom exprimant le thème ou l'objet de la manifestation (par exemple, Jazz Fest). Cette structure est

typique de l'anglais.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5407

à la fin de la journée

L'emploi de l'expression *à la fin de la journée* pour signifier « au bout du compte, en fin de compte, en somme, finalement » est un calque de l'anglais *at the end of the day*. En effet, ce sens figuré n'existe pas en français. On s'inspirera des exemples suivants pour corriger cet anglicisme.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2614

final

L'adjectif *final* signifie essentiellement « qui est à la fin ».
L'idée d'« en dernier lieu, qui conclut » que prend parfois le mot anglais *final* peut être avantageusement exprimée en français par différents adjectifs, selon le contexte : définitif, irrévocable, dernier, ultime, etc.
Notons qu'au masculin pluriel, on peut dire finals ou finaux.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1998

finalisation, finaliser

Le verbe finaliser est très fréquemment utilisé depuis quelques années dans le sens de « mener à terme, régler les derniers détails d'un projet, d'un dossier, d'une entente, etc. ». Après avoir été condamné comme calque de l'anglais *to finalize*, l'usage l'a finalement emporté et le mot est maintenant accepté autant en France qu'au Québec. C'est un mot à la mode, mais il ne faudrait pas qu'il éclipse d'autres termes qui permettraient d'apporter des nuances intéressantes. Ainsi, les verbes achever, compléter, conclure, parachever, parfaire ou les locutions mettre la dernière main à, régler les derniers détails, peuvent lui être préférés, selon les besoins du contexte.
Le nom finalisation qui en est dérivé est aussi usuel ; il désigne l'action de finaliser quelque chose. Pour les mêmes raisons, on peut lui substituer des mots comme mise au point, conclusion ou achèvement, selon le contexte.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2682

fiscal

En français, l'adjectif *fiscal* désigne uniquement ce qui se rapporte à l'impôt et à sa perception. Il ne peut donc être substitué aux adjectifs budgétaire, comptable ou financier. Ainsi, la politique fiscale d'un État n'est qu'un volet de sa politique budgétaire, qui comprend aussi l'action par les dépenses publiques. Quant au calque *année fiscale*, on le remplacera le plus souvent par exercice financier (souvent abrégé en exercice) ou encore, selon le contexte, par les termes année financière ou année budgétaire.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2089

flush

L'emprunt à l'anglais *flush* est parfois employé en français dans différentes locutions et avec différents sens. Il existe donc plusieurs équivalents français qui peuvent le remplacer selon le contexte et la réalité que ce mot désigne.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4664

flusher

L'anglicisme hybride *flusher*, créé à partir du verbe anglais *to flush*, est employé pour exprimer l'idée générale d'« éliminer », au sens propre ou figuré. Il existe évidemment différents verbes ou locutions verbales en français qui peuvent le remplacer selon le contexte.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4663

focus, focussé, focusser

Les emprunts *focusser* et *se focusser* sont parfois employés en français pour parler de personnes, de choses ou d'événements qui se concentrent sur un point précis. Ces emprunts ne comblent aucune lacune lexicale en français et peuvent aisément être remplacés par de nombreux verbes ou locutions tels que focaliser, se focaliser, se concentrer, porter son attention sur, porter sur, se polariser sur, être axé sur, être centré sur, concerner surtout, s'orienter vers, avoir pour thème, mettre l'accent sur, s'articuler autour de.
Quant à l'adjectif *focussé*, il signifie le plus souvent « déterminé », en parlant d'une personne qui sait ce qu'elle veut, ou encore « concentré, centré, ciblé, circonscrit », en parlant d'une chose.
Enfin, une nouvelle expression est récemment apparue au Québec : *être (ou rester) focus*, d'après l'anglais *to be* (ou *to stay*) *focused*. De nombreuses formulations équivalentes peuvent lui être substituées en français : rester concentré sur, se focaliser sur, ne pas dévier de, ne pas se laisser distraire de, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3566

formel

L'adjectif *formel* a plusieurs sens : il signifie d'abord « qui n'est pas équivoque, qui est indiscutable, catégorique ».
Il signifie également « relatif à la forme » et s'utilise dans ce sens en littérature ou en philosophie, par exemple. Par extension, il qualifie ce qui prend plus en compte la forme que le contenu ou ce qui est fait dans les formes.
Sous l'influence de l'anglais *formal*, qui signifie entre autres « officiel », « cérémonieux », « solennel », « conventionnel », formel se dit parfois de réunions, de relations officielles, institutionnelles ou hiérarchiques. Le glissement de sens du français à l'anglais s'explique sans doute par le fait que les formes requises, les conventions, les formalités sont respectées dans les situations à caractère officiel. Toutefois, si ce qui est officiel ou solennel est nécessairement formel, l'inverse n'est pas toujours vrai : ce qui est formel, ce qui respecte les formes requises, n'est pas nécessairement officiel, solennel ou hiérarchique. Il est donc préférable de préciser sa pensée au moyen de l'un ou l'autre des adjectifs suivants, selon le contexte : compassé, strict, guindé, conformiste, conventionnel, soutenu, cérémonieux, officiel, hiérarchique, etc.
L'antonyme *informel*, aussi sous l'influence de l'anglais, a pris le sens de « qui n'est pas organisé de façon officielle ». Il peut être remplacé, selon le contexte, par officieux, sans

caractère officiel, non officiel, sans cérémonie, non protocolaire, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1999

tenir le fort, garder le fort

La locution *tenir le fort* ou *garder le fort* est un calque de l'expression anglaise *to hold the fort* ou *to hold down the fort*, qui signifie « être temporairement responsable de quelque chose ». Bien qu'elle soit bien construite et claire pour ce qui est du sens, l'expression tenir le fort est trop souvent employée dans différents contextes pour lesquels il existe d'autres expressions de sens proche, par exemple : assurer la permanence, assurer la continuité, monter la garde, garder ou tenir la boutique (employé en français européen), s'occuper de tout, persévérer, résister, persister, poursuivre (ses efforts, son travail), continuer (sans relâche), tenir le coup, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4393

G

gagnant-gagnant

On emploie parfois la locution adjectivale *gagnant-gagnant* pour qualifier quelque chose qui est favorable à chacune des parties. Particulièrement utilisée dans les domaines de la gestion et de l'économie, cette locution est calquée sur l'anglais *win-win*. Formée sur le modèle de la locution française donnant(-)donnant, la locution gagnant-gagnant, qui est invariable, est acceptée dans l'usage et dans certains dictionnaires usuels ; elle a d'ailleurs été adoptée en France par la Commission générale de terminologie et de néologie.
Même si la locution gagnant-gagnant est acceptable, d'autres formules peuvent la remplacer ; selon les contextes, on peut dire que tout le monde (y) gagne, que tout le monde est gagnant ou que c'est avantageux, favorable ou profitable pour tous. On peut également utiliser l'expression sans perdant ou, dans un sens plus général, les adjectifs optimal ou idéal.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4389

gagner son point

Les expressions *faire son point* et *gagner son point*, employées pour exprimer qu'on a réussi à démontrer ce qu'on voulait démontrer ou à faire prévaloir son point de vue, sont des calques de l'anglais. L'expression fautive *faire son point*, calque de l'anglais *to make one's point*, peut se remplacer par diverses tournures telles que réussir à se faire comprendre, défendre sa thèse, faire connaître son point de vue, démontrer ce qu'on voulait démontrer. De même, plutôt que de *gagner son point*, calque de *to win one's point*, on préférera, selon le cas, convaincre ses interlocuteurs, avoir gain de cause, se rallier ses adversaires (ou se rallier une majorité), emporter l'adhésion, faire entendre raison, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2328

Gardez la ligne

Le français *ligne* et l'anglais *line* ont de nombreux sens en commun dont celui de « ligne téléphonique ». Même si cet emploi leur est commun, les expressions qui s'y rattachent ne

correspondent pas toujours et peuvent être la source de calques. Ainsi, pour demander à un interlocuteur de patienter, on a recours en anglais à l'expression *Please hold the line*, ou *keep the line* à l'origine du calque *Gardez la ligne* parfois usité au Québec. Il est préférable de dire : Ne quittez pas, Un instant s'il vous plaît, ou Un moment je vous prie ou encore Restez en ligne.

Il en va de même pour l'expression *fermer la ligne* (d'après *to close the line*) pour signifier « raccrocher (le combiné du téléphone) » ou, par extension, « mettre fin à la communication ». Le verbe raccrocher rend bien cet emploi en français.

La locution *être sur la ligne* est également à mettre au compte de l'anglais (*to be on the line*). Selon le contexte, on dira que la personne est au téléphone, ou à l'écoute, ou encore que la ligne est occupée.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2765

gérant

Un gérant est un mandataire qui administre des biens (par exemple, un hôtel, un restaurant, un immeuble, une boutique, un portefeuille) pour le compte d'autrui. Le mot gérant s'emploie notamment dans le commerce pour parler de la personne chargée de la gestion d'un magasin pour le compte du propriétaire.

Bien que gérant puisse être employé pour désigner un mandataire placé à la tête d'une société par le conseil d'administration, ce terme n'est pas synonyme de directeur, ni de chef, et on évitera de l'utiliser, sous l'influence de l'anglais *manager*, pour désigner un directeur de banque ou un imprésario, par exemple.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2067

mettre sur la glace

En français, le nom glace est employé dans quelques expressions figurées dans lesquelles il apporte l'idée de froideur. On le trouve notamment dans être froid comme glace, être en glace ou être de glace « être insensible, indifférent », et dans rompre, briser la glace « dissiper la gêne, la distance initiale entre des personnes ».

Quant à l'expression *mettre sur la glace*, qu'on trouve surtout au Québec, elle signifie « mettre de côté, en attente », en parlant d'un projet, d'une démarche, d'un désir, etc. Cet emploi est très proche d'un sens figuré du verbe geler, qu'on trouve notamment dans geler un projet, c'est-à-dire « le suspendre, le bloquer ». Mettre sur la glace est toutefois critiquée dans plusieurs ouvrages normatifs puisque cette expression est calquée sur l'anglais *to put, to keep something on ice*. Il est cependant difficile de condamner cette expression imagée, qui est claire sur le plan sémantique et correcte du point de vue syntaxique.

On pourra toutefois préférer des expressions comme mettre en veilleuse, mettre en attente, mettre (ou laisser) de côté, remettre (ou reporter) à plus tard.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4471

glamour

Le mot *glamour* est un emprunt intégral à l'anglais que l'on peut facilement éviter d'employer puisqu'il existe de nombreux équivalents possibles en français.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4068

global, globalisation

En français, l'adjectif *global* signifie « qui est pris en totalité » ou « qui est considéré dans son ensemble ». Il dérive du nom globe, dont le sens figuré est « masse totale ».

C'est sous l'influence de l'adjectif anglais *global* qu'on emploie parfois global au sens de « mondial ». On peut remplacer cet emprunt sémantique par les adjectifs mondial ou planétaire, selon le cas.

Par ailleurs, le terme globalisation est également un emprunt sémantique de l'anglais *globalization* lorsqu'il est employé au sens de « fait de devenir mondial ». On privilégiera alors le terme mondialisation dans ce sens.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4647

graduation

Le terme *graduation* désigne l'action de diviser en degrés ou les divisions obtenues en graduant.

Bien qu'il soit employé assez largement au Québec pour désigner l'obtention d'un diplôme ou la cérémonie de remise des diplômes, il n'a pas ce sens en français. De même, l'élève ou l'étudiant qui a obtenu un diplôme n'est pas un gradué mais bien un diplômé. Enfin, le bal soulignant la fin des études peut être désigné par les appellations bal des finissants, bal de fin d'études et bal de fin d'année plutôt que bal de graduation.

Notons enfin qu'il ne faut pas confondre graduation et gradation : ce dernier terme désigne une progression par degrés successifs. Un seul verbe correspond toutefois à ces deux substantifs : graduer, qui signifie « diviser en degrés » ou « augmenter graduellement », selon le contexte.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2068

groupie

Le mot *groupie* est un emprunt intégral à l'anglais. Il est formé du nom *group* et du suffixe *-ie* ; son sens est le plus souvent péjoratif. En fait, le terme *groupie* s'est répandu dans l'usage au cours des années soixante-dix pour désigner les jeunes filles qui cherchaient à infiltrer l'entourage de vedettes de la musique. Aujourd'hui, *groupie* désigne plus largement toute personne qui fait la démonstration d'une très vive admiration, parfois déraisonnable, envers une personnalité publique. En français, on lui préfère généralement le terme fanatique.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4509

guts

L'emprunt intégral à l'anglais *guts* est utilisé au Québec dans l'expression familière avoir du guts pour évoquer le comportement d'une personne qui fait preuve d'audace. En français, il existe plusieurs noms ou adjectifs de sens équivalents qui peuvent remplacer cet emprunt selon les contextes : on peut notamment dire d'une personne qu'elle a du courage, de l'audace, de l'assurance, de la hardiesse, une grande confiance en elle, voire de l'effronterie, de l'impudence, etc. Dans un registre plus familier, on peut aussi dire que quelqu'un a du cran, du culot ou du cœur au ventre.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4544

H

heures d'affaires

L'expression *heures d'affaires* est un calque de l'anglais *business hours*. On utilisera en français heures d'ouverture. Dans le cas d'un bureau, on peut aussi employer l'expression heures de bureau ou encore heures d'accueil, si l'organisme dispose d'un bureau d'accueil.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2192

honorable

En français, l'adjectif *honorable* qualifie une personne respectable, qui mérite d'être estimée. En parlant d'une action, d'un sentiment, honorable signifie « qui fait honneur, qui est digne de considération, de respect ». On utilise aussi ce mot, dans un sens moins fort, pour qualifier ce qui atteint un degré convenable, suffisant, passable.

C'est sous l'influence de l'anglais *honourable* (lui-même emprunté à l'ancien français honorable) qu'on donne abusivement, au Québec, le titre d'honorable aux ministres, aux députés et aux juges, et de très honorable au gouverneur général et au premier ministre. Cet usage hérité de la tradition britannique est peu à peu disparu du vocabulaire parlementaire et des usages protocolaires québécois depuis 1968, année où l'Assemblée nationale a été instituée. Il n'a plus cours aujourd'hui, pas plus pour les ministres, députés et juges québécois que pour les dignitaires des autres provinces et du Canada ; on emploie plutôt monsieur ou madame devant le nom des parlementaires. L'usage du titre honorable se maintient uniquement pour le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure, conformément au protocole canadien, selon lequel très honorable et honorable sont employés comme titres honorifiques devant le nom de personnes occupant certaines fonctions officielles. Dans ce cas, notons que ces titres s'écrivent avec une minuscule et qu'ils sont suivis des prénom et nom de la personne.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2777

I

ignorer

Le verbe *ignorer* signifie dans son sens premier « ne pas connaître, ne pas savoir, ne pas se rendre compte de quelque chose ». Il signifie également « méconnaître, feindre de ne pas connaître quelqu'un, manifester de l'indifférence à l'égard de quelqu'un ». Ce verbe est aussi employé pour parler des choses avec le sens de « ne pas tenir compte de », sans doute sous l'influence d'un des sens du verbe anglais *to ignore*. Calque sémantique pour certains, on peut également y voir une simple extension de sens du verbe ignorer.

Si cet emploi ne peut être considéré comme fautif, il ne convient pas pour autant dans tous les contextes. Plusieurs verbes ou expressions peuvent remplacer ignorer en ajoutant différentes nuances, par exemple : écarter, négliger, refuser de prendre en compte, faire fi de, faire abstraction de, laisser de côté, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2451

impact

Au sens propre, le mot *impact* désigne une collision entre deux corps. C'est dans ce sens qu'on l'emploie dans le terme point d'impact, qui signifie « endroit où frappe un projectile » et qui peut désigner, par extension, la trace que le projectile laisse à cet endroit.

Dans la langue courante, impact est également employé au figuré pour signifier « effet de choc ». Il évoque alors quelque chose de violent ou de soudain et rappelle ainsi le sens propre du mot. Ce sens figuré est très présent dans la langue publicitaire et journalistique.

En anglais, le mot *impact* a aussi le sens d'« effet, influence », que l'effet soit fort ou faible, qu'il soit négatif ou positif. Pour désigner une influence ou un effet plus modérés, on utilisera plutôt, en français, des mots comme conséquence, contrecoup, effet, incidence, influence, poids, portée, répercussion, retentissement ou retombées.

Notons enfin que le mot impact est généralement utilisé au singulier, mais qu'il est de plus en plus attesté au pluriel, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3312

impacter

On entend parfois le verbe *impacter*, particulièrement dans la langue des affaires. On lui donne alors le sens d'« avoir un effet, un impact sur » ou de « percuter ». En fait, en français, ce verbe n'existe que dans le domaine de la médecine ; il signifie « solidariser avec force deux organes anatomiques ou un organe et un matériel, de façon que leur pénétration soit solide et résistante ». C'est probablement sous l'influence de l'anglais to impact qu'on utilise ce verbe en français dans le sens d'« avoir un effet sur » ou de « percuter ». Il est à remplacer, selon le contexte, par les verbes percuter, concerner, influencer, intéresser, toucher, viser, etc., ou encore par des locutions telles que avoir un effet sur, produire un impact sur, avoir une incidence sur, avoir des répercussions sur, avoir une importance pour, influer sur, agir sur, peser sur, jouer un rôle dans, se faire sentir sur ou se répercuter sur.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3313

être sous l'impression

L'expression *être sous l'impression* est la traduction littérale de *to be under the impression*. Or, l'emploi de la préposition sous en français ne suit pas les mêmes règles que celui de la préposition under en anglais.

On dit avoir l'impression, éprouver, ressentir une impression, tout comme on dit avoir une sensation, avoir un sentiment, éprouver une sensation, éprouver un sentiment.

Selon le contexte, l'expression *être sous l'impression* peut être remplacée par plusieurs autres tournures telles que : estimer, penser, croire, s'imaginer, sentir que, avoir le sentiment que, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1053

incidemment

L'adverbe *incidemment* signifie « accidentellement », « accessoirement », « par hasard ».

Cependant, sous l'influence de l'adverbe anglais *incidentally*, incidemment est fréquemment utilisé dans le sens de « soit dit en passant, au fait, à propos ». Cet usage est à éviter.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1239

initier

En français, le verbe *initier* signifie « faire accéder à la connaissance de choses secrètes, mystérieuses », mais aussi « mettre quelqu'un au courant d'un art, d'une science, d'une profession, d'une religion, etc. » Ainsi, on initie quelqu'un au christianisme, aux mathématiques modernes, au grec, au karaté, aux mystères de la graphologie. Le verbe s'initier signifie « acquérir des connaissances, les premiers éléments d'un art ou d'une science, faire l'apprentissage d'une technique ».

Toutefois, l'emploi du verbe initier dans le sens de « commencer quelque chose, être à l'origine de quelque chose, amorcer, prendre l'initiative » est un anglicisme. Si l'anglais *to initiate* a conservé le sens général de « commencer », qui vient du latin, il en va autrement en français où, suivant les contextes, on aura recours à un verbe plus précis. Ainsi, on dira par exemple : entreprendre des démarches, engager ou amorcer des négociations, mettre sur pied un programme, fonder une société, intenter une action en justice, etc.

Notons enfin que, dans le domaine des conventions collectives, il faut éviter l'expression frais d'initiation, calque de l'anglais *initiation fee*, et dire plutôt droit d'entrée ou droit d'adhésion.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1521

insécure

L'adjectif *insécure* n'existe pas en français, malgré sa ressemblance avec le nom insécurité. On évitera donc d'employer cet emprunt à l'anglais insecure, auquel on préférera des expressions comme anxieux, inquiet, peu sûr, dangereux, vulnérable, précaire, fragile, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4446

intoxiqué

Au Québec, sous l'influence de l'anglais *intoxicated*, l'adjectif (ou participe passé) *intoxiqué* est parfois employé pour qualifier une personne dont les facultés sont affaiblies sous l'effet de l'alcool ou de la drogue. On pourra le remplacer, selon le cas, par ivre, soûl, en état d'ébriété ou d'ivresse, ou encore par drogué, sous l'influence de stupéfiants, avec les facultés affaiblies par l'alcool, le cannabis, etc. De multiples tournures permettent de décrire cette réalité en fonction du contexte, par exemple avec conduire et conducteur : conduire avec un taux d'alcool (ou une alcoolémie) trop élevé, dépassant le seuil légal, supérieur à la limite permise ; un conducteur alcoolisé, sous l'emprise de l'alcool, de la drogue, etc. On évitera aussi l'emploi du nom intoxication pour ivresse.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5078

irritant

L'emploi d'*irritant* comme nom est plutôt rare en français et relève du domaine de la science ; on parlera par exemple de produits qui sont des irritants nocifs. Le nom anglais *irritant* connaît ce sens, mais il a développé également un sens figuré pour parler d'une chose ou d'un aspect qui irrite les personnes sur le plan psychologique. En français, on parlera de source d'irritation, d'aspect irritant ou qui irrite, mais pas d'un irritant contrairement à l'anglais où *an irritant* est courant dans la langue générale et se rencontre notamment dans l'expression *a major irritant*, à l'origine du calque un irritant majeur.

Pour éviter cet anglicisme sémantique, de nombreux équivalents sont disponibles et il ne reste qu'à choisir la meilleure formulation selon le contexte.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3595

item

Utiliser le mot *item* en langue générale au sens de « point », « article », « élément », « poste (budgétaire) », « question », « rubrique », « sujet », etc., est déconseillé. Item, en ces sens, est un emprunt à l'anglais répandu qui n'est pas légitimé. Son emploi, considéré comme une impropriété, fait l'objet de nombreuses critiques linguistiques. On dit, en effet, que le mot item n'est pas acceptable, en français, pour désigner les concepts précédemment énumérés.

En fait, l'adverbe item est un mot latin qui signifie « en outre ». Dans le domaine du commerce, il s'emploie dans les comptes au sens de « de même, de plus » pour éviter une répétition.

Quant au substantif item, celui-ci peut être employé sans réserve dans la langue spécialisée de la linguistique, de la didactique ou de la psychologie.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2090

J

joindre

Joindre est un anglicisme (*to join*) lorsqu'on l'emploie avec le sens de « devenir membre d'une association », « adhérer à un parti » ou bien « devenir l'employé de ».

En français, on aura plutôt recours à d'autres verbes, selon le contexte (adhérer, s'inscrire, s'engager, s'enrôler, devenir membre, entrer au service de, etc.).

Dans certains cas, là où l'emploi de joindre est un anglicisme, l'emploi de se joindre à est toutefois correct.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3394

joueur

L'anglais *player* a vu un sens nouveau se développer dans les années 1980 aux États-Unis, une extension de sens que le français ne connaît pas… sauf au Québec. En effet, les Québécois donnent à joueur le sens anglais de *player* pour désigner une personne, une entreprise, un groupe, une multinationale, etc., qui intervient dans un secteur d'activité et dont l'influence est, le plus souvent, importante (*the main ou major players in an industry, a big player in a market*, mais aussi *a secondary player, a small player*, etc.). Il s'agit alors d'un anglicisme sémantique à éviter pour lequel il existe de nombreux équivalents selon le contexte : poids lourd, géant, mastodonte ou grosse pointure, les principaux acteurs ou intervenants, les protagonistes, les forces vives (d'une industrie, d'un domaine, etc.), ou encore un acteur de l'industrie, un acteur incontournable, un acteur clé, un petit acteur (dans, sur le marché de…).

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4833

junk food

L'emprunt intégral à l'anglais *junk food*, qui signifie littéralement « nourriture camelote » ou « nourriture poubelle », est parfois utilisé en français pour parler d'un aliment ou encore d'une nourriture de mauvaise qualité, riche en calories et pauvre en éléments nutritifs. En français,

différents termes sont disponibles pour exprimer cette notion : aliment vide, aliment-camelote, camelote alimentaire ou encore malbouffe. On peut aussi recourir, selon les besoins du contexte, à des formulations plus explicites, qui mettent l'accent sur l'un ou l'autre aspect de la notion, par exemple : aliment sans valeur nutritive, aliment malsain, aliments gras et sucrés, mauvaise alimentation, alimentation malsaine, nourriture de mauvaise qualité ou, dans un registre familier, cochonnerie(s), saloperie(s).
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3688

justifier de, être justifié de

L'expression *être justifié de*, employée avec un sujet représentant une personne et suivie d'un verbe, est un calque de l'expression anglaise *to be justified in*, que l'on doit éviter.
En français, le verbe justifier connaît différents emplois. Il peut ainsi signifier « innocenter, disculper », « faire admettre, rendre légitime » et « expliquer, prouver ».
Le verbe justifier est suivi de la préposition de lorsqu'il signifie « apporter la preuve de », construction surtout utilisée dans le domaine du droit.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3522

K

kit

On emploie couramment l'emprunt à l'anglais *kit* pour désigner soit un objet vendu en pièces détachées que l'on assemble soi-même, soit un petit ensemble d'outils destiné à un usage donné. L'emprunt kit, bien que très répandu en français, est le plus souvent facilement remplaçable par un des nombreux termes dont le français dispose pour exprimer ces notions.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3686

L

lift

L'emprunt intégral *lift* est courant au Québec au sens de « transport gratuit d'une personne dans un véhicule motorisé ». On dit ainsi donner, offrir un lift à quelqu'un, demander, chercher un lift. Or, il existe d'autres façons d'exprimer la même chose sans recourir à cet emprunt ; par exemple, on peut dire, au lieu de *donner un lift à quelqu'un* : reconduire, conduire, raccompagner, ramener, emmener, prendre (en voiture), déposer quelqu'un, faire monter quelqu'un (dans sa voiture). De même, au lieu de *demander un lift*, on peut demander de se faire déposer, de se faire reconduire, raccompagner, emmener, etc. Dans d'autres contextes, *lift* peut être remplacé par des termes tels que occasion, moyen de transport, transport gratuit, voiture, place en voiture.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3648

ligne

Le français *ligne* et l'anglais *line* possèdent tous deux de nombreux sens dont plusieurs se recoupent. Une telle proximité peut engendrer une certaine confusion nous amenant parfois à

donner au français ligne des sens de l'anglais *line*. Il s'agit alors d'anglicismes sémantiques.

En français, ligne s'utilise entre autres dans les emplois suivants : ligne électrique ou ligne téléphonique, ligne de transport, par exemple, ligne de métro, d'autobus, ou encore ligne aérienne, maritime. On peut aussi admirer la ligne d'une voiture et on fait bien des efforts pour garder sa ligne. Plus abstraitement, on retient les grandes lignes d'un rapport, on adopte une ligne de conduite, on suit la ligne d'un parti politique en espérant ne pas se tromper sur toute la ligne.

Les emplois de ligne attribuables à l'anglais *line* sont notamment ceux qui renvoient au métier, à la branche d'activité d'une personne, à la chaîne de montage d'une usine, à une file d'attente, à une tribune téléphonique ou, au pluriel, à une frontière.

Certains emplois venant de l'anglais sont toutefois passés dans l'usage. Ainsi en est-il, dans le domaine de l'informatique et des télécommunications, de la locution en ligne, d'après l'anglais américain on line. L'emploi de ligne pour désigner une gamme de produits, de vêtements, dans les domaines du commerce et de la publicité, également d'après l'anglais, est aussi passé dans l'usage en France mais reste critiqué au Québec ; on lui préférera des synonymes comme gamme, collection, série. Enfin, la locution ligne de piquetage, d'après l'anglais picket line, est le terme en usage au Québec, alors qu'en France, on parle de piquet de grève.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2151

Gardez la ligne

Le français *ligne* et l'anglais *line* ont de nombreux sens en commun dont celui de « ligne téléphonique ». Même si cet emploi leur est commun, les expressions qui s'y rattachent ne correspondent pas toujours et peuvent être la source de calques. Ainsi, pour demander à un interlocuteur de patienter, on a recours en anglais à l'expression *Please hold the line*, ou *keep the line* à l'origine du calque *Gardez la ligne* parfois usité au Québec. Il est préférable de dire : Ne quittez pas, Un instant s'il vous plaît, ou Un moment je vous prie ou encore Restez en ligne.

Il en va de même pour l'expression *fermer la ligne* (d'après *to close the line*) pour signifier « raccrocher (le combiné du téléphone) » ou, par extension, « mettre fin à la communication ». Le verbe raccrocher rend bien cet emploi en français.

La locution *être sur la ligne* est également à mettre au compte de l'anglais (*to be on the line*). Selon le contexte, on dira que la personne est au téléphone, ou à l'écoute, ou encore que la ligne est occupée.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2765

live

L'adjectif anglais *live* est parfois utilisé en français dans le domaine de l'audiovisuel pour qualifier un spectacle, ou une prestation artistique, retransmis au moment même de sa production ou enregistré en même temps qu'il est présenté à un public. On préférera à cet anglicisme les expressions en direct, en concert, en public ou devant public, selon le contexte.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2481

localiser

En français, le verbe *localiser* peut signifier « délimiter l'emplacement de, situer par la pensée », dans l'espace ou dans le temps, en parlant surtout d'un phénomène, d'une chose ou d'une affection. Il signifie également « limiter la propagation d'un phénomène, d'un événement ».

Localiser peut aussi avoir le sens d'« attribuer une place à une chose », notamment en économie. Enfin, certains ouvrages relèvent un emploi plus récent de localiser, utilisé au sens d'« adapter un produit à un contexte ou à une culture particulière », et ce, principalement dans les domaines des technologies de l'information et de la traduction.

On évitera d'utiliser le verbe localiser au sens de « trouver », emploi qui vient de l'anglais *to localize*. Selon les contextes, on peut le remplacer notamment par les verbes découvrir, joindre, retrouver ou trouver.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3818

loger

Le verbe *loger* comporte différents sens et s'emploie dans des constructions syntaxiques diverses. Il signifie d'abord « habiter, avoir sa demeure, permanente ou provisoire, en un lieu » ; il est alors intransitif, c'est-à-dire sans complément d'objet, mais s'accompagne souvent d'un complément qui exprime le lieu d'habitation. Dans un sens proche, il signifie « héberger, procurer un logement à quelqu'un » ; dans ces emplois, loger demande un complément d'objet direct. Enfin, ce verbe peut aussi avoir le sens « placer, ranger quelque chose », ou encore « contenir quelque chose » ; loger est là aussi transitif.

On observe toutefois que loger est parfois employé de façon fautive avec certains compléments d'objet direct ; c'est sous l'influence de l'anglais qu'on le trouve ainsi dans plusieurs expressions, le verbe anglais *to lodge* admettant des constructions différentes de celles du verbe français loger.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1000

loser

On qualifie parfois une personne ou un comportement de *loser* (aussi écrit *looser* bien que cette orthographe ne corresponde pas à celle de l'anglais). En fait, plusieurs mots peuvent être employés en remplacement de cet emprunt à l'anglais, selon les besoins du contexte : raté, perdant, minable, incapable, défait, battu, vaincu, exclu, paumé, mésadapté, inadapté, nul, zéro, faible, pas fort, peureux, défaitiste.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3675

lousse

Sous l'influence de l'anglais *loose*, on utilise au Québec, particulièrement en contexte familier, l'adjectif *lousse* (quelquefois écrit selon l'orthographe anglaise *loose*). Cet adjectif est employé avec plusieurs sens différents : « desserré », « ample», « en liberté » ou encore « généreux, indulgent ». Il est parfois aussi employé comme nom : dans les expressions avoir du lousse, donner, laisser du lousse, le mot lousse évoque l'idée de marge de manœuvre, de liberté, de possibilité d'actions. Selon les besoins du contexte, le registre de langue à privilégier et le sens recherché, on peut utiliser plutôt les expressions ou les termes français suivants : lâche, desserré, décousu, défait, mou, mobile, branlant, qui a du jeu, qui bouge, qui se défait, qui pend, etc. ; ample, flottant, trop grand, souple, large, élastique, etc. ; libre, en liberté, non attaché, détaché, livré à soi-même, etc. ; généreux, prodigue, accommodant, indulgent, souple, laxiste, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3676

lumière

Sous l'influence de l'anglais *light*, on emploie à tort le substantif *lumière* dans le domaine du transport pour désigner un signal lumineux commandant la circulation routière, un dispositif lumineux d'éclairage ou de signalisation d'un véhicule, ou encore le signal lumineux d'un tableau de bord. On remplacera ces anglicismes sémantiques par les termes précis dont dispose le français pour désigner l'une ou l'autre de ces notions : feu de signalisation, feu de circulation ou tout simplement feu, pour la circulation routière ; feux de position, phares ou feux arrière, pour une automobile ; voyant ou témoin, pour un tableau de bord.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2529

lutte à finir

L'expression *une lutte à finir*, courante au Québec, est calquée sur l'anglais *a fight to finish*. On trouve également en anglais la variante, plus courante, *a fight to the finish*.

Ce calque entraîne le plus souvent un contresens, car de la même façon qu'un travail à faire est un travail qu'il faut faire, une lutte à finir est une lutte qu'il faut finir. On pourrait dire, par exemple, que telle lutte qui fait rage entre deux peuples est une lutte à finir, c'est-à-dire qu'il faut y mettre un terme le plus vite possible. Or, lorsqu'on emploie l'expression *lutte à finir*, on souhaite habituellement exprimer le contraire, c'est-à-dire parler d'une lutte sans trêve et sans merci, qu'on mènera jusqu'au bout, jusqu'à l'obtention d'une victoire totale et décisive.

Selon le contexte et les nuances de sens voulues, il faudrait parler plutôt d'une lutte acharnée, implacable, impitoyable, menée jusqu'au bout, sans merci, sans pitié, sans trêve ou encore d'une lutte à mort. Dans le domaine du sport, on dispose d'expressions comme chaude lutte, partie serrée, combat décisif.

Le même raisonnement s'applique aux expressions similaires : combat à finir, guerre à finir, bataille à finir, qu'on pourra remplacer par combat sans pitié, combat à outrance, guerre des nerfs, guerre d'usure, guerre à outrance, bataille sans trêve, ou par l'un des équivalents mentionnés ci-dessus.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3589

M

manquer

Dans le sens de « susciter l'ennui ou la nostalgie par son absence », le verbe manquer a pour sujet la personne ou la chose absente et pour complément la personne qui regrette cette absence. On dira donc, par exemple : tu me manques, sa mère lui manque.

Sous l'influence de l'anglais *to miss*, il arrive qu'on emploie manquer au sens de « s'ennuyer de » dans une construction inversée, sur le modèle de *I miss you*. Cet emploi peut conduire à des contresens.

Par ailleurs, une phrase comme *Je vous ai manqué* est tout à fait correcte en français pour signifier que l'on n'a pas réussi à rencontrer la personne que l'on devait voir. On pourrait dire tout aussi bien *Je vous ai raté*.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2719

médium

Le nom *médium* est employé en français pour désigner la partie moyenne du registre d'un instrument ou d'une voix. On l'emploie aussi pour désigner une personne qui s'attribue la capacité de servir d'intermédiaire entre le monde des vivants et le monde des esprits.

On peut employer le nom médium dans d'autres sens dans des domaines plus spécialisés, mais on doit éviter de l'employer, sous l'influence de l'anglais, pour désigner une discipline ou une technique artistique. On lui préférera, selon le contexte, moyen d'expression, discipline, technique, matériel ou matériau.

On évitera aussi d'employer médium pour désigner un média ou un moyen de communication.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3819

meilleur avant

Au Canada, lorsqu'un produit préemballé a une durée de conservation de 90 jours ou moins et qu'il est emballé ailleurs que sur les lieux de vente au détail, l'étiquette doit mentionner la date limite de conservation, qu'on appelle couramment date de péremption. En vertu du Règlement sur les aliments et drogues (RAD), cette date limite de conservation doit s'exprimer par les mentions *meilleur avant* et *best before* ou, dans certains cas particuliers, *employez avant* et *use by* ; elle précise l'année au besoin, ensuite le mois et enfin le jour.

Selon le RAD, la mention *meilleur avant* indique la date au-delà de laquelle la durée de conservation du produit prend fin. Mais dans les faits, certains produits sont encore consommables après cette date, et il revient donc au consommateur de juger de l'état du produit. En d'autres termes, il n'y a pas de distinction clairement établie entre les produits qu'il faut jeter et ceux que l'on peut encore consommer après la date de péremption indiquée.

Cette ambiguïté s'exprime d'ailleurs dans l'expression *meilleur avant*, qui est calquée de l'anglais *best before*.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3557

avoir le meilleur sur, prendre le meilleur sur

Les locutions verbales *avoir le meilleur sur* ou *prendre le meilleur sur* sont des calques de l'anglais et elles sont parfois critiquées pour cette raison. Il y a toutefois plusieurs ouvrages de référence qui les admettent.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3571

au meilleur de ma connaissance

L'expression *au meilleur de ma connaissance*, fréquemment employée au Québec, est calquée sur l'anglais *to the best of my knowledge*. Le français ne manque pas d'équivalents pour traduire cette locution anglaise : (pour) autant que je sache, d'après ce que j'en (ou je) sais, si je me souviens bien, à ma connaissance, d'après moi, à mon avis…

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4831

deuxième meilleur

En français, l'emploi du superlatif implique que seul le premier d'un ensemble d'objets ou de personnes peut être le meilleur ou le plus important, ou évidemment, à l'inverse, le pire ou le

moins… Ainsi, on dit d'une athlète qu'elle est la meilleure de sa catégorie. On comprend dès lors qu'il n'est pas logique de faire précéder le superlatif d'un ordinal (le deuxième, troisième meilleur). Toutefois, sous l'influence de l'anglais, on trouve souvent, surtout dans la langue journalistique et notamment dans le vocabulaire sportif, ce type de formation : le deuxième, le troisième meilleur sur le modèle de l'anglais *the second, the third best (player, scorer, etc.)*.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2389

être à son meilleur

En parlant d'une personne, la locution *être à son meilleur* est répandue au Québec. On peut aussi la trouver ailleurs dans la francophonie, où l'expression la plus courante est cependant *être à son meilleur niveau*. Au Québec, cette plus grande fréquence de la première est sans doute attribuable à l'influence de l'anglais *to be at one's best*. On peut exprimer en français la même idée par de nombreuses autres expressions telles que être en pleine forme, être au meilleur (ou au mieux) de sa forme, être à son avantage, se montrer sous son meilleur jour, donner sa pleine mesure, donner le meilleur de soi-même, exceller, être au sommet de.

Être à son meilleur, ou simplement *à son meilleur*, peut également se dire d'une chose, d'un inanimé, de la production d'un auteur, d'un réalisateur, etc. Là encore, la fréquence de cette locution au Québec s'explique par un calque de l'anglais *(to be) at its best*. On pourra rendre la même idée par des tours comme *le meilleur de (quelque chose), ce qui se fait de mieux en, ce qu'il y a de mieux en* ou simplement *du meilleur* (suivi d'un nom propre).
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3572

mettre l'épaule à la roue

On emploie parfois l'expression *mettre l'épaule à la roue* pour signifier « aider quelqu'un, collaborer avec quelqu'un ». Cette expression est un calque de la locution anglaise *to put one's shoulder to the wheel*, dont le sens est « se mettre sérieusement au travail ». On évitera d'employer ce calque en français.

De nombreuses expressions bien françaises peuvent remplacer *mettre l'épaule à la roue*. Certaines contiennent même épaule ou roue : donner un coup d'épaule, épauler et pousser à la roue ont toutes trois le sens d'« aider ». D'autres expressions plus courantes peuvent aussi remplacer avantageusement mettre l'épaule à la roue, dont aider, contribuer, donner un coup de main, fournir son aide, mettre la main à la pâte et prêter main-forte. Pour traduire plus fidèlement le sens original de l'expression anglaise, on peut employer les expressions s'atteler à la tâche, se mettre à l'œuvre et faire un effort.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4405

en mode

L'expression *être en mode*… (ou *passer en mode*…) est calquée sur l'anglais *to be in… mode* (ou *to get into… mode*). D'abord employée dans des domaines techniques, notamment en informatique, cette construction s'est répandue en anglais dans la langue générale dans des emplois figurés (*to be in holiday mode, in study mode, in crisis mode, in panic mode, in election mode, in attack mode, in react ou reaction mode*, etc.).

Le français, quant à lui, admet les emplois techniques de cette expression. Toutefois, l'usage, récent au Québec, de la locution *en mode* dans la langue générale est plus discutable ; on peut douter que cet emprunt soit vraiment nécessaire, malgré l'image éloquente qu'il suggère, celle

d’une personne fonctionnant comme une machine. Pour éviter ce calque, et éviter aussi qu’il ne devienne un cliché, il suffit de repenser la phrase et de la formuler autrement.

Par ailleurs, il existe en français l’expression *sur le mode*…, employée avec un adjectif ou un complément déterminatif, et qui signifie « à la manière » ; cette expression est tout à fait correcte en français. Il en est de même de l’expression en mode propre au domaine de la musique.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3588

momentum

Momentum est un mot anglais d’origine latine ; cet emprunt assez courant est notamment employé dans le langage journalistique. Plusieurs équivalents français peuvent lui être substitués selon le contexte : élan, impulsion, lancée, force, essor, allure, vitesse (de croisière), rythme, dynamisme, vigueur, énergie, conjoncture (favorable) ou conditions (favorables), etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3279

monétaire

L’adjectif *monétaire*, « relatif à la monnaie », a un sens beaucoup moins étendu que l’anglais *monetary* et n’est pas synonyme de financier, pécuniaire ou salarial.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2152

au montant de

Lorsqu'on parle d'un chèque, d'un mandat, d'une dette, etc., l’emploi de l'expression *au montant de* devant le chiffre en question est à éviter. Cette expression est un calque de l'anglais *to the amount of* ou *in the amount of*. Il vaut mieux remplacer cette expression par la préposition de ou, dans certains contextes, l'enlever tout simplement.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3525

mur à mur

La locution *mur à mur*, lorsqu’elle signifie proprement « d’un mur à l’autre », est parfaitement conforme sur le plan sémantique et syntaxique. Elle peut donc être employée dans des contextes techniques pour faire référence à la description d’une surface : largeur, profondeur, distance, etc.

On trouve notamment cette locution dans l’expression tapis mur à mur, synonyme de moquette, et pour désigner d’autres revêtements qui couvrent entièrement le sol sur lequel ils sont posés. Cette locution étant normalisée dans le domaine des revêtements de sol textiles, elle est acceptée dans ces contextes d’emploi.

Par ailleurs, *mur à mur* est aussi employé au figuré, sous l’influence de l’anglais *wall-to-wall*, pour exprimer l’idée de la totalité ou encore de l’uniformité. Toutefois, comme cet emprunt ne comble ici aucune lacune lexicale et qu’il tend à nous faire oublier les nombreuses autres possibilités qu’offre le français, il convient de le remplacer par des formulations plus appropriées selon les contextes, comme complètement, totalement, de toute part, de fond en comble, d’un bout à l’autre, à cent pour cent, etc., ou encore solution unique, mesures uniformes, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3288

must

L'emprunt à l'anglais must est parfois employé en français pour désigner quelque chose d'obligatoire ou d'incontournable. On évitera cet emprunt inutile en remplaçant must, selon le contexte et le sens voulu, par des adjectifs ou des noms tels que indispensable, incontournable, essentiel, impératif ou encore par des expressions telles que à ne pas manquer, à voir, étape obligée.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3573

N

ne pas être sorti du bois

Au Québec, on emploie l'expression *ne pas être sorti du bois* pour dire que l'on se trouve dans une situation problématique qui dure, voire qui risque de s'aggraver, ou pour exprimer que l'on a encore des difficultés à surmonter. Cette expression a longtemps fait l'objet de critiques parce qu'elle est calquée sur l'anglais *not to be out of the wood(s)*. Toutefois, elle est aujourd'hui généralement acceptée dans les ouvrages de référence. Elle est correctement formée en français. De plus, elle est bien ancrée dans la réalité socioculturelle québécoise, et son sens est facilement interprétable. En effet, on peut y voir une allusion à la difficulté que représente l'orientation en forêt. Conséquemment, l'Office québécois de la langue française considère que l'emprunt à l'anglais ne pas être sorti du bois est acceptable.
Il importe cependant de signaler que cette expression est généralement considérée comme familière. Il en va de même de l'équivalent ne pas être sorti de l'auberge, qui a aussi cours ailleurs dans la francophonie. Parmi les équivalents jugés plus neutres, on trouve notamment, selon les contextes, ne pas être tiré d'affaire et ne pas être au bout de ses peines. D'autres tournures comparables sont également possibles avec des emplois figurés de tunnel, de ornière, et de pétrin (ce dernier étant de registre familier) : par exemple, ne pas voir la lumière au bout du tunnel, ne pas être sorti de l'ornière, être dans le pétrin.
Notons que la tournure affirmative être sorti du bois, « en avoir fini avec les ennuis », est aussi employée, même si elle semble plus rare.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4714

nez à nez

En français, l'expression *nez à nez* signifie avant tout « face à face ». On dira par exemple : Je me suis retrouvé nez à nez avec lui en ouvrant la porte.
Mais on entend souvent cette expression utilisée dans un contexte de rivalité pour signifier que deux concurrents ou candidats sont à égalité dans une épreuve, une course ou une élection. Aux États-Unis, des observateurs ont mis en évidence le fait qu'on trouve de nombreux rapprochements entre le vocabulaire utilisé pour décrire des luttes électorales et celui des courses de chevaux. Ainsi, l'expression *neck and neck*, ou plus marginalement *nose to nose,* pour signifier que des concurrents sont à égalité, vient du monde des courses. Cette métaphore hippique est bien connue également en français québécois mais elle ne semble pas avoir inspiré les francophones d'Europe.
En français, d'autres expressions peuvent rendre la même idée. Outre être à égalité, on peut

dire que deux concurrents sont très proches l'un de l'autre, qu'ils se suivent de très près ou qu'ils sont ex æquo, locution adverbiale, donc invariable, qui s'écrit en caractères romains (et non en italique) et que l'on prononce [Egzéko] (ègzéko). On peut aussi avoir recours à une autre métaphore corporelle en disant qu'ils sont au coude-à-coude, que l'on écrit de préférence avec des traits d'union puisqu'il s'agit du nom, alors que la locution adverbiale, par exemple dans être assis coude à coude ou, au figuré, travailler coude à coude, s'écrit sans trait d'union.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3270

nil

Dans la langue administrative, la mention *nil* est parfois utilisée dans un questionnaire, un formulaire ou un document quelconque pour indiquer qu'il n'y a rien à signaler ou l'absence de certains éléments. On préférera à cet anglicisme, lui-même emprunté au latin, les solutions de rechange néant ou, lorsque la question ne s'applique pas, sans objet (s. o. ; S. O.). Selon le contexte, il est aussi possible d'utiliser rien, non déterminé (n. d.) ou le zéro pour indiquer la nullité.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4818

no man's land

L'expression anglaise *no man's land*, qui signifie littéralement « terre d'aucun homme », désignait à l'origine un endroit d'exécution, sur des terrains vagues, situé au nord de l'enceinte de Londres. Même si cette expression est passée en français il y a de cela un siècle et qu'elle est consignée dans les dictionnaires usuels, de nombreux équivalents français peuvent la remplacer avantageusement, selon le contexte.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4558

nomination, nominé, nominer

Le nom *nomination*, le verbe *nominer* de même que *nominé*, employé comme adjectif ou nom, sont souvent utilisés en parlant de la présélection officielle de candidats ou d'œuvres en vue d'un prix ou d'une récompense, notamment dans le domaine artistique. Dans ce contexte, leur emploi résulte d'une influence de l'anglais *nomination, to nominate* et *nominee*.
En français, nomination, outre le sens d'« action de nommer quelqu'un à un poste », connaît aussi un autre sens, peu connu au Québec, qui est celui de « mention » ; il désigne alors une distinction, après les prix et les accessits, dans les concours. Il s'agit donc dans ce cas d'une récompense en soi et non du fait d'être sélectionné parmi les candidats à un prix, sens que possède l'anglais *nomination*. C'est probablement la proximité des sens français et anglais qui explique que l'emploi de nomination dans ce dernier sens ait pu être aussi facilement admis dans l'usage français ; cette acception de nomination n'est pas critiquée.
La locution *en nomination*, qui se trouve notamment dans les expressions *mettre en nomination* « sélectionner » ou *être en nomination* « être sélectionné », est largement répandue au Québec. Elle est acceptable dans la mesure où nomination est admis dans l'usage, dans le même contexte. De plus, en nomination ressemble à en lice et à en compétition.
Quant aux formes nominer et nominé, en dépit du fait qu'elles soient attestées depuis plus de 25 ans, elles restent critiquées, sans doute parce qu'elles n'existaient pas déjà en français, contrairement à nomination. La plupart des ouvrages de référence les consignent avec la

marque « critiqué » et proposent de leur préférer le verbe sélectionner ou son participe sélectionné. On constate, du reste, depuis quelques années, le recul de nominé au profit d'équivalents qui ne sont pas contestés : sélectionné, bien sûr, mais aussi en lice, en compétition, cité, retenu, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3554

O

officier

En français, le substantif *officier* désigne une personne titulaire d'un office, qui exerce une fonction particulière, qui remplit une charge, essentiellement dans l'administration d'un État. Ainsi, un officier d'état civil est une personne chargée par la loi de tenir les registres officiels de l'état civil. Dans le domaine militaire, un officier est une personne titulaire d'un grade égal ou supérieur à celui de sous-lieutenant. On appelle aussi officier le titulaire d'un grade honorifique, par exemple les officiers et officières de l'Ordre du Québec.
Dans la langue courante, officier dans le sens général d'« agent, employé ou préposé » est vieilli et ne figure plus que dans certaines locutions figées comme officier de justice, officier de la Couronne, etc. Contrairement à l'anglais *officer*, on ne peut employer officier pour désigner un dirigeant, un administrateur, un haut fonctionnaire, un directeur ou un cadre.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2483

opération

Le nom *opération* a plusieurs significations ; en plus de désigner une intervention chirurgicale ou une forme de calcul arithmétique, il peut signifier par exemple « action, processus produisant un effet donné » ou encore « actes ou ensemble de manœuvres accomplis dans un but déterminé ».
Toutefois, contrairement au nom anglais *operation*, le terme français opération n'est pas synonyme de fonctionnement, exploitation, gestion, activité, service, marche, travail.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3654

opérer

Le verbe *opérer* a plusieurs significations ; en plus de son sens bien connu, lié à la chirurgie, il peut signifier par exemple « accomplir une action ou une série d'actions dans un but déterminé », « agir d'une certaine façon » ou encore « produire un effet ».
Toutefois, opérer n'a pas des emplois aussi étendus que le verbe anglais *to operate*. Contrairement à ce dernier, opérer n'est pas synonyme d'exploiter, faire affaire, être en service, diriger ou encore faire fonctionner. Plusieurs locutions et verbes français sont disponibles pour exprimer ces notions relatives au domaine des affaires et de l'administration, outre ceux déjà mentionnés : exercer ses activités, avoir des activités, avoir des bureaux, agir, être actif, être implanté, être présent (dans un pays, une région), intervenir, posséder, tenir (un commerce), tourner, faire tourner, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3651

opportunité

En français, le mot *opportunité* signifie « caractère de ce qui est opportun, de ce qui convient ».

Le mot opportunité est aussi employé dans le sens d'« occasion favorable, opportune ». Ce sens était attesté dans des dictionnaires jusqu'au XIXe siècle. Il est maintenant critiqué dans les ouvrages de référence, puisque cet emploi se serait maintenant répandu sous l'influence du mot anglais *opportunity*. Pourtant, le passage du sens de « caractère de ce qui est opportun » à celui d'« occasion favorable, opportune » peut s'expliquer par la métonymie. Ce glissement métonymique s'observe d'ailleurs pour d'autres noms semblables, par exemple : la possibilité/une possibilité ; la banalité/une banalité ; la brutalité/des brutalités ; la frivolité/des frivolités. Mais si l'on veut éviter d'employer opportunité dans le sens d'« occasion favorable, opportune », on peut utiliser, selon le contexte, occasion, chance et possibilité.

On emploie aussi parfois le mot opportunité (souvent au pluriel) dans le sens de « possibilité, perspective ». Il s'agit ici d'un emprunt sémantique à l'anglais *opportunity*.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3526

overdose

L'emprunt intégral *overdose* est parfois employé en français en concurrence avec l'équivalent officiel surdose. Au sens de « dose excessive de drogue », les termes français suivants sont préférables à la forme anglaise : surdose ou, selon le contexte, dose mortelle, dose létale. Au sens figuré, overdose n'est pas plus nécessaire qu'au sens propre puisque de nombreux équivalents français sont disponibles : excès, abus, dose excessive, quantité massive, pléthore, surabondance, surrégime, saturation, ras-le-bol. Des locutions verbales offrent aussi des solutions de rechange intéressantes : trop forcer sur, avoir sa dose de quelque chose, en avoir marre (langue familière).

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3602

P

pamphlet

Un pamphlet est un court écrit satirique qui attaque, souvent violemment, une personne, un gouvernement ou une institution.

Sous l'influence de l'anglais, on emploie parfois le mot pamphlet pour désigner un prospectus, c'est-à-dire un texte publicitaire qui décrit une entreprise, un établissement public ou un commerce. On évitera d'employer pamphlet en ce sens ; on lui préférera, selon le cas, dépliant (s'il s'agit d'un prospectus qu'on déplie pour consulter), ou brochure (s'il s'agit d'un imprimé broché), ou simplement prospectus.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3439

Prendre la parole de quelqu'un

La locution *prendre la parole de quelqu'un* est calquée de l'anglais *to take someone's word (for it)*, qui signifie « se fier aux propos de quelqu'un sans vérifier par soi-même ». On dit plutôt en français, pour exprimer la même idée, croire quelqu'un, croire quelqu'un sur parole, se fier à (la parole de) quelqu'un, s'en rapporter à quelqu'un.

Quant à la locution *prendre la parole*, qui signifie « commencer à parler, prononcer un discours

», elle est tout à fait correcte. Toujours en référence au fait de parler, le mot parole est également employé dans les locutions couper la parole à quelqu'un « l'interrompre » et passer (ou donner) la parole à quelqu'un « l'inviter à parler après soi ».

Par ailleurs, le nom parole figure dans une variété de locutions et d'expressions qui témoignent de la richesse de ce mot. Par exemple, parole signifie « engagement », « promesse », dans les locutions donner sa parole (d'honneur) « jurer, promettre », tenir parole, être de parole ou n'avoir qu'une parole « respecter ses engagements », manquer de parole « ne pas tenir ses promesses », rendre sa parole à quelqu'un « le dégager de sa promesse », se payer de paroles « se contenter d'assurances verbales » et de belles paroles « des promesses sans suite ».

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3612

faire sa part

L'expression *faire sa part* est critiquée dans certains ouvrages, où on la considère comme un calque de l'anglais (*to do one's part, to do one's share*). On suggère donc de la remplacer, selon le contexte, par des expressions telles que apporter sa contribution, collaborer, contribuer à, faire son devoir, fournir sa part d'efforts, participer à, y mettre du sien, etc. Bien que l'on puisse douter du fait que faire sa part soit effectivement un anglicisme, il est vrai qu'elle n'est pas consignée dans les dictionnaires unilingues français. On peut donc lui préférer des tournures plus idiomatiques en français.

Par ailleurs, *faire sa part* est à distinguer de *faire sa part à quelque chose*, qui a le sens de « attribuer à quelque chose toute l'importance ou la place qui lui revient ».

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3828

partir

Le verbe intransitif *partir*, qui signifie entre autres « se mettre en mouvement pour quitter un lieu », « passer de l'immobilité au mouvement » ou « se lancer dans quelque chose », n'a pas les sens de « fonder, créer, mettre sur pied », « démarrer, mettre en marche » ou « lancer » qu'on lui prête parfois dans certaines expressions calquées de l'anglais, où il est utilisé à tort avec un complément direct.

Par ailleurs, on dira partir pour un mois et non partir pendant un mois, car c'est l'absence qui dure un mois et non le départ.

Notons enfin que, dans l'expression avoir maille à partir, partir a gardé son sens premier, aujourd'hui désuet, de « partager ».

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2194

passé date

La locution *passé date* a sans doute été créée sous l'influence des expressions anglaises *past due* et *out of date*, qui signifient « périmé ». En français, elle est employée soit au sens de « périmé », en parlant d'un produit ou d'un document par exemple, soit au sens de « démodé », en parlant d'une personne, d'un comportement, d'une attitude. Selon le contexte et le sens recherché, on utilisera de préférence les expressions ou les termes suivants : périmé, échu, qui n'a plus cours, qui n'est plus valide, qui n'est plus bon, dépassé, passé, vieux, vieilli, archaïque, démodé, ancien, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3643

pathétique

En français, l'adjectif *pathétique* s'emploie pour qualifier ce qui touche fortement ou ce qui provoque, par son intensité dramatique, une grande pitié, un sentiment de tristesse. Il peut être synonyme, selon les cas, de déchirant, bouleversant, poignant, dramatique, émouvant, touchant.

Pathétique est aussi employé comme nom pour souligner le caractère très émouvant de quelque chose ou pour désigner un genre littéraire ou artistique qui émeut fortement.

En français, le mot pathétique comporte donc toujours l'idée d'émotions vives. Par contre, en anglais, l'adjectif *pathetic* signifie aussi « inadéquat, misérable, qui ne vaut rien, qui est infructueux ». C'est avec ces sens qu'il faut éviter d'employer pathétique en français, car il s'agit d'anglicismes sémantiques que l'on peut avantageusement remplacer par divers adjectifs comme inadéquat, inapproprié, misérable, minable, lamentable, pitoyable, insignifiant.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4061

pattern

Le mot anglais *pattern* est employé en français avec plusieurs sens, notamment celui de « modèle d'une structure ». Il n'existe pas en français un terme unique qui puisse remplacer *pattern* dans tous les cas, mais plutôt de nombreux équivalents possibles parmi lesquels il faut choisir selon le contexte et la réalité précise à désigner.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3593

paver la voie

En français, le verbe paver signifie « couvrir le sol d'un revêtement d'éléments juxtaposés faits de matière dure », en parlant notamment de pavés, de dalles, de briques ou de pierres. On peut entre autres paver une voie de circulation, un chemin, un terrain, une cour, etc.

Au figuré, l'expression *paver la voie à quelqu'un ou à quelque chose*, qu'on rencontre surtout au Québec, est employée au sens de « faciliter, favoriser des actions à entreprendre en réduisant les obstacles ». Cette expression est condamnée par plusieurs ouvrages normatifs qui la considèrent comme un calque de l'expression anglaise *to pave the way*. Cependant, cette origine est incertaine puisqu'on trouve aussi des exemples de paver la voie dans ce sens chez des auteurs français du XIXe siècle. Pour cette raison et parce que cette expression imagée est bien formée et claire sur le plan sémantique, il est plutôt difficile de la condamner. Toutefois, il existe d'autres expressions françaises équivalentes qu'on peut employer : frayer la voie (ou le chemin), préparer la voie (ou le chemin, le terrain), ouvrir la voie (ou le chemin, la porte).
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4470

per diem

L'expression *per diem* est parfois employée en français, mais il s'agit d'un anglicisme inutile, lui-même emprunté d'ailleurs au latin.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1044

place d'affaires

Le terme *place d'affaires* est un calque de l'anglais *place of business* ou *business place*. On peut remplacer ce calque par différents termes français, selon le contexte.

Lorsqu'il s'agit de désigner de manière générale le lieu où une entreprise se situe, on remplacera *place d'affaires* par établissement, établissement de commerce, établissement commercial, bureau, bureaux ou maison de commerce.

De même, au lieu de désigner par le terme *principale place d'affaires* le lieu dans lequel une société ou une association concentre ses activités juridiques, administratives et ses activités de direction, on emploiera le terme *siège social*. (Le terme plus général siège peut être employé pour désigner le principal lieu d'activités de tout type d'organisme.)

On évitera en outre d'employer le calque *place d'affaires* comme synonyme de succursale « établissement commercial qui dépend d'un autre, mais jouit d'une certaine autonomie par rapport à lui, sans en être juridiquement distinct ».

Notons que le terme *lieu d'affaires*, à l'instar de *place d'affaires*, demeure critiqué comme un calque de l'anglais *business place*, et ce, même s'il a été popularisé au Canada et au Québec par des lois et des règlements.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1056

plancher

En français, le nom *plancher* désigne un ouvrage qui constitue une plate-forme horizontale au rez-de-chaussée ou entre deux étages d'un bâtiment. Ce nom peut aussi désigner la partie supérieure d'un tel ouvrage, donc le sol d'une pièce, lorsqu'il est constitué d'un assemblage rudimentaire de planches. Il désigne également parfois le sol d'un véhicule ou d'une embarcation.

Sous l'influence de l'anglais *floor*, on emploie parfois à tort le nom plancher dans le sens d'« étage ». On le remplacera cet anglicisme sémantique par étage, palier ou niveau.

On doit aussi éviter d'employer les expressions *prendre le plancher* et *avoir le plancher* ; il s'agit de calques des locutions anglaises *to take the floor* et to *have the floor*. On leur préférera les locutions *prendre la parole* et *avoir la parole*.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4054

plug, plugue, ploguer

L'emprunt à l'anglais *plug* est parfois employé tel quel au Québec, ou francisé en plogue, soit avec le sens de « prise de courant », soit avec celui de « publicité gratuite ». Pour désigner cette forme particulière de publicité, généralement faite en ondes et destinée à vanter un produit ou un artiste, on recourra de préférence aux termes français suivants : publicité, promotion, pub (familier), promo (familier). D'autres formulations peuvent être utiles, selon le contexte, par exemple : coup de pub, annonce parasite, publicité déguisée ou encore publicité gratuite, clandestine, illicite, dissimulée, non autorisée.

Par ailleurs, on peut substituer au verbe pluguer, ou ploguer, les verbes suivants : brancher (un appareil, par exemple), faire de la pub, faire de la promo, faire de la réclame pour quelqu'un ou quelque chose, donner un coup de pouce publicitaire à quelqu'un ou quelque chose, vanter, mettre en valeur quelqu'un ou quelque chose

Quant à la locution verbale tirer sur la plug, elle peut être remplacée, au sens propre, par débrancher ou, au figuré, par abandonner, laisser tomber, se retirer (d'une affaire, d'un projet), reprendre ses billes.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3689

positionnement, positionner

En revanche, nous estimons, comme plusieurs autres langagiers, qu'il vaut mieux éviter l'utilisation du verbe *positionner* et du nom *positionnement* dans la langue courante. Ces emprunts utilisés de façon très variée ne comblent aucune lacune lexicale en dehors de leurs emplois spécialisés précédemment cités, car il existe de très nombreux équivalents français beaucoup plus précis pouvant les remplacer.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4716
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4717

post mortem

Post mortem est une expression latine utilisée en anglais (*postmortem*) pour désigner une analyse critique d'un événement, faite après coup. Le terme français autopsie constitue cependant l'équivalent à privilégier dans ce sens, au lieu de l'anglicisme.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1353

pour

La préposition pour peut exprimer différents rapports : une durée, une destination, un but, une cause, une conséquence, une concession ou un point de vue.
En dépit de la polyvalence de cette préposition, *pour* ne peut pas être employé avec les verbes demander, chercher, etc. : ces constructions sont directement calquées sur la syntaxe anglaise : *to ask for, to seek for*, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2460

pour une chanson

L'expression *pour une chanson*, employée avec le sens de « pour un prix très bas », est un calque de l'anglais *for a song*. Le français dispose de plusieurs locutions équivalentes : pour une bouchée de pain, pour trois fois rien, pour rien, pour presque rien, à bon compte, à vil prix. Le calque pour une chanson ne vient donc combler aucune lacune en français et est par conséquent à éviter.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3590

pratique, pratiquer

Le verbe *pratiquer* signifie notamment « mettre en application » et « exercer une activité, un métier », ou à la forme pronominale (se pratiquer) « être en usage, se faire de façon régulière, être employé couramment ».
Au sens de « s'exercer à une activité », pratiquer est un emprunt à l'anglais (*to practice*) fréquemment employé au Québec, le plus souvent à la forme pronominale. Il est à remplacer par des verbes comme s'entraîner, s'exercer, répéter, travailler, réviser, etc., selon le cas.
En outre, le mot *pratique* au sens de « séance d'entraînement » ou de « répétition » est également un anglicisme, que l'on pourra remplacer par un mot choisi en fonction du contexte,

comme dans les exemples suivants.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4065

préjudice

En français, le nom *préjudice* signifie « perte, tort ou dommage causé par autrui » ou « acte, événement nuisible à quelque chose ou à quelqu'un ». Il est aussi employé dans des locutions comme sans préjudice de, qui signifie notamment « sans renoncer à, sous réserve de, sans porter atteinte à » et au préjudice de « au désavantage de, au détriment de ».

Le nom préjudice n'a pas en français le sens d'« opinion, idée préconçue » que *prejudice* peut avoir en anglais. On doit donc éviter de l'employer en ce sens, puisqu'il s'agit d'un anglicisme sémantique. En français, on utilise plutôt préjugé ou parti pris pour exprimer cette idée.

Notons aussi que l'expression *sans préjudice*, utilisée au début d'une lettre pour indiquer que son contenu ne peut être invoqué contre les droits du ou de la signataire, est directement calquée de la forme anglaise *without prejudice*. En français, on emploie plutôt les expressions sous toutes réserves ou sous réserve de tous droits.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3858

Les premiers cinq jours

En français, les adjectifs ordinaux, nommés ainsi parce qu'ils expriment l'ordre, le rang dans une série, se placent généralement devant le nom qu'ils qualifient, par exemple : les premières neiges, le deuxième répondant, la troisième personne. Il en va de même pour les adjectifs dernier et prochain qui expriment eux également l'idée d'un rang. Les déterminants numéraux se placent aussi généralement devant le nom qu'ils déterminent, par exemple : nos deux enfants, les quatre saisons, ses cent ans.

Lorsqu'un nom est accompagné à la fois d'un adjectif ordinal et d'un déterminant numéral, l'ordre entre les éléments est le suivant : déterminant numéral + adjectif ordinal + nom.

Sous l'influence de l'anglais, qui place l'adjectif en premier, par exemple *the first ten seconds*, on trouve parfois en français l'adjectif ordinal devant le déterminant numéral. On évitera de calquer la syntaxe anglaise en respectant l'ordre des éléments propre à la syntaxe française.

Néanmoins, lorsque l'ensemble constitué du déterminant numéral et du nom forme un tout ou une partie d'un tout, l'adjectif précède cet ensemble. Ainsi, on dira *les dernières vingt-quatre heures* si l'on considère la période de 24 heures comme un tout, de même que l'on peut dire les *premiers deux jours* si l'on doit compter les jours par groupe de deux.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2480

prendre personnel

Les expressions *le prendre personnellement* et le *prendre personnel* sont toutes deux des calques de l'anglais *to take it personally* ou, plus familièrement, *to take it personal* qui signifient « se sentir personnellement visé par quelque chose (le plus souvent des propos négatifs) ». Il faut donc éviter les tournures comme celles qui suivent.

On peut remplacer le calque *prendre personnel* par se sentir attaqué, se sentir visé, être piqué au vif ou en faire une affaire personnelle.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1945

prendre pour acquis

L'expression *prendre pour acquis* est la traduction littérale de *to take for granted*. En français, il est plus idiomatique de dire tenir pour acquis. Si l'anglicisme *prendre pour acquis* est souvent utilisé, c'est peut-être parce que la locution *prendre pour* est tout à fait correcte au sens de « croire à tort, penser à tort, considérer à tort ».

Le calque de l'anglais *prendre pour acquis* peut être remplacé par plusieurs locutions verbales. La plus courante est *tenir pour acquis*, mais on peut également employer, selon le contexte, tenir pour assuré, tenir pour admis, considérer comme acquis, considérer comme admis, présupposer, présumer, admettre au départ.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1073

prendre une action

Sous l'influence de l'anglais *to take action*, on emploie parfois, à tort, l'expression *prendre une action* (ou *prendre action, prendre des actions*). Pourtant, cette expression n'existe pas en français : on dira plutôt, selon le contexte, intervenir, passer à l'action, prendre des mesures, ou poursuivre en justice, intenter un procès, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4450

prendre une marche

La locution *prendre une marche* est la traduction littérale de *to take a walk*. Cette expression peut être remplacée par faire une promenade, faire une marche, faire un tour, faire un tour à pied, se promener, marcher, aller marcher, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1052

présumément

L'adverbe présumément n'est pas répertorié dans les dictionnaires usuels, mais il est fréquemment employé au Québec. Bien qu'il soit formé de façon régulière, à partir d'un adjectif auquel on a ajouté le suffixe -ment comme le sont par exemple les adverbes assurément, forcément et nommément, son emploi relève sans doute de l'influence de l'adverbe anglais *presumably*.

On peut remplacer présumément par différents adverbes ou locutions comme vraisemblablement, probablement, apparemment, en toute probabilité, selon toute vraisemblance, sans doute, ou encore par des expressions telles que on peut supposer que, on (je) suppose que, comme on le suppose, on peut le penser, qu'on présume, semble-t-il, je pense. Parfois aussi, il s'agit plutôt de reformuler la phrase, comme dans les premiers exemples ci-dessous : soit avec l'adjectif présumé, soit avec le verbe pouvoir, soit encore en omettant tout simplement présumément si le contexte est suffisamment clair et permet une économie par l'évidence.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3674

prévaloir

Le verbe *prévaloir* signifie « l'emporter sur » et se construit avec contre, face à ou sur. Il peut aussi être employé sans préposition, dans le même sens. À la forme pronominale, se prévaloir

signifie « se réclamer, tirer parti de quelque chose » ou « se vanter de quelque chose ».
Prévaloir n'a pas le sens des verbes exister, se produire ou avoir cours, qui viennent du verbe anglais *to prevail*.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1354

priorisation, prioriser

L'emploi du verbe prioriser et du nom priorisation a longtemps été déconseillé, parce que ces mots n'étaient attestés dans aucun dictionnaire de langue et qu'ils étaient critiqués dans la plupart des ouvrages correctifs. On conseillait donc de remplacer ces deux mots, qui viennent de l'anglais *to prioritize* et *prioritization*, par divers équivalents, selon le contexte.
En fait, les emprunts prioriser et priorisation sont conformes aux modes de formation du français ; de plus, on ne peut souvent les remplacer que par des locutions, plus longues. Ils finiront probablement par faire leur entrée dans les dictionnaires de langue courante, vu leur fréquence d'emploi, au Québec comme dans le reste de la francophonie, et leur utilité sur le plan lexical. Il s'agit donc de termes acceptables, auxquels on peut avoir recours pour remplacer les diverses locutions de même sens.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3800

prix de liste, prix régulier

Les expressions prix de liste et prix régulier, qui désignent le prix habituellement assigné à une marchandise, par opposition à un prix de solde, sont des calques de l'anglais *list price* et *regular price*. On leur préférera prix courant ou, lorsque ce prix figure dans un catalogue, prix de catalogue.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2368

procéder

On doit cependant éviter d'employer *procéder* seul, en construction absolue, donc sans complément, pour signifier « commencer, entreprendre, se mettre à » ou « continuer, poursuivre ». On doit aussi éviter d'employer le verbe procéder avec ces mêmes significations en le faisant suivre de la préposition avec et d'un nom désignant une chose ou un concept. Ce sont là des sens qu'a le verbe anglais *to proceed* mais pas le verbe français procéder.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3809

puff

On emploie parfois au Québec, surtout dans la langue familière, le mot *puff* (aussi francisé en pof ou poffe) pour désigner une bouffée. Ce mot est emprunté à l'anglais *puff*. Il peut être remplacé, dans les situations de communication qui exigent un registre de langue plus neutre, par les termes bouffée ou inhalation, selon les besoins du contexte. Par ailleurs, au sens de « bouffée de cigarette », l'équivalent français touche est également disponible, mais il faut savoir qu'il relève lui aussi de la langue familière.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3687

Q

demander une question

L'expression *demander une question* est une traduction littérale de l'expression anglaise *to ask a question*. En français, il faut dire poser une question.

D'autres expressions peuvent être utilisées comme synonymes : formuler une question, adresser une question à quelqu'un.

D'autres expressions sont utilisées pour indiquer que l'on pose de nombreuses questions, parfois de façon exagérée : presser de questions, accabler de questions, cribler de questions, harceler de questions.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2770

questionner

Le sens du verbe *questionner* est « interroger, poser des questions à quelqu'un ».

Contrairement à la forme anglaise *to question*, ce verbe n'a pas le sens des mots et expressions suivants : mettre en doute, douter de, contester, mettre en question et s'interroger sur.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2775

R

rack

Le mot anglais *rack* est employé en français avec de nombreux sens plus ou moins techniques. Il n'existe pas en français un terme unique qui puisse remplacer *rack* dans tous les cas, mais bien plusieurs équivalents possibles parmi lesquels il faut choisir selon le contexte, le domaine et la réalité précise à désigner.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3678

rapporter

Le verbe *rapporter* a plusieurs sens, entre autres « raconter ce qu'on a vu et entendu » et, de manière péjorative, « répéter de façon indiscrète ». À la forme pronominale, se rapporter signifie « se rattacher à, avoir rapport à ». On dit aussi, correctement, s'en rapporter à au sens de « s'en remettre à ».

Contrairement au verbe anglais *to report*, rapporter n'est pas synonyme de dénoncer, déclarer, ni de signaler. De même, la forme pronominale se rapporter n'a pas le sens de « se présenter », « se porter (par exemple malade) », ni de « rendre des comptes ».

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1362

réaliser

L'emploi du verbe *réaliser* au sens de « se rendre compte de, prendre conscience de » ou de « se représenter concrètement quelque chose », sous l'influence de l'anglais *to realize*, a longtemps été critiqué. Cet emploi est aujourd'hui cependant admis dans l'usage courant, et rares sont ceux qui persistent à le juger incorrect.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5262

reconditionnement, reconditionner

Le verbe *reconditionner* est formé du préfixe re- « encore, à nouveau » et du verbe conditionner. Ce dernier, selon le contexte, a le sens d'« être la condition de », « déterminer un ou plusieurs êtres à agir d'une certaine manière » ou encore « placer un produit destiné à la vente dans un contenant, un emballage ». En principe, le verbe reconditionner peut être employé pour désigner la répétition de l'une ou l'autre de ces actions.

Sous l'influence de l'anglais, on emploie parfois à tort reconditionner au sens de « remettre en bon état ». On préférera à cet anglicisme sémantique des expressions comme remettre à neuf, remettre en état, réviser, restaurer, etc.

De même, on remplacera le nom reconditionnement par remise à neuf, remise en état, révision, restauration, etc.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4437

lettre de référence

L'emploi de l'expression *lettre de référence* (ou *lettre de références*) pour désigner une lettre attestant les qualités professionnelles d'un candidat constitue un calque littéral de l'anglais *letter of reference*. On lui préférera le terme lettre de recommandation.

Cependant, on peut avoir des références (ou d'excellentes références), servir de référence à un candidat ou prendre des références sur celui-ci, les références étant les attestations de personnes auxquelles on peut s'en rapporter pour obtenir des renseignements sur quelqu'un qui cherche un emploi.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2327

référer

Le verbe *référer* s'emploie normalement à la forme pronominale, *se référer à*, ou dans l'expression *en référer à*. À la forme pronominale, se référer à signifie « s'en rapporter à, recourir à, s'appuyer sur ». *En référer à* signifie « en appeler à, soumettre (un cas à quelqu'un pour qu'il prenne une décision) ». Ce verbe connaît aussi un emploi plus spécialisé ; en linguistique, il signifie « avoir pour référent ».

C'est sous l'influence de l'anglais qu'on a tendance à employer référer (quelqu'un ou quelque chose) à dans le sens d'« envoyer à, diriger vers, adresser à ». *Référer à* n'a pas non plus le sens de « faire mention de, faire allusion à, faire référence à ».

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1524

regarder

Dans plusieurs expressions calquées de l'anglais, le verbe *regarder* est employé pour traduire indûment le verbe anglais *to look*. On lui donne alors de le sens de « laisser augurer, s'annoncer » ou celui de « sembler, avoir l'air ». C'est le cas dans les expressions *ça regarde bien* et *ça regarde mal*, calquées des expressions anglaises *it looks good* et *it looks bad*, ou encore de *il regarde mieux*, calqué sur *he looks better*. Pour éviter ces anglicismes, on peut privilégier d'autres tournures, comme en proposent les exemples suivants.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2329

régulier

L'adjectif *régulier* peut avoir plusieurs sens en français. Il peut signifier qu'une chose est conforme aux règles, qu'elle est symétrique, qu'elle a une vitesse, un rythme ou une intensité uniforme. S'il qualifie des personnes, l'adjectif régulier peut signifier que ces personnes obéissent à des règles strictes, qu'elles sont assidues ou ponctuelles ou qu'elles respectent les usages ou les règles d'un certain milieu.

Toutefois, lorsqu'on l'utilise dans le sens de « courant », « ordinaire », « usuel » ou « normal », l'adjectif régulier est un anglicisme sémantique, puisqu'on lui prête alors le sens de l'adjectif anglais *regular*. On peut alors le remplacer, selon le contexte, par des adjectifs comme ordinaire, normal, standard, habituel, courant et permanent.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1632

relocaliser

Le verbe *relocaliser* n'est répertorié que dans quelques ouvrages de référence. On peut l'utiliser en français au sens de « localiser de nouveau », c'est-à-dire « déterminer une nouvelle fois la provenance de quelque chose », « resituer avec précision » ou « circonscrire de nouveau ». On notera d'ailleurs que le préfixe re- sert à former de nombreux verbes et noms, que les dictionnaires ne peuvent pas tous répertorier. Mais c'est principalement en économie que relocaliser est employé, pour parler d'une entreprise, d'un établissement qui est réimplanté dans un autre lieu, et plus précisément de son rapatriement. Ce verbe est aussi parfois employé comme synonyme du verbe délocaliser, utilisé en français depuis le XIXe siècle au sens de « changer l'emplacement d'une unité de production, d'une activité », particulièrement vers l'étranger.

Sous l'influence de l'anglais *to relocate*, le verbe relocaliser est parfois employé à tort, à la place des verbes déménager, déplacer, reclasser, reloger, transférer ou transporter. Il faut savoir qu'en français, relocaliser ne s'applique pas à une personne ; en outre, il comporte une connotation économique que certains de ces verbes n'ont pas. On le remplacera donc, selon les besoins du contexte, par les différents verbes mentionnés ci-dessus.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3802

rencontrer

Le verbe transitif *rencontrer* signifie « être mis, se trouver en présence de quelqu'un ou de quelque chose ». Ainsi, on peut rencontrer une personne ou une chose, par hasard ou délibérément. Au figuré, on peut aussi rencontrer un obstacle, un problème, une difficulté, une opposition ou une occasion, par exemple. Cet emploi est attesté dans les grands dictionnaires unilingues français et n'est aucunement attribuable à une quelconque influence de l'anglais.

Toutefois, c'est une erreur d'employer rencontrer au sens de « faire ce qu'une situation demande », par exemple au lieu de régler, s'acquitter de (une dette, un paiement) ; satisfaire à, se conformer à (une exigence, un critère, une norme, une condition) ; répondre à (un besoin, un critère) ; atteindre (un objectif, un quota) ; respecter, remplir, honorer (un engagement, une obligation). Ces emplois appartiennent à l'anglais *to meet*, mais pas au verbe rencontrer, de sens plus restreint.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2330

être répondu

On peut répondre à une question, à quelqu'un, mais la forme passive *être répondu* n'existe pas en français. Cette formule est un calque de l'anglais *to be answered*.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2390

faire des représentations

La locution *faire des représentations* est un anglicisme : elle est en effet calquée sur l'anglais *to make representations*. On la remplacera donc par des expressions telles que intervenir, faire des démarches, exercer des pressions, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4510

fausses représentations

Fausses représentations est un calque de l'expression anglaise *false representations*. Si l'idée de « contraire à la vérité » est présente aussi bien dans *false* que dans fausses, il n'en va pas de même du mot représentations qui n'a pas en français les sens qu'on lui attribue dans fausses représentations. On remplacera donc cette expression, selon le contexte, par fausses déclarations, déclarations mensongères, escroquerie, fraude, tromperie, manœuvres frauduleuses, publicité trompeuse, renseignements trompeurs, abus de confiance, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4428

résulter en

Le verbe résulter se construit avec de et signifie « s'ensuivre » , « être le résultat de », « découler de ».
Sous l'influence de l'anglais *to result in*, on emploie à tort la tournure *résulter en* pour signifier non pas « être le résultat de » mais au contraire « être la cause de », à la place de mener à, aboutir à, se solder par, se terminer par, entraîner, occasionner. On s'inspirera des exemples qui suivent pour corriger cet anglicisme.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2530

revampage, revamper

Revamper est un emprunt hybride créé à partir du verbe anglais *to revamp*, qui signifie « changer, réparer, rénover, améliorer ». De nombreux verbes français peuvent remplacer cet anglicisme, selon le contexte. Lorsqu'on parle d'objets, de pièces ou d'immeubles, on peut employer les verbes rénover, remodeler, retoucher, retaper, refaçonner ou la locution remettre à neuf. Lorsqu'on veut insister sur la nouveauté, on peut préférer renouveler, rajeunir, rafraîchir ou moderniser. Lorsqu'on parle d'une entreprise ou d'un organisme, on peut utiliser restructurer ou réorganiser. Il est également possible de remplacer revamper par modifier, remanier ou encore, dans certains contextes, par les expressions refaire une beauté, donner un style nouveau.
De la même façon, revampage peut être remplacé, selon le contexte, par des noms tels que

remodelage, retapage, rhabillage, rafraîchissement, modernisation.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2983

rush

L'emprunt intégral à l'anglais *rush* est utilisé en français avec l'idée générale de « mouvement rapide ». On l'emploie souvent pour exprimer l'idée d'une foule ou d'un grand nombre de personnes qui se dirigent dans une même direction, vers un même endroit. Il existe toutefois plusieurs noms ou expressions en français qui peuvent remplacer cet emprunt dans ce sens, comme affluence, afflux, assaut, bousculade, cohue, flot, heure d'affluence, heure de pointe et ruée.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4408

S

sauver

Le verbe *sauver* signifie dans la langue courante « tirer quelqu'un d'un danger ou de la mort », « préserver quelque chose de la destruction, de la disparition » ou « pallier les défauts ».
Contrairement au verbe anglais *to save*, sauver ne signifie pas « épargner, économiser », « mettre de côté », « éviter », « ménager » ni « enregistrer » ou « sauvegarder ».
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2153

saveur du mois

L'expression *saveur du mois*, ou encore l'une de ses variantes *saveur de la semaine, saveur du jour*, est calquée sur l'anglais *flavour of the month*. Cette locution anglaise s'emploie au figuré au sujet d'une personne ou d'une chose d'actualité qui fait l'objet des conversations ou qui jouit d'une grande popularité pendant un certain moment.
En français, on dispose de plusieurs locutions idiomatiques équivalentes. Selon les besoins du contexte, on pourra dire plutôt : être la vedette de l'heure, avoir la cote, être la coqueluche du moment, être au goût du jour, être en vogue, être le héros (ou l'héroïne) du jour, être l'homme (ou la femme) du jour, être la nouvelle idole, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4074

sécure

L'adjectif *sécure* n'existe pas en français. On évitera donc d'employer cet emprunt à l'anglais *secure* ; on lui préférera les adjectifs sécuritaire, solide, stable, sûr, assuré ou sécurisé, les expressions en sûreté, en sécurité, à l'abri, en lieu sûr ou encore d'autres tournures, en s'inspirant des exemples suivants.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2619

faire du sens

L'expression *faire du sens*, surtout employée à l'oral au Québec, mais aussi attestée en Europe, notamment dans la presse, résulte vraisemblablement de l'influence de l'anglais *make*

(dans *to make sense*), qu'on a traduit et qu'on a substitué au verbe avoir dans *avoir du sens*.
Pour exprimer la même idée, on privilégiera, outre l'emploi de avoir du sens, des expressions telles que être logique, être sensé, être une bonne idée, tenir debout. Ainsi, s'il est vrai qu'un geste peut avoir un sens ou n'avoir pas de sens, ou qu'on peut trouver, donner un sens à quelque chose, il n'est pas possible pour autant de dire qu'il fait du sens ou ne fait pas de sens.
Notons que la locution verbale *faire sens* (sans l'article du), utilisée notamment en philosophie et en littérature, était déjà en usage en moyen français au sens d'« agir sensément ». Elle a acquis au fil du temps de nouvelles significations dont « avoir un sens, être intelligible » et, plus récemment, « avoir du sens ». La locution *faire sens* est peu employée au Québec.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3499

sensible

L'adjectif *sensible* a plusieurs sens, notamment ceux de « qui est capable de sensation et de perception », « qui est apte à ressentir profondément », « qui est réceptif à » et « qui devient douloureux au léger contact ».
C'est sous l'influence de l'adjectif anglais *sensitive* que l'adjectif français sensible a pris le sens de « très délicat, qui requiert une vigilance particulière, que l'on doit traiter avec beaucoup de précautions et d'attention, à cause des réactions possibles ». Cet emploi de sensible est un emprunt sémantique qu'il vaut généralement mieux éviter puisqu'il est peu précis et qu'il peut, dans la plupart des contextes, être remplacé par des adjectifs plus justes.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4799

sentence

En français, le nom *sentence* est principalement utilisé dans la langue juridique au sens de « jugement, décision rendue par un juge, un tribunal ». En ce sens, il est à rapprocher des noms arrêt, décision, décret, jugement ou verdict. Sentence peut également désigner, de façon plus générale et moins courante, un avis ou un jugement émis par un arbitre ou une personne consultée. Il peut enfin désigner une maxime ou une opinion exprimée de manière dogmatique, un sens que l'on trouve notamment dans la locution ne parler que par sentences.
C'est à tort, sous l'influence du mot anglais *sentence*, qui signifie à la fois « condamnation », « peine » et « sentence », qu'on emploie en français le nom sentence pour désigner la peine purgée par un condamné. En français, la sentence ne s'applique qu'à la décision et non à la peine ou à la sanction qui en découle. De plus, sentence n'est pas forcément synonyme de condamnation, car la sentence d'un tribunal peut être favorable à l'accusé.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3801

set

Le mot anglais *set* est employé dans le domaine du sport, surtout au tennis mais aussi au tennis de table et au volleyball, comme synonyme de manche ; il désigne en effet la portion d'une partie correspondant à un nombre déterminé de points qu'un joueur ou une équipe doit marquer. Cet emprunt est inutile, puisque le français dispose déjà de manche.
Principalement au Québec, set est également utilisé pour désigner divers ensembles d'objets destinés à un même usage, par exemple des meubles, de la vaisselle, des ustensiles ou des outils. Différents termes français sont disponibles pour exprimer cette notion.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3680

sévère

En français, l'adjectif sévère signifie notamment « qui ne permet pas qu'on manque à la règle, qui punit durement ». Il peut également qualifier un style, une apparence austère, stricte, dépouillée ou encore des pratiques contraignantes.

L'usage lui donne aussi le sens, critiqué, de « grave par son importance, pénible, considérable ». Ce sens est critiqué parce qu'il s'est répandu sous l'influence de l'anglais, d'abord dans l'usage médical (au XIXe siècle), puis dans le domaine militaire (à partir de 1914, dans l'expression pertes sévères traduite de l'anglais *severe losses*).

Or, les emplois en anglais viennent eux-mêmes de l'ancien français ou du latin *severus*. Cette évolution étymologique explique la parenté sémantique observée aujourd'hui entre le français *sévère* « sans indulgence » et l'anglais *severe* « lourd, qui affecte durement ». Certains lexicographes considèrent que le glissement de sens qui s'est opéré entre les deux langues s'inscrit dans l'ordre normal des choses et ne devrait pas susciter d'indignation. Toutefois, la langue française recèle une multitude d'adjectifs susceptibles d'exprimer ce que véhicule le terme anglais *severe* et il serait dommage que *sévère* en vienne à détrôner systématiquement tous les autres adjectifs possibles : grave, grand, gros, lourd, fort, intense, élevé, important, considérable, dur, difficile, malaisé, sérieux, inquiétant, dangereux, redoutable, terrible, violent, cruel, douloureux, pénible, rigoureux, rude, cuisant, etc. Aussi est-il souhaitable de préserver la richesse du vocabulaire français en gardant à l'esprit que sévère ne devrait pas tout dire en toutes occasions.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2820

shift

Le mot chiffre fait bien sûr partie du lexique français, mais on l'emploie à tort, dans certaines locutions, au sens de l'anglais *shift*.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=991

short and sweet

La locution adjectivale anglaise *short and sweet* signifie littéralement « bref et agréable » ou « agréablement bref ». On peut évidemment éviter d'employer cette locution puisqu'il y a de nombreux moyens d'exprimer cette idée en français.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4066

show

On entend fréquemment le mot *show* employé en français. Cet emprunt intégral à l'anglais est notamment utilisé au sens de « spectacle de variétés », mais aussi pour désigner différentes formes de représentations théâtrales, musicales, etc., ou d'émissions télévisées. Il est également employé au sens de « foire commerciale ».

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3673

signer un joueur

Dans le domaine du sport, le verbe signer est parfois employé de manière erronée au sens de recruter. En effet, on peut signer un contrat avec une personne, par exemple un joueur, un entraîneur, mais on ne peut pas en revanche signer quelqu'un. Cette construction fautive est à remplacer par les formulations suivantes : engager, recruter, embaucher un joueur, signer ou passer un contrat avec quelqu'un ou une équipe, signer un contrat en faveur d'une équipe, faire signer (un contrat à) quelqu'un, admettre quelqu'un dans une équipe, renouveler le contrat de quelqu'un.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3679

significatif

L'adjectif *significatif* a deux sens précis en français. Il peut signifier « révélateur, qui illustre clairement un fait, une opinion ou une situation ». Il peut aussi signifier « important, marquant d'un point de vue qualitatif ».

Significatif est employé sous l'influence de l'anglais lorsqu'il signifie « important d'un point de vue quantitatif ». Il vaut mieux éviter cet anglicisme sémantique puisqu'il ne comble aucune lacune lexicale. En effet, plusieurs équivalents français sont disponibles, comme les adjectifs important, considérable, notable.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5086

silo

On parle de plus en plus du phénomène du travail en silo, le plus souvent pour le critiquer. Il faut toutefois savoir que cette extension sémantique de silo, qui résulte d'une métaphore avec les silos agricoles, s'est faite en anglais (*working in silo, silo working, silo thinking, silo mentality, silo effect, silo management*, etc.). C'est donc sous l'influence de l'anglais que le même emploi figuré de silo est de plus en plus utilisé au Québec et, dans une moindre mesure, en Europe francophone. Dans un contexte de gestion, l'image des silos renvoie à chacun des éléments d'une structure organisationnelle (personne, équipe, service, etc.) qui fonctionne de manière autonome, sans lien étroit ni partage d'information avec le reste de l'organisation. Plus largement, on peut trouver la locution adverbiale *en silo* pour qualifier l'action ou le travail de tout intervenant dans un domaine ou, plus particulièrement, dans un dossier.

Le défi avec les images que l'on transpose d'une langue à une autre est de trouver un équivalent qui soit aussi évocateur dans l'autre langue, et de le trouver rapidement. À cette image des silos qui appartient à l'anglais, le français pourra substituer entre autres celles de vase clos ou de cloison.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4836

sold out, sold-out

L'expression anglaise *sold out* (aussi écrite *sold-out*) est parfois employée pour qualifier un événement, comme un spectacle ou une compétition sportive, pour lequel il n'y a plus de place disponible. En français, pour parler de cette indisponibilité à de tels événements, on préférera utiliser l'adjectif complet ou des expressions telles que à guichets fermés et salle comble.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4652

sonner une cloche

En français, *sonner une cloche* n'a qu'un seul sens, son sens littéral, celui de « faire retentir le son d'une cloche ».

Certains emploient *sonner une cloche* avec le sens figuré d'« évoquer, rappeler quelque chose ». Cette expression, calquée sur l'anglais *to ring a bell*, est peu parlante en français et on peut la remplacer facilement par diverses tournures : dire ou rappeler quelque chose, évoquer quelque chose ou encore avoir déjà entendu (ou lu, ou vu) quelque part, par exemple.

Le nom cloche figure dans quelques expressions qui, elles, sont tout à fait françaises : sonner les cloches à quelqu'un, expression qui signifie « réprimander rigoureusement quelqu'un », et son de cloche, qui signifie « opinion ».

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4058

sous

La préposition *sous* exprime une position inférieure dans l'espace ou dans une relation.

La préposition anglaise *under* ne suit pas tout à fait les mêmes règles d'emploi que la préposition française sous. Aussi faut-il prendre garde à ne pas employer systématiquement sous là où l'anglais utilise under : ainsi les expressions *under certain circumstances, under examination, under discussion, under study, under treatment, under observation*, etc., appellent en français l'utilisation d'une autre préposition, par exemple en, à ou dans.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2462

spécial

L'adjectif *spécial* s'oppose d'abord à général pour qualifier ce qui concerne une espèce. Il signifie également « qui appartient, qui est propre à, réservé à (des personnes ou des choses ayant des caractères particuliers) ». Spécial signale également ce qui constitue une exception, ce qui sort de l'ordinaire ou présente des particularités ; par extension, dans la langue familière, ce mot a le sens de « bizarre, original ».

Sous l'influence de l'anglais *special*, on emploie spécial au Québec pour désigner un article vendu en solde. On lui préférera les mots ou expressions rabais, solde, réclame, promotion, vente au rabais, en réclame ou encore produit du jour, menu du jour, etc., selon le contexte.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2391

spécifique, spécifiquement

L'adjectif *spécifique* signifie « qui est particulier à une espèce ou à une chose ». Il peut être construit avec la préposition de ou à.

Sous l'influence de l'anglais *specific*, l'adjectif spécifique est parfois employé au Québec au sens de « précis » ou d'« explicite ». On lui préférera, selon le contexte, les adjectifs précis, clair, explicite, exact, juste, concis, détaillé, déterminé ou formel.

Quant à l'adverbe *spécifiquement*, il a le sens de « proprement » ou de « typiquement ». Tout comme l'adjectif spécifique, il est parfois employé, sous l'influence de l'anglais, au sens de « précisément », d'« explicitement », d'« exactement » ou de « justement » ; on préférera donc ces derniers adverbes selon le contexte.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5190

speedé

De nombreux adjectifs français sont disponibles pour remplacer l'emprunt *speedé* ou ses variantes *speed, speedy*, selon les besoins du contexte : excité, surexcité, nerveux, énervé, agité, survolté, pressé, précipité, rapide, prompt, amphétaminé, drogué.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4064

straight

L'emprunt intégral à l'anglais *straight* est employé au Québec de différentes façons, notamment pour qualifier une personne au style conformiste ou classique, ou encore une personne ordinaire, honnête. Le français dispose de nombreux adjectifs pour exprimer les diverses nuances de sens associées à *straight*, un emprunt inutile qu'il convient de remplacer par des mots tels que : conventionnel, conformiste, sérieux, traditionnel, classique ou encore honnête, strict, loyal, juste, franc, droit, correct, normal, ordinaire, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3592

suggérer

En français, le verbe *suggérer* signifie le plus souvent « proposer, conseiller » ou encore « évoquer, faire naître dans l'esprit une pensée, un sentiment, une image ».
Sous l'influence de l'anglais *to suggest*, on emploie parfois en français suggérer à la place de verbes ou de locutions comme indiquer, sembler indiquer, porter à croire, donner à penser, conduire à penser, laisser supposer. Il est vrai que les sens anglais et français de ces deux verbes se rejoignent et se recoupent en partie : tous deux peuvent exprimer l'idée d'insinuer, de faire naître quelque chose dans l'esprit. Mais il y a des contextes, notamment lorsqu'il est question d'études, de recherches ou de statistiques menant à certaines conclusions et non à des insinuations, où l'emploi de suggérer en français n'est pas indiqué.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3768

supporter

En français, le verbe *supporter* signifie notamment « maintenir, soutenir une charge, une structure » ou encore « endurer, subir ».
Sous l'influence de l'anglais, on emploie supporter dans le domaine du sport pour signifier « encourager, soutenir » une équipe, un joueur, et dans la langue générale à la place de soutenir, appuyer, aider, voire parrainer, commanditer. On évitera ces emprunts sémantiques à l'anglais to support (ou support) en s'inspirant des exemples qui suivent.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2531

supporteur

Le nom supporteur est souvent employé, notamment en France, pour désigner une personne qui manifeste son appui soit à une équipe sportive ou à un concurrent, dans le domaine du sport, soit à une personne, à un groupe ou à une cause, dans le domaine de la politique. Ce nom est un emprunt à l'anglais *supporter*, dont on a francisé la graphie. Même si cette forme est maintenant consignée dans la majorité des dictionnaires de langue générale, souvent avec la mention anglicisme, on lui préférera, selon les contextes, des noms bien français de sens

équivalents, par exemple : partisan, adepte, admirateur, défenseur, sympathisant ou souscripteur.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3582

supposément

L'adverbe supposément est fréquemment employé au Québec. Il est formé régulièrement, à partir d'un adjectif auquel on a ajouté le suffixe -ment. Ce mode de formation est encore très productif en français et les adverbes censément et prétendument, par exemple, sont ainsi formés.

Plus rarement employé en France, supposément est cependant consigné dans le Trésor de la langue française qui cite d'ailleurs Julien Green ; on en trouve également d'assez nombreuses attestations dans la presse européenne.

Toutefois, c'est sans doute l'influence de l'anglais *supposedly* qui explique la grande fréquence de son emploi au Québec. Si supposément n'est pas nécessairement un terme à éviter, puisqu'il s'intègre normalement au système du français, on aurait avantage à lui préférer parfois un autre terme dans un souci de plus grande précision sémantique. Il y a plusieurs manières de rendre la même notion en français, selon le contexte.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2791

sur

Dans son emploi le plus concret, la préposition *sur* marque la position d'un objet par rapport à un autre situé plus bas avec lequel il est en contact. Elle peut également exprimer des rapports plus abstraits comme indiquer la direction d'un mouvement.

Les emplois de *sur* sont nombreux, mais cette polyvalence ne doit pas inciter à calquer son utilisation sur celle de la préposition anglaise *on* (*to sit on a committee, on the plane*, etc.).
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2484

sur un comité

Les expressions *être sur un comité* ou *siéger sur un conseil*, par exemple, sont des tournures calquées de l'anglais. En français, la préposition *sur* ne suit pas les mêmes règles que la préposition anglaise *on*. Ainsi, on fait partie d'un comité, on siège à un comité, on est membre d'un comité, on est nommé à un comité ou à un conseil.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1212

sympathies

En français, le nom *sympathie* peut désigner un sentiment d'amitié spontané qu'une personne ressent pour une autre, ou encore des relations entre des personnes qui ont des affinités. On peut également éprouver de la sympathie pour une idée, une proposition ou une action.

Sympathie peut aussi désigner un sentiment de compassion éprouvé pour autrui, notamment à l'occasion d'un décès. Il est d'ailleurs employé dans diverses formules de condoléances. C'est dans ce contexte particulier qu'il faut éviter d'utiliser le nom sympathies, au pluriel, à la place de condoléances ; contrairement à l'anglais *sympathy*, le nom français sympathie ne s'emploie pas au pluriel dans ce sens. En français, de façon générale, on témoigne sa sympathie, on donne des marques, des témoignages de sympathie, ou on offre, on présente, on transmet ses

condoléances.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2782

T

Ce n'est pas ma tasse de thé

L'expression familière *ce n'est pas ma tasse de thé* est un emprunt à l'anglais *it's not my cup of tea*. Cette expression signifie qu'une personne n'aime pas quelque chose ou qu'elle n'est pas habile dans un domaine. Cet emprunt est acceptable dans certains contextes de communication étant donné qu'il est bien établi dans l'usage en francophonie et qu'aucune autre expression imagée ne lui correspond vraiment. Il en va de même pour l'emploi de la tournure positive *c'est ma tasse de thé* pour signifier qu'une personne aime quelque chose ou qu'elle a des aptitudes dans un domaine.

Notons toutefois qu'il existe en français de nombreuses autres formulations, notamment plus neutres, auxquelles on peut avoir recours selon le contexte et le sens recherché.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4704

technicalité

Le mot technicalité, employé sous l'influence de l'anglais *technicality*, n'existe pas en français. On peut le remplacer par différentes expressions, selon le contexte : considération d'ordre technique, détail d'ordre pratique, détail de procédure, détail sans importance, détail technique, formalité, formalité technique, modalité technique, point de détail, question de forme, simple formalité, subtilité, technicité, etc. Il est à noter que, malgré sa ressemblance avec le mot technicalité, le nom technicité, qui signifie « caractère de ce qui est technique, propre à un domaine spécialisé », ne remplacera technicalité que dans certains contextes.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4056

tentatif, tentativement

Bien qu'on les trouve de plus en plus fréquemment dans la langue écrite comme à l'oral, l'adjectif *tentatif* et l'adverbe *tentativement* n'existent pas en français. Pour exprimer l'idée véhiculée par le mot anglais tentative, qui qualifie le caractère provisoire ou incertain d'un projet, d'une idée, etc., on privilégiera par exemple les mots ou expressions expérimental, provisoire, d'essai, mis à l'essai, à confirmer. De même, l'adverbe tentativement peut être remplacé, selon le contexte, par expérimentalement, provisoirement, à titre d'essai.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2338

terme

Sous l'influence de l'anglais, on emploie parfois le nom *terme* dans des sens qu'il n'a pas en français.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3807

tester positif

La place croissante que prennent les tests antidopage, dans le domaine du sport, amène les journalistes francophones à utiliser de plus en plus fréquemment des expressions telles que tester positif, contrôler positif, être contrôlé positif, être testé positif (ou tester négatif, contrôler négatif, etc.). Ces expressions calquées de l'anglais (*to test positive, to be tested positive…*) ne respectent pas la syntaxe du français. En effet, on dit plutôt en français qu'un test ou un contrôle est positif, c'est-à-dire qu'il révèle la présence d'une bactérie, d'un virus ou d'une substance donnée ; par métonymie, on dira même qu'une personne est positive, lorsque le contexte ne prête à aucune équivoque, pour exprimer que son organisme présente une réaction positive à un examen donné. Mais on ne saurait parler d'une personne qui « teste positif ». Les calques de la syntaxe anglaise peuvent être remplacés par des formulations telles que contrôle de dopage positif, test positif, résultat du test positif ou, en parlant de la personne qui subit le test, obtenir un résultat positif, être déclaré positif, être positif.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3671

thrill

L'emprunt intégral à l'anglais *thrill* « frisson, sensation » est parfois employé, surtout dans la langue familière, avec le sens de « sensation forte, émotion vive ». Cet emprunt n'est pas nécessaire en français, car il existe déjà de nombreux termes propres à exprimer précisément les diverses nuances de sens associées à ce mot : frisson (de plaisir, de joie, d'horreur, délicieux), frémissement, plaisir, effervescence, excitation, émotion forte, grande émotion, sensation, sensation forte, émotion vive, exaltation, ravissement, poussée d'adrénaline, tressaillement, expérience exaltante.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3677

timing

Le mot anglais *timing* est polysémique, c'est-à-dire qu'il a plusieurs sens. Quel que soit le sens retenu, le français dispose de nombreux équivalents, à choisir en fonction du contexte, qui permettent d'éviter cet anglicisme.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3561

top

Le mot *top*, dans la langue anglaise, signifie « haut, sommet ». Il y est aussi employé, par extension, avec une valeur superlative. En d'autres termes, on l'utilise pour désigner le plus haut degré, rang ou échelon qu'on peut atteindre dans un domaine. Le français a emprunté le superlatif top à l'anglais, mais cet emprunt, nom ou adjectif, apparaît inutile. En effet, cet anglicisme appartient à la langue familière, est parfois imprécis et, surtout, possède de nombreux équivalents en français. Il est donc préférable de substituer à top, selon le contexte, un de ces équivalents : comble, inégalable, le ou la plus …, l'un ou l'une des plus…, maximum, meilleur, par excellence, sommet, suprême, tête, etc.

Top, en français, entre aussi dans la formation de mots composés, accompagnant parfois un mot anglais pour former un anglicisme intégral, parfois un mot français pour former un anglicisme hybride. Parmi ces composés, signalons *top model* et sa graphie francisée top modèle, top niveau et top secret. Ces composés sont acceptés dans certains ouvrages. Mais ils peuvent avantageusement être remplacés par des termes qui sont, eux, bien français.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4526

top-ten, top-20, top-100

On emploie parfois l'expression *top-ten*, ou *top* suivi d'un autre chiffre (*top-20, top-twenty, top-100*, etc.), pour désigner les dix (ou vingt, cent, etc.) meilleures choses ou personnes d'une catégorie. Tout comme le mot hit-parade, cette expression tend à nous faire oublier qu'il existe en français diverses solutions de rechange à cet emprunt. En fait, il s'agit le plus souvent d'un palmarès ou d'un classement. Mais d'autres expressions ou formulations s'avèrent parfois plus appropriées, selon le contexte : sélection, tableau d'honneur, les dix meilleurs, les dix premiers, les dix plus grands, en tête de ou, dans le cas de morceaux choisis, florilège.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3667

toune

Le nom toune, mot de registre familier, est une adaptation phonétique et orthographique de l'anglais *tune*, qui signifie « air, mélodie ». Le français dispose de nombreux synonymes de registre plus neutre que l'on peut employer selon le contexte : mélodie, air, chanson, ritournelle, rengaine, refrain, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3690

transférer

Le verbe *transférer* peut avoir plusieurs sens en français. Il peut signifier « transporter selon certaines modalités » ; « transmettre la propriété d'un droit ou d'un bien à quelqu'un d'autre » ; « retirer d'un compte bancaire pour déposer dans un autre » ; « étendre un sentiment d'un objet à un autre » ; et « changer d'équipe » lorsqu'on parle d'un joueur de sport professionnel.
Contrairement au verbe anglais *to transfer*, transférer ne peut signifier « affecter à un autre poste ou dans une autre ville » lorsqu'on parle de personnes. Il ne peut non plus signifier « changer de véhicule, prendre un autre parcours » en parlant des transports en commun, ni « mettre en communication avec quelqu'un » en parlant de quelqu'un au téléphone. On évitera donc ces emplois, qui sont des calques de l'anglais.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3296

transfert

Le nom *transfert* a plusieurs sens en français. Il peut désigner : le transport de personnes ou de choses selon certaines modalités ; un acte par lequel une personne transmet un droit ou un bien à quelqu'un d'autre ; une opération consistant à retirer de l'argent d'un compte bancaire pour le déposer dans un autre ; un phénomène par lequel une personne étend un sentiment d'un objet à un autre ; et le changement d'équipe d'un joueur de sport professionnel.
Cependant, contrairement au nom anglais *transfer*, on ne peut employer transfert pour signifier « mutation » ni pour désigner, en parlant des transports en commun, le fait de changer de parcours ou encore le billet qui valide le changement de parcours.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3460

trip, tripper

L'emprunt intégral à l'anglais *trip* « voyage » est parfois employé, surtout dans la langue familière, avec le sens de « voyage hallucinatoire » ou d'« expérience exaltante ». Cet emprunt n'est pas nécessaire en français, car il existe déjà une panoplie de termes propres à exprimer précisément les diverses nuances de sens associées à ce mot.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3601

trouble

En français, le nom *trouble* peut désigner un état émotif d'agitation ou de confusion que vit une personne ; un état d'agitation provoqué par l'altération de l'ordre à l'intérieur d'un groupe de personnes ou d'une société ; ou un dérèglement physique ou mental du fonctionnement du corps humain.

Le nom français trouble, contrairement à l'anglais *trouble*, ne peut pas exprimer l'idée d'un ennui ou d'une difficulté. Il existe toutefois plusieurs mots qui peuvent remplacer cet emprunt selon le contexte d'emploi. Ainsi, plutôt que de dire que quelqu'un a du trouble, on peut dire qu'il a des ennuis, des difficultés, des embêtements, des tracas, des embarras, des problèmes, du souci, de la peine, etc. On peut aussi dire, par exemple, que quelqu'un se donne du mal, du fil à retordre, se démène, remue ciel et terre, plutôt que de dire qu'il se donne du trouble.

On emploie aussi parfois ce nom à tort, seul ou dans l'expression en trouble, en parlant d'une ligne téléphonique ou d'un autre système de télécommunication en dérangement. Cet emploi, qui est également un emprunt sémantique à l'anglais *trouble*, peut être remplacé par des expressions telles que ligne en dérangement, ligne en difficulté, ligne en panne, incident technique ou difficulté technique.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4411

turn off

La locution *turn off* est parfois employée en français, surtout à l'oral, pour désigner ce qui est repoussant ou rebutant.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=4418

U

underground

Le mot anglais *underground* a plusieurs sens, notamment « souterrain » et, au figuré, « secret, clandestin », « marginal, d'avant-garde ».
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3600

V

varia

Utiliser le mot *varia* dans un ordre du jour, un procès-verbal ou un compte rendu de réunion est déconseillé. Varia est un emprunt à l'anglais qui n'est pas légitimé. Son emploi, considéré

comme une impropriété, fait l'objet de critiques linguistiques depuis longtemps. On dit, en effet, que le mot varia désigne plutôt en français un recueil d'œuvres variées ou, dans le domaine du journalisme, un article ou un reportage traitant de sujets variés.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2811

venir

En parlant d'un produit commercial ou d'une de ses caractéristiques, on emploie parfois le verbe venir au sens général d'« être offert ». Dans le domaine de la restauration, en parlant d'un mets, on donne aussi à venir un sens voisin. Ces emplois, calqués sur l'anglais *to come* (*to come in…, to come with*…, etc.), sont déconseillés. En effet, ils sont critiqués et ne s'inscrivent pas dans la norme sociolinguistique du français au Québec.
Selon le contexte, plusieurs verbes peuvent rendre cette idée en français : être accompagné, être fabriqué, être inclus, être proposé, être servi, exister, se décliner, se faire, se présenter, se vendre, etc.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5234

venir près de

Le verbe venir connaît de multiples sens et entre dans plusieurs constructions. Au Québec, on emploie, en particulier dans le registre familier, la locution venir près de, suivie d'un verbe à l'infinitif, au sens de « faillir, être sur le point de ». Dans cet emploi, venir près de n'a donc pas une valeur spatiale (comme dans venir tout près de lui, venir près de la maison), mais une valeur temporelle, exprimant une idée d'imminence.
Cette locution est calquée sur l'anglais *to come near (to), to come close (to) doing something*, mais sa structure est tout de même conforme à la syntaxe du français. En effet, le verbe venir y joue le rôle d'un semi-auxiliaire, comparable à celui qu'il joue, par exemple, dans ne venez pas me dire le contraire, si la nourriture venait à manquer et elle vient de partir. C'est également le même rôle de semi-auxiliaire que remplit le verbe être dans être sur le point de, être près de et être en train de, par exemple.
Cet emploi de venir reflétant une valeur temporelle est également attesté dans des locutions telles que venir proche de, venir à un cheveu de et venir à deux doigts de.
Bien qu'elles ne soient pas consignées dans les dictionnaires du français, les locutions venir près de, venir proche de, venir à un cheveu de et venir à deux doigts de ne sont pas forcément condamnables. Cependant, comme elles relèvent plus particulièrement du registre familier, dans un registre plus soutenu, on pourra remplacer venir par être, recourir à des verbes tels que faillir et manquer (de), ou encore opter pour des tournures équivalentes adaptées au contexte.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5233

vente

En français, le substantif *vente* désigne l'action de vendre, le fait de céder un bien contre une somme d'argent ou la mise en vente de marchandises.
Contrairement à l'anglais *sale*, qui peut avoir le sens de « vente à prix réduit », vente ne signifie pas « aubaine, promotion, rabais, réclame, solde », ni « liquidation ». Son emploi en ce sens constitue un anglicisme. Ainsi, c'est un anglicisme de dire qu'on a acheté un article en vente : on l'a plutôt acheté en solde, en promotion, en réclame, à prix réduit ou au rabais.

Par ailleurs, on évitera ces autres calques de l'anglais que constituent vente d'eau et vente de feu (*flood sale* et *fire sale*), auxquels on préférera par exemple liquidation après sinistre ou encore solde après incendie. Si l'expression est utilisée au sens figuré et qu'il n'y a pas eu réellement sinistre, on peut employer par exemple braderie ou vente au rabais. Notons que les expressions vente-trottoir et vente de trottoir sont à éviter.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2392

versatile

En français, l'adjectif *versatile* signifie, en parlant d'une personne, « qui change souvent d'opinion, sujet à de brusques revirements ». Peu élogieux, il est notamment synonyme de changeant, d'inconstant.
Contrairement à l'anglais *versatile*, le français versatile ne signifie pas « polyvalent, doué d'aptitudes, souple » en parlant de personnes. Il ne s'emploie pas davantage pour qualifier des objets comme synonyme de réversible, polyvalent, multifonctionnel, aux multiples usages ou à vocations multiples.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=2331

versus

Versus connaît plusieurs sens en anglais, mais seul son emploi dans le domaine de la linguistique pour signifier une opposition binaire du type inanimé vs animé ou masculin vs féminin est généralement admis dans les ouvrages de référence français. La préposition est par ailleurs presque toujours notée sous sa forme abrégée vs (sans point). D'autres emplois de versus sont passés dans l'usage des francophones, et surtout des Québécois, mais comme plusieurs équivalents français sont disponibles, cet emprunt se révèle superflu et il est préférable de lui substituer des mots (ou des expressions) bien français.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3684

à vie

La locution *à vie* signifie « pour le temps qui reste à vivre, jusqu'à la mort ». On considère alors la vie comme une durée à venir. Ainsi, une personne marquée à vie par un événement, le sera à partir de l'événement en question et pour toute sa vie à venir, de même un président à vie, le restera normalement pour toute sa vie à partir de son élection ou de sa proclamation, comme un criminel condamné à la prison à vie, y restera, en principe, jusqu'à sa mort.
Au Québec, surtout dans la langue sportive et en particulier dans le domaine des statistiques, on donne souvent à la locution à vie un autre sens, celui de « dans toute la carrière de quelqu'un », sous l'influence d'un emploi de l'anglais *lifetime : best lifetime performance, second-best lifetime score, his 200th lifetime victory, lifetime earnings, lifetime record*, etc. Ce faisant, la durée envisagée s'inscrit dans le passé et non dans l'avenir, une acception que n'a pas la locution française à vie même si le mot vie, employé seul, peut renvoyer aux deux aspects (c'est bien la première fois de sa vie que… Elle a vécu toute sa vie dans cette maison…).
Pour exprimer que l'on fait référence à l'ensemble de la carrière de quelqu'un, on peut remplacer l'anglicisme à vie par des équivalents comme de (toute) sa carrière, en carrière, dans sa carrière, de sa vie.

En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5263

vintage

Par analogie avec la notion de millésime en œnologie, on emploie aussi parfois l'emprunt *vintage* pour désigner des « grands crus » de la mode, à savoir des objets signés ou griffés caractéristiques d'une époque ou d'une année en particulier. Il peut s'agir de vêtements, d'accessoires, d'objets de décoration ou de meubles que l'on remet au goût du jour et qui acquièrent de ce fait un statut particulier. Là encore, le terme français millésimé convient parfaitement pour qualifier ce type de pièces exceptionnelles. Bien qu'ils n'englobent pas exactement la même notion, d'autres termes peuvent aussi s'avérer utiles dans certains contextes : rétro, culte, griffé, signé, de collection, de marque, (haute) couture, d'époque.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3574

faire sortir le vote

Au Québec, l'expression *faire sortir le vote*, courante dans un contexte d'élection, signifie « inciter, par divers moyens, les gens à aller voter le jour du scrutin ». On l'emploie souvent en parlant d'une équipe de militants, généralement des bénévoles d'un parti, qui téléphonent à des électeurs, qu'ils supposent leur être favorables, ou se présentent à leur domicile, pour les inciter à aller voter.
Faire sortir le vote est un calque de l'anglais *to get out the vote*, de même sens. Pour éviter cet anglicisme, on pourra avoir recours à des expressions comme : convaincre les électeurs d'aller voter ou de se rendre aux urnes, inciter les électeurs à voter ou à exercer leur droit de vote, stimuler la participation des électeurs ou encore faire voter leurs partisans.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3289

W

week

En français, le mot anglais *week* s'utilise parfois dans les désignations d'événements, le plus souvent dans le domaine de la restauration. Week est, dans ces désignations, précédé d'un nom exprimant le thème ou l'objet de l'événement en question (par exemple, Lasagne week). Cette structure est typique de l'anglais. L'emprunt *week* n'est pas acceptable puisqu'il est d'usage récent en français ; par ailleurs, la structure dans laquelle il s'insère ici est non conforme à la syntaxe française.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5413

work in progress

L'expression anglaise *work in progress*, aussi écrite avec des traits d'union (*work-in-progress*), a plusieurs significations et plusieurs équivalents français, selon les contextes d'emploi.
En savoir plus : Office québécois de la langue française
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3423